

Rapport de mission en République fédérale du Nigeria



du 9 au 21 septembre 2016

Mission organisée par l'OFPRA avec la participation de la
Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Remerciements et salutations

La délégation remercie tous les interlocuteurs qui ont bien voulu la rencontrer lors de cette mission.

Elaboration du rapport

Ce rapport a été élaboré par les membres de la mission : Julien MASSIP (chef de mission, chef de la section de recherches Afrique à la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'OFPPRA, DIDR), Jocelyn ROY (officier de protection instructeur à la division Afrique – Geoffrey Oryema de l'OFPPRA), et Annie TOUE (rapporteur à la CNDA).

La photographie figurant sur la couverture de ce rapport a été prise lors de la mission dans les environs de Benin City.

La rédaction du rapport a été finalisée début décembre 2016. Les événements survenus ultérieurement à cette date ne sont pas pris en compte.

Avertissement

Afin de préserver les sources consultées, les noms de certains interlocuteurs en ayant fait la demande ne sont pas mentionnés dans ce rapport.

Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes d'asile particulières. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soient pas mentionnés dans ce rapport ne préjuge pas de leur inexistence.

Ce rapport ne reflète pas la position de l'OFPPRA mais uniquement celle des interlocuteurs rencontrés lors de cette mission.

Interlocuteurs rencontrés lors de la mission

ONG dédiées à la lutte contre la traite des êtres humains¹

Grace Osakue, coordinatrice de *Girls Power Initiative* (GPI), et d'autres membres de cette ONG

Nwoha Roland, coordinateur d'*Idia Renaissance*, et d'autres membres de cette ONG

Jennifer Ero, coordinatrice de *Society for the Empowerment of Young Persons* (SEYP)

ONG dédiées à la défense des minorités sexuelles²

Ifeanyi Orazulike, directeur exécutif de l'ONG *International Center for Advocacy on Right to Health* (ICARH), et d'autres membres de cette ONG

Olumide Makanjuola, directeur exécutif de l'ONG *The Initiative for Equal Rights* (TIERS), et d'autres membres de cette ONG

ONG et think thanks dédiés à la défense des droits humains

Mausi Segun, chercheuse auprès de *Human Rights Watch* (HRW)

Angela Uwandu, chef du bureau d'Avocats Sans Frontière France (ASF France) au Nigeria³

Ier Jonathan Ichaver, directrice exécutive de *Sesor Empowerment Foundation*⁴

Blessing Kadiri-Abiri et Henry Ofurune, représentants de *CLEEN Foundation*⁵

Nnamdi Obasi, analyste principal auprès de *International Crisis Group* (ICG)

Institutions nigérianes opérant dans le domaine des droits humains

Des responsables de la *National Agency for Prohibition of Traffic in Persons* (NAPTIP)⁶

Ifeoma Nwakama, représentante de la *National Human Rights Commission* (NHRC)⁷

¹ Le fonctionnement et les activités de ces ONG sont évoqués dans la partie dédiée à la traite des êtres humains et aux réseaux de prostitution.

² Le fonctionnement et les activités de ces ONG sont évoqués dans la partie dédiée à la situation des minorités sexuelles.

³ Avocats Sans Frontières France (ASF France) est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet : de contribuer à l'application effective des droits de l'homme; d'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective; de défendre les avocats et défenseurs des droits de l'homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel. ASF France mène des actions au Nigeria depuis près de dix ans.

⁴ *Sesor Empowerment Foundation* est une organisation humanitaire qui s'efforce de recueillir des fonds pour venir en aide aux déplacés internes au Nigeria, notamment dans le Nord-est du pays et certains Etats de la Middle Belt. Cette ONG entend à la fois faire un plaidoyer auprès des pouvoirs publics et répondre aux situations d'urgence que vivent les déplacés. Fondée en 2009, cette ONG conduit ses actions dans sept Etats de la Fédération nigériane : distribution de nourriture et de vêtements, appui au lancement d'activités rémunératrices via des prêts solidaires, aide à la scolarisation des mineurs isolés, etc.

⁵ *CLEEN Foundation* est une ONG fondée en 1998 ayant pour objectifs de promouvoir la sécurité publique, un meilleur accès à la justice, et l'amélioration des relations entre populations civiles et membres des forces de sécurité. Cette ONG dispose de trois bureaux au Nigeria : à Abuja, Lagos et Owerri.

⁶ Le fonctionnement et les activités de la NAPTIP sont évoqués dans la partie dédiée à la traite des êtres humains et aux réseaux de prostitution.

Universitaires et journalistes

Adeleye Modupe, chercheuse associée à l'IFRA-Nigeria⁸

Omoregie Pat Iziengbe, chercheuse associée à l'IFRA-Nigeria

Okechukwu Uwaezuoke, rédacteur en chef du journal *This Day*

Deux journalistes étrangers basés à Lagos

Représentations diplomatiques et organisations internationales

Maryam Enyazu, spécialiste de la protection de l'enfance à l'UNICEF (*United Nations Children's Fund*, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

Des personnels diplomatiques en poste à Abuja

Effectués pour la plupart en anglais, les entretiens ont été menés avec un souci constant de recouper les informations.

Le choix des interlocuteurs rencontrés lors de la mission s'est principalement porté sur des acteurs internationaux ou nigériens impliqués quotidiennement dans des structures qui opèrent dans des domaines correspondant aux thématiques évoquées dans le présent rapport.

- Concernant la traite des êtres humains et les réseaux de prostitution, les missionnaires se sont entretenus avec : des représentants des principales ONG dédiées à la lutte contre la traite des êtres humains à Benin City (*Idia Renaissance*, GPI, SEYP), deux chercheuses nigériennes spécialistes de la question, et des responsables de la NAPTIP, qui constitue le principal acteur institutionnel nigérien opérant dans ce domaine.

- S'agissant de la situation en matière d'orientation sexuelle, les missionnaires se sont entretenus avec des représentants des deux principales ONG nigériennes dédiées à la défense des personnes homosexuelles (ICARH et TIERS).

- Concernant les droits de l'homme et les situations sécuritaires, les missionnaires se sont entretenus avec des analystes travaillant pour des ONG internationales réputées pour le sérieux de leurs expertises (HRW, ICG, ASF France), des représentants d'ONG nigériennes (*CLEEN Foundation*, *Sesor Empowerment Foundation*) pourvus d'une connaissance concrète et approfondie de ces sujets, des journalistes ayant travaillé sur ces questions, des membres de représentations diplomatiques, des agents de l'Etat nigérien œuvrant dans une institution (NHRC) dédiée à la défense des droits de l'homme.

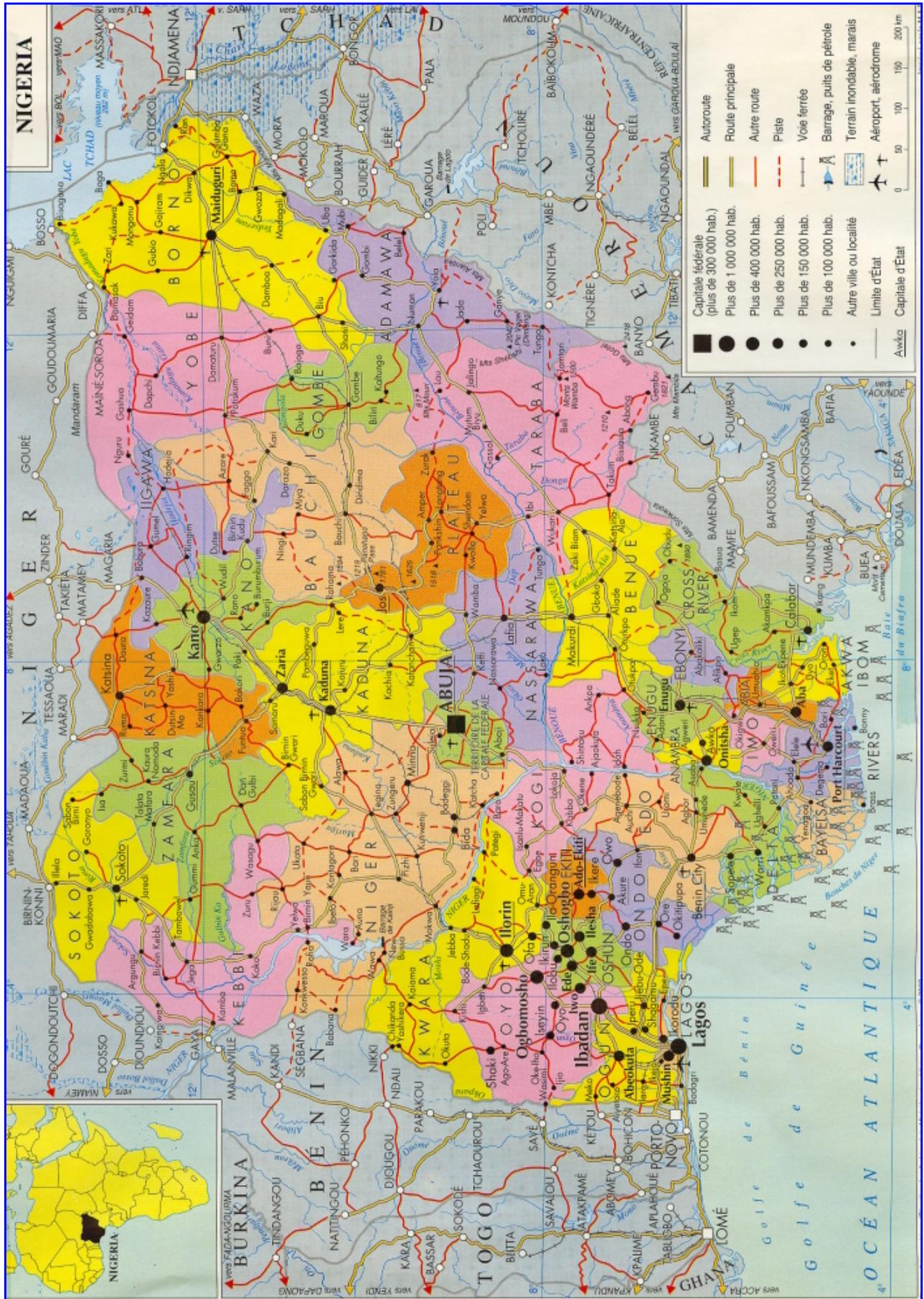
- S'agissant des violences faites aux femmes, les missionnaires se sont entretenus avec des personnes affiliées à des structures agissant dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement judiciaire et du soutien aux victimes de ces violences (UNICEF, GPI, NHRC, ASF France).

⁷ Fondée en 1995, la *National Human Rights Commission* (NHRC) est une institution nigérienne ayant pour objectif la protection et à la promotion de droits de l'homme. La NHRC est dotée de bureaux régionaux dans les six zones géopolitiques du Nigeria : le Nord-ouest (Kano), le Nord-est (Maiduguri), le Nord-Central (Jos), le Sud-ouest (Lagos), le Sud-est (Enugu) et le Sud-sud (Port Harcourt).

⁸ L'IFRA (Institut Français de Recherche en Afrique) - Nigeria est un institut à but non lucratif dont l'objectif est de promouvoir la recherche en sciences sociales et humaines, ainsi que de favoriser la collaboration entre les chercheurs en France et en Afrique de l'Ouest. Créé en 1990, l'Institut fonctionne en partenariat avec une des plus importantes universités fédérales du Nigeria : l'Université d'Ibadan. A Ibadan, les bureaux de l'IFRA sont situés au sein de l'Institut d'Etudes Africaines.

Sommaire

1. Elections et vie politique
2. Forces de sécurité et *vigilantes*
3. Système judiciaire formel et justice coutumière
4. Traite des êtres humains et réseaux de prostitution
5. Situation en matière d'orientation sexuelle
6. Les violences faites aux femmes
7. Cultes et sociétés secrètes
8. Boko Haram et le Nord-est
9. La communauté chiite et l'*Islamic Movement of Nigeria* (IMN)
10. Conflits et affrontements dans la Middle Belt
11. Situation actuelle dans la zone Sud-est (le Biafra)
12. Situation actuelle dans le Niger Delta



Source : Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International

Introduction

Les demandes de protection internationale en provenance du Nigeria déposées en France connaissent une augmentation constante depuis 2010. En 2015, 1 450 demandes d'asile nigérianes ont été enregistrées à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), dont 1 322 premières demandes et 128 réexamens, soit une augmentation de 28,4% par rapport à l'année 2014.

Les demandes reposant sur le conflit prévalant dans le Nord-est du pays, en particulier dans l'Etat du Borno, demeurent majoritaires.

La progression des demandes basées sur des vulnérabilités spécifiques (orientation sexuelle, traite des êtres humains, violences conjugales, mariages forcés) s'est poursuivie. Le nombre de demandes de protection pour des fillettes menacées de mutilation génitale féminine (MGF) a augmenté. Les mauvais traitements infligés par des chefferies traditionnelles ou des fraternités étudiantes sont encore régulièrement invoqués.

Afin d'actualiser son analyse sur la situation dans ce pays, l'OFPRA a organisé une mission de recueil d'informations au Nigeria en y associant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Cette mission s'est déroulée à Abuja, Lagos et Benin City du 9 au 21 septembre 2016. Elle avait pour but de recueillir en particulier des informations sur les principales thématiques invoquées par les demandeurs nigériens dans le cadre de leurs demandes :

- la traite des êtres humains et les réseaux de prostitution
- la situation des minorités sexuelles
- les violences faites aux femmes
- les fraternités étudiantes, sociétés secrètes, et chefferies traditionnelles
- les situations sécuritaires dans le Nord-est, le Delta du Niger, et le Sud-est du pays
- le fonctionnement des institutions nigérianes et du système politique nigérian

Elaboré à partir des entretiens réalisés sur place, ce rapport synthétise les informations et analyses fournies par les interlocuteurs rencontrés lors de la mission. Il est complété par quelques références à des sources publiques dès lors que cela s'est révélé utile pour la bonne compréhension du contexte.

1. Elections et vie politique

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Blessing Kadiri-Abiri et Henry Ofurune, *CLEEN Foundation*
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group (ICG)*
- Angela Uwandu, *Avocats Sans Frontières France (ASF France)*
- un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja
- deux journalistes basés à Lagos

1.1. Un système bipolaire dominé par l'APC et le PDP

La vie politique nigériane se caractérise par « *un système bipolaire* » qui oppose les deux principaux partis du pays : *All Progressives Congress (APC)* et *People's Democratic Party (PDP)*.

En sus de ces deux grandes formations politiques, d'autres mouvements existent, mais aucun ne « *constitue vraiment un concurrent sérieux pour le PDP ou l'APC* ». Ces petits partis « *ne sont là que pour récupérer de l'argent de la part du gouvernement* ». ⁹

A titre d'exemple, Blessing Kadiri-Abiri (CLEEN) mentionne le déroulement en septembre 2016 de l'élection pour désigner le gouverneur de l'Etat d'Edo. Au total, 19 partis ont présenté un candidat à cette élection, « *mais la compétition réelle a lieu entre l'APC et le PDP* ».

Les différences programmatiques entre les deux grands partis nigériens apparaissent très ténues.

En cas de problème, « *un gouverneur peut passer d'un parti à l'autre, être membre de l'APC puis du PDP sans aucun problème. Il n'y a pas de déontologie, ni d'éthique* ». ¹⁰

A cet égard, plusieurs interlocuteurs soulignent la persistance de liens très forts entre appartenance religieuse (ou ethnique) et choix politique et remarquent que de nombreux électeurs nigériens continuent de **voter en fonction de l'appartenance religieuse ou ethnique des candidats en lice**.

Ainsi, selon Blessing Kadiri-Abiri (CLEEN) : « *Ethnicité et religion sont très impliquées dans la politique au Nigeria. Malheureusement, les gens sont toujours influencés par cela. Vous pouvez avoir quelqu'un de compétent, au motif qu'il est chrétien ou musulman, certains ne regardent pas ses compétences personnelles ou ses aptitudes à faire le job [...] C'est ancré dans le système politique nigérian. Si un candidat est musulman alors que je suis chrétien (ou inversement), quoi qu'il fasse, je ne vais pas le soutenir. Cela ne disparaîtra pas facilement dans un pays qui connaît de nombreuses dichotomies ethniques et fractures religieuses* ».

1.2. Corruption et clientélisme au sein de la classe politique

Divers interlocuteurs déplorent l'ampleur de la corruption qui prévaut au sein de la classe politique nigériane.

Ainsi, selon un journaliste étranger basé à Lagos : « *Les gouverneurs ont des fonds en provenance de l'Etat fédéral. La répartition des revenus du pétrole est disproportionnée. Les Etats producteurs de pétrole sont les mieux lotis. Les gens n'ont pas assez de moyens pour gérer les problèmes en interne, et les gouverneurs sont des mafieux. Quand ils sont en poste, ils font du business plutôt que de l'action publique. L'idée de service public*

⁹ Entretien avec Blessing Kadiri-Abiri et Henry Ofurune (CLEEN).

¹⁰ Entretien avec un journaliste étranger basé à Lagos.

*n'existe pas. Ils sont là pour faire des investissements, acheter des terrains, etc. Dès qu'un gouverneur prend ses fonctions, il prépare déjà son départ [...] **Les barons politiques font et défont les partis. Ils ne laissent pas rentrer les autres dans le giron politique pour gâter leur business. Tu ne peux pas faire de la politique en étant sans étiquette, ce n'est pas possible** ».*

Un autre journaliste étranger basé à Lagos déplore que les gouverneurs bénéficient « *d'attributs du pouvoir démesurés* » et « *sont dans l'incapacité de payer les services normaux. Du coup, les agents qui travaillent pour un Etat ne sont pas payés, car le gouverneur a un budget pour lui, sa femme, ses enfants, les gens originaires de son village. Cela se fait au vu et au su de tout le monde, c'est accepté par la société. Les gens ne remettent pas cela en cause* ».

Nnamdi Obasi (ICG) met en exergue la place prépondérante de l'argent dans les processus électoraux au Nigeria : « *Aujourd'hui, ce qui importe en politique, c'est l'argent. Si vous avez de l'argent, vos chances de succès électoral sont importantes. Si vous voulez être candidat à une élection, vous aurez besoin de millions [de nairas]. Si vous n'avez pas cet argent, vous devrez en demander à quelqu'un qui en a, et vous lui serez redevable. Il vous demandera ensuite de nommer certains de ses hommes à des postes clef au sein de votre cabinet, notamment au poste de commissaire aux finances et au poste de commissaire à l'agriculture si lui-même est dans le business de l'agriculture. L'influence de ces parrains (godfathers) est aujourd'hui bien plus grande que celle des sociétés et des chefs traditionnels. Par le passé, les chefs traditionnels étaient très influents, mais ils ont perdu de leur influence. Au niveau local, dans de nombreuses communautés du Nord, les gens leur témoignaient autrefois beaucoup de respect. **Désormais, ils respectent davantage les sénateurs et les élus de la chambre des représentants**, car ce sont eux qui ont l'argent et le pouvoir de nommer les gens à des postes importants et lucratifs* ».

Peu après son élection en mars 2015, le Président nigérian Muhammadu Buhari a annoncé son intention de lutter activement contre la corruption, y compris au sein de la classe politique, par le biais notamment de la **Federal Character Commission (FCC)**.¹¹

La FCC est « *une agence de lutte contre les crimes économiques et la corruption, qui surveille les avoirs* ». En septembre 2016, l'épouse de l'ancien Président nigérian Goodluck Jonathan a été entendue par la commission d'enquête de la FCC pour répondre à des accusations de corruption relatives à la construction d'un hôtel ayant coûté des milliards de nairas avec de l'argent pris illégalement dans les caisses de la *Nigerian National Petroleum Corporation* (NNPC, la compagnie nationale de pétrole).¹²

Selon Angela Uwandu (ASF France), « *Ces derniers temps, plus de plaintes ont été déposées et traitées par la FCC. Il y a beaucoup d'allégations de corruption. Il y a beaucoup d'attentes et d'espoirs de changements depuis les élections présidentielles de 2015, car **la lutte contre la corruption figure sur l'agenda de l'actuel Président** [M. Buhari]. Certains pas ont déjà été franchis, mais nous attendons toujours de voir. Il y a différentes écoles de pensée : certains pensent que les campagnes anti-corruption ne visent que l'opposition et déplorent que dans le parti du Président M. Buhari [l'APC], des personnes accusées de corruption ne sont pas poursuivies en justice* ».

D'aucuns doutent de l'efficacité de cette démarche, à l'instar d'un journaliste étranger rencontré à Lagos, qui estime que la lutte contre la corruption est d'autant plus difficile au Nigeria « *qu'il n'y a pas de palliatifs institutionnels. Ici, l'Etat se résume à des individus qui bouffent l'argent, qui sont immensément riches et envoient leurs enfants à l'étranger [...] M. Buhari dit qu'il veut tout changer, mais on est dans une société où les racines de la corruption ne sont pas combattues* ».

¹¹ La *Federal Character Commission* (FCC) est un organisme fédéral, fondé en 1996, ayant pour mission de mettre en œuvre les principes d'impartialité et d'équité dans la distribution des postes publics et des infrastructures socio-économiques.

¹² Entretien avec un journaliste étranger basé à Lagos.

1.3. Elections et violences politiques

Les élections nigérianes donnent fréquemment lieu à de graves violences politiques, lors des campagnes électorales ou à l'issue des scrutins, pouvant coûter la vie à des centaines de personnes. Selon certaines estimations, les violences postélectorales consécutives à la victoire de G. Jonathan lors des élections présidentielles d'avril 2011 auraient ainsi provoqué la mort de plus de 1 000 personnes.¹³

Un journaliste étranger basé à Lagos estime que l'ampleur des violences politiques est pour partie liée **aux richesses considérables allouées aux responsables politiques**, qui suscitent des convoitises et provoquent des rivalités extrêmement fortes.

Selon ses dires, « *l'implication des candidats et les moyens mis en œuvre lors des campagnes électorales* », y compris pour des élections locales, sont « *considérables* ». Les candidats sont « *prêts à tout pour avoir un poste* » politique car cela « *donne accès à de l'argent illimité, même un poste de conseiller municipal* ». Les responsabilités politiques confèrent « **un pouvoir économique exorbitant** » aux élus et permettent à ces derniers d'avoir « *énormément d'obligés, de personnes qui doivent passer par eux pour avoir un terrain, un marché, etc.* ». Du coup, les candidats peuvent « **embrigader facilement des jeunes cultistes. La violence utilisée par ce biais est bien réelle** ». Certains candidats « *sont prêts à tout pour avoir un poste, à tuer des gens ou à les faire tuer. C'est la même chose pour les deux partis, que ce soit l'APC ou le PDP* ». Les élections sont « *un mirage aux alouettes. Les électeurs pensent qu'en votant pour un candidat, celui-ci fera quelque chose pour eux. Les politiques sortent des liasses de billets facilement, ils achètent les gens* ».

Plusieurs interlocuteurs déplorent **l'utilisation d'hommes de main et de nervis** par des hommes politiques lors des campagnes électorales, qui se livrent à de graves violences à travers tout le pays.

Ainsi, Nnamdi Obasi (ICG) souligne le recours à des cultistes par certains candidats et/ou responsables politiques : « *Les politiciens ont recours à des jeunes gens à travers tout le pays, et ces derniers veulent être utilisés. Quand il n'y a pas de travail, ces jeunes forment des groupes pour gagner de l'argent. Les jeunes veulent montrer aux politiciens qu'ils sont capables de faire tout le nécessaire, notamment recourir à la violence et les politiciens sont à la recherche de groupes capables de recourir à la violence pour contrer leurs opposants. Cela se produit dans tout le pays* ».

Dans **le Nord-est du pays**, « *l'émergence de Boko Haram [BH] est en partie liée à cela. Un ancien gouverneur de la région a utilisé ces garçons, appelés Ekomor Boys, qui à l'époque étaient des voyous locaux en leur promettant des postes, la prospérité et l'application de la charia une fois qu'il sera élu gouverneur de l'Etat du Borno. Il y eu beaucoup de trahisons par la suite* ».¹⁴

Dans **le Niger Delta, où « les cultes sont très forts »**, notamment dans les Etats de Rivers, Bayelsa, Delta, et Edo, « *il existe des cultes que les politiciens cooptent pour les élections. Ils utilisent ces groupes de cultistes pour la violence, toujours à l'échelle locale. Ils ne vont pas utiliser ces groupes dans le cadre d'un conflit entre deux régions ou deux Etats. Ils sont principalement utilisés par des politiciens locaux qui se disputent un même poste au niveau de l'Etat, mais pas au niveau fédéral* ».¹⁵

Mausi Segun (HRW) met en exergue les accointances entre certains responsables politiques et des membres de la **National Union Road Transport Workers (NURTW)**, un des principaux syndicats de transporteurs routiers du Nigeria, impliqués dans des activités criminelles : « *Les sociétés de transport privées sont répandues au Nigeria. Ceux qui travaillent dans ce secteur sont généralement contraints de rejoindre la NURTW. C'est*

¹³ *The New York Times*, "Election Fuels Deadly Clashes in Nigeria", 24/04/2011.

¹⁴ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁵ *Ibid.*

pourquoi ce syndicat dispose d'un grand nombre de membres à travers tout le pays. Pour de nombreux politiciens, quand les élections approchent, ces individus constituent un vivier très important. Ils sont utilisés comme des voyous politiques (political thugs), beaucoup d'entre eux sont liés à des politiciens, beaucoup sont armés par des politiciens. Le problème est qu'une fois les élections terminées, ils ne bénéficient plus des ressources que leur parrain politique leur versait, mais ils ont toujours leurs armes. Du coup, certains d'entre eux s'en servent, surtout dans le Sud du pays, pour voler les passagers. Il y a une différence entre les travailleurs et les propriétaires des sociétés de transport privées. En général, les travailleurs sont illettrés et n'ont pas d'autres moyens de subsistance. Ils ne possèdent pas le véhicule qu'ils utilisent dans le cadre de leurs fonctions. S'ils ont pris goût à l'argent pendant les campagnes électorales et à un niveau de vie supérieure, la descente risque d'être pour eux difficile quand les subventions des politiciens cessent. Alors, certains voient le crime comme un mode de subsistance alternatif. Je déteste généraliser, tous ne sont pas comme ça, mais c'est le cas pour nombre d'entre eux ».

Interrogée sur la possibilité pour un militant membre d'un parti au pouvoir au niveau fédéral (actuellement l'APC) mais dans l'opposition au niveau de son Etat, de bénéficier d'une protection de la part des autorités de son Etat, Angela Uwandu (ASF France) cite l'exemple suivant : *« La police est fédérale. Cela signifie qu'au niveau de l'Etat, le commissaire de police dépend directement de l'inspecteur général de la police, basé à Abuja et nommé par le Président nigérian. A Port Harcourt [dans l'Etat de Rivers], quand le PDP était au pouvoir au niveau fédéral [sous la mandature de G. Jonathan], il y eut des menaces à l'encontre de militants. Aujourd'hui, alors même que l'alternance politique est passée et que l'APC détient désormais le pouvoir fédéral, les problèmes et menaces demeurent. Il y a quelques semaines, le PDP [dont le gouverneur de l'Etat de Rivers est membre] a voulu organiser sa convention nationale à Port Harcourt, mais la police a interrompu cet évènement ».*

Un journaliste étranger basé à Lagos mentionne **la perméabilité existant entre pratiques rituelles et violences politiques**. Cet interlocuteur explique ce phénomène par le fait que certains candidats ou responsables politiques pensent qu'il faut être *« spirituellement accompagné pour être politiquement fort »* et recourent ainsi à des **rites occultes**, notamment à des sacrifices humains.

A titre d'exemple, ce journaliste mentionne le meurtre en 2006 à Lagos de Funsho Williams, un responsable du PDP. Selon cet interlocuteur, *« La manière dont il a été tué fait penser à un sacrifice rituel : on lui a arraché la langue, tranché la gorge. Ce n'était pas juste un crime politique mais aussi rituel [...] Lagos est une ville yoruba. Dans la culture yoruba, beaucoup de pratiques ancestrales requièrent de verser du sang humain. C'est la culture traditionnelle normale, le sang est versé pour calmer les esprits ».*

Cet interlocuteur évoque en outre *« une violence rampante qui est le fait de jeunes désœuvrés et sans emploi »*. Voués *« à la délinquance et à la violence, ces jeunes peuvent être utilisés par des groupes politiques »*. A Lagos, *« il y a donc un environnement de violence »* auquel participent *« divers acteurs »* qui poursuivent *« des buts différents »*.

1.4. Les élections présidentielles de mars 2015

En mars 2015, les élections présidentielles nigérianes n'ont pas suscité les graves violences postélectorales que nombre d'observateurs redoutaient. A cet égard, un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja souligne que les violences survenues lors de la campagne électorale ou à l'issue du scrutin ont coûté la vie à environ 200 personnes dans tout le pays, chiffre très inférieur au bilan humain de certaines élections antérieures.

Interrogée à ce sujet, Blessing Kadiri-Abiri (CLEEN) remarque que la campagne électorale ayant précédé le scrutin présidentiel de mars 2015 fût *« une période très tendue, mais quand le Président sortant [G. Jonathan] a reconnu sa défaite, cela a marqué un tournant.*

Cela a permis de calmer les choses et d'éviter un déroulement semblable à celui des élections de 2011 », marquées par de nombreux « meurtres, violences et attentats ».

Pour sa part, Nnamdi Obasi (ICG) souligne : « Lors des élections présidentielles de 2015, la crainte était que G. Jonathan usurpe la victoire au Nord, qui attendait qu'un candidat de cette région soit élu depuis huit ans. A la mort de Yar'Adua,¹⁶ le PDP a dit qu'un nordiste devait lui succéder et finir son mandat, mais il y eut des désaccords, et G. Jonathan [qui était vice-président au moment du décès de Yar'Adua] a finalement pris sa place. Du coup, il y avait de l'amertume dans le Nord. Ensuite, BH est arrivé et G. Jonathan a subi beaucoup de pression de la part du Nord. Les leaders du Nord disaient ne pas vouloir d'une action militaire dans la région. Au début, beaucoup pensait que BH était dans le vrai, jusqu'à ce qu'ils attaquent des mosquées. Ils ont alors été perçus comme des faux musulmans, des marginaux. Il était alors temps de passer à l'action militaire. Certains ont mal perçu l'amnistie proposée aux militants du Niger Delta alors même qu'une opération militaire contre BH était lancée dans le Nord. G. Jonathan était paralysé par des problèmes administratifs, et par la corruption au sein de l'appareil étatique et de l'armée. Les militaires estimaient difficile la conduite d'une intervention dans le Nord-est, car il ne s'agissait pas d'une guerre classique. G. Jonathan a donc perdu les soutiens qu'il avait dans le Nord et BH est devenu pire qu'avant. Certains accusaient G. Jonathan de retarder délibérément l'action contre BH dans le but inavoué de détruire la population du Nord. **Certains ont interprété ces atermoiements et cette inaction comme une tentative destinée à reporter indéfiniment les élections** ».

A l'approche des élections présidentielles de 2015, « certains ont affirmé que toutes les personnes qui feront campagne pour G. Jonathan dans le Nord seront la cible d'attaques à l'issue des élections. Du coup, beaucoup de gens du PDP ont dit qu'ils feraient campagne pour G. Jonathan et ont pris l'argent destinée à sa campagne, mais ils n'ont rien fait pour le soutenir car cela aurait été suicidaire. **Le PDP n'a pas pu mener campagne efficacement dans le Nord**. Donc, il ne s'agit pas d'une élection absolument libre et équitable. Durant cette campagne, la voiture de G. Jonathan a subi des jets de pierres dans deux endroits. G. Jonathan et ses partisans avaient très peu d'espace pour faire campagne dans le Nord. **Si G. Jonathan avait rejeté les résultats, il y aurait eu une très forte mobilisation dans le Nord pour se battre contre le Sud**. Il y eut aussi une forte pression internationale pour pousser G. Jonathan à reconnaître sa défaite ».

¹⁶ Umaru Musa Yar'Adua a été le Président du Nigeria de mai 2007 jusqu'à sa mort, en mai 2010.

2. Forces de sécurité et vigilantes

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Ifeoma Nwakama, *National Human Rights Commission* (NHRC)
- Blessing Kadiri-Abiri et Henry Ofurune, *CLEEN Foundation*
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Angela Uwandu, *Avocats Sans Frontières France* (ASF France)
- deux journalistes étrangers basés à Lagos

2.1. La police et l'armée

Divers interlocuteurs mettent en exergue la défiance d'un grand nombre de Nigériens à l'encontre de la police et de l'armée nigériane.

Cette perception est imputable aux défaillances et aux dysfonctionnements dont pâtissent les forces de sécurité, à la corruption, qui demeure répandue dans les rangs de la police nigériane, et aux exactions commises à l'encontre des civils par certains policiers et militaires.

Ainsi, Mausi Segun (HRW) déplore que les acteurs de la sécurité (police, armée, services de renseignements) ne travaillent pas toujours de concert : « *Parfois, la compétition entre ces organes rend la collaboration très difficile. La Constitution prévoit l'octroi de grosses sommes d'argent aux gouverneurs d'Etat pour le secteur de la sécurité, mais les institutions devant jouer ce rôle ne sont pas là. Alors, où cet argent est-il supposé aller ? Beaucoup d'argent est gaspillé. Parfois, les acteurs de l'appareil sécuritaire travaillent ensemble avec succès, mais il ne s'agit pas de succès en termes de droits humains [...] Le sentiment général de la population est que les criminels vaquent librement à leurs occupations* ».

2.1.1. Corruption et exactions

Selon Angela Uwandu (ASF France), « *dans certaines communautés, la police ne peut pas enquêter car les gens refuseront de coopérer avec elle. Cela s'explique par le fait que si un criminel a été signalé quelque part, la police risque d'arrêter toutes les personnes qui se trouvent à proximité de ce lieu. **Toutes les personnes arrêtées seront considérées comme suspectes, et chacun devra payer pour être relâché.** Ce n'est jamais gratuit au poste de police. Ceux qui vont au poste de police pour signaler des affaires risquent de devenir des suspects à la fin de la journée. Du coup, les crimes ne sont pas signalés à la police. Un individu qui aura été témoin d'un crime préférera se taire afin d'éviter les problèmes avec la police. Il y a beaucoup de méfiance* ».

Pour sa part, Mausi Segun (HRW) indique : « ***L'extorsion dans la police est une pratique courante.** Mais il existe une société civile très forte au Nigeria. Il y a aussi la *National Human Rights Commission* [NHRC], des commissions, des médiateurs et des institutions qui supervisent le travail de la police, et fournissent de l'aide, notamment des groupes d'avocats. **Dans certains cas, ces structures peuvent agir.** Généralement, la police extorque avant d'agir, mais si vous savez à qui vous adresser, il est possible de recevoir une aide* ».

Cette interlocutrice déplore aussi les exactions commises à l'encontre des populations civiles par certains militaires dans le cadre de la lutte engagée contre BH dans le Nord-est ou contre les groupes armés opérant dans le Niger Delta, et dans le cadre de la répression des mouvements séparatistes biafrais : « *La réponse du gouvernement aux rébellions a toujours été la même : faire intervenir l'armée et stopper les rébellions par tous les moyens : profilages, arrestations de toutes les personnes correspondant à ce profil, ordre de tirer à vue donné aux soldats : « Tuez autant que vous pourrez, faites en sorte que le*

problème disparaisse » [...] Dans le Nord-est, des milliers de personnes ont disparu. Dès lors qu'un groupe défie le gouvernement, l'armée est appelée et commet des destructions, notamment contre les biens et les propriétés, pour dominer les gens et les forcer à se rendre. Elle punit tous les membres de la communauté. Cela s'est passé ainsi dans le Nord-est et vous voyez ce scénario se répéter au Biafra et au Niger Delta. Dans le Nord-est, les cas de tortures, de disparitions après arrestations, et d'exécutions extrajudiciaires sont courants. Des fosses communes ont été retrouvées. **Ainsi, ceux qui n'avaient pas de sympathie pour les rebelles craignent malgré tout la réponse des autorités et certains rejoignent la rébellion pour riposter au gouvernement.** Les griefs irrésolus suscitent amertume et désir de revanche ».

D'autre part, Mausi Segun (HRW) estime : « Nous ne sommes plus sous un régime militaire, mais la militarisation de la société est un phénomène très dangereux. Cela génère de l'intolérance. Tenter de faire taire les critiques à l'encontre du gouvernement est une démarche insidieuse. Hier, le chef de la police a dit que les protestations du collectif **Bring back our girls**, qui milite pour la libération des filles de Chibok,¹⁷ constitue une menace pour la sécurité du pays et que leurs protestations étaient allées trop loin. Pourtant, ces manifestants ne sont pas armés, ce sont principalement des femmes. Le gouvernement a envoyé une équipe de policiers pour les harceler et les intimider. Il y a actuellement un sentiment d'intolérance qui se propage ».

Un journaliste étranger rencontré à Lagos met en exergue la crainte ressentie par de nombreux Nigériens à l'encontre de la police et de l'armée : « Il y a des zones où l'Etat n'est pas présent, où ce sont les chefs traditionnels qui font la justice et supplantent l'Etat en cas de défaillance. Les gens sont psychologiquement très marqués par l'état d'exception instauré sous le régime militaire [qui a pris fin en 1999] et sont traumatisés par la violence de ce régime, qui a laissé des stigmates. Dans un groupe, dès que tu dis « Army », les gens vont disparaître, ils ont toujours cette frayeur. **La violence physique n'a pas cessé.** En cas de problème, comme par exemple un embouteillage, les policiers vont frapper avec leurs ceinturons pour dégager la voie. Ils savent que les gens vont s'enfuir ».

Angela Uwandu (ASF France) évoque des cas de **tortures** commis par des policiers à l'encontre de certains détenus : « Nous avons été témoins de tortures commises par des agents des forces de sécurité. Dans 95% des cas, ces tortures ont lieu durant l'interrogatoire du suspect, avant de l'envoyer en prison. Ces tortures touchent surtout les personnes suspectées de terrorisme, de vol à main armée ou d'enlèvement, qui sont des crimes passibles de la peine capitale dans certains Etats. Nous [ASF France] travaillons actuellement sur cinquante cas de torture dans l'Etat d'Enugu. Quarante de ces personnes présentent des blessures par balles tirées par la police ».

2.1.2. Les efforts mis en œuvre pour lutter contre ces pratiques

Plusieurs interlocuteurs mentionnent des projets récemment mis en œuvre pour atténuer la défiance des civils à l'encontre des forces de sécurité et lutter contre les abus commis à l'encontre de la population.

Une nouvelle brigade, sorte de police des polices, a récemment été mise en place pour permettre aux citoyens de porter plainte contre les policiers ayant commis des abus.

Henry Ofurune évoque l'existence de projets mis en place par *CLEEN Foundation* pour rapprocher la population des policiers : « Le projet **Stop the bribes** a été mis en place par la police. Dans ce cadre, une plateforme internet a été créée pour permettre aux citoyens de rapporter les actes de corruption dont ils ont été témoins. Beaucoup de citoyens n'ont pas connaissance du système de plaintes au sein de la police. Nous essayons d'encourager

¹⁷ Le mouvement *Bring back our girls* s'emploie à la libération des 276 jeunes filles de Chibok (LGA de l'Etat du Borno) enlevées par Boko Haram en avril 2014 dans leur école. Parmi ces 276 lycéennes, 57 réussirent à s'échapper juste après le rapt. En octobre 2016, 21 de ces lycéennes ont été libérées par leurs ravisseurs. Selon une source locale, elles auraient été échangées contre quatre prisonniers de Boko Haram (*Le Monde*, « Nigeria : 21 lycéennes de Chibok libérées par le groupe djihadiste Boko Haram », 13/10/2016).

la police à faire connaître ce système et l'existence de sanctions disciplinaires [...] Il y a toujours une déconnexion entre la police et les citoyens. Il y a la perception que la police n'est pas l'ami du peuple mais son ennemi. Notre projet, dans le cadre duquel des visites hebdomadaires sont organisées dans des postes de police, a contribué à rapprocher les citoyens et la police. Dans ce cadre, les visiteurs, c'est-à-dire n'importe quel citoyen qui le souhaite, peut se rendre dans un poste de police pour communiquer avec des policiers. Du coup, la perception de la police change peu à peu ».

Blessing Kadiri-Abiri mentionne aussi l'existence d'un projet de CLEEN Foundation concernant les relations entre l'armée et les populations civiles : « *Nous avons soutenu un projet appelé « Civil Military Relations », que nous avons mené à Lagos et dans le Nord du pays. L'objectif de ce projet est de parvenir à une amélioration des relations entre civils et militaires, de garantir un certain niveau de courtoisie vis-à-vis des civils, et d'accroître le niveau de responsabilité de l'armée. Aujourd'hui, **l'armée joue un rôle majeur dans le maintien de la sécurité intérieure, mais la peur est toujours là et affecte les relations entre militaires et civils.** Nous voulons créer une forme de synergie qui permettra aux civils et aux militaires de travailler ensemble. Par le passé, les militaires étaient cantonnés dans leurs casernes, mais à présent, ils sont visibles un peu partout. Les gens se demandent pourquoi ils sont dans la rue et non plus dans leurs casernes [...] Contrairement à la police, l'armée n'a pas de contacts quotidiens avec les civils. Il n'a pas été facile de faire disparaître cette barrière ».*

Selon cette interlocutrice, les militaires nigériens ont depuis peu « *réalisé la nécessité d'avoir un bureau dédié aux droits de l'homme. Les militaires ont commencé à travailler dans cette direction, avec la mise en place d'unités de droits de l'homme auxquelles les citoyens peuvent s'adresser. Au sein de chaque caserne, ils ont aussi des unités spécifiques chargées de recevoir les plaintes du public ».*

Ifeoma Nwakama évoque quant à elle les actions engagées par la *National Human Rights Commission* (NHRC) et mentionne l'existence d'**un département juridique qui suit les affaires impliquant des exactions commises par des forces de sécurité** : « *Il y a quelques années, une exécution extrajudiciaire commise par des militaires nous a été signalée. Des militaires s'étaient rendus dans un bâtiment inachevé où ils ont tué plusieurs personnes en prétendant qu'il s'agissait de membres de BH. Cette affaire nous a été signalée et nous l'avons traitée. Une nouvelle loi nous permet de mener des enquêtes et de publier les résultats de celles-ci. Nous pouvons aussi recommander le versement de compensations aux familles des personnes ayant subi des exactions ».*

En sus des compensations versées aux victimes ou à leurs proches, les agents de la NHRC peuvent, le cas échéant, « **recommander des sanctions** » à l'encontre d'un policier ou d'un militaire coupable d'une exaction pour que celui-ci soit « *démis de ses fonctions* » ou « *poursuivi en justice* ».

Interrogée sur la façon dont les militaires nigériens perçoivent les actions de la NHRC, Ifeoma Nwakama déclare : « *Ils coopèrent avec nous. Si vous dites que les standards des droits de l'homme sont lents, cela va énerver tout le monde. Cela suscite de l'embarras et personne ne veut cela. Quand des personnes se plaignent du comportement de l'armée, nous invitons le chef des armées pour dialoguer avec lui* ». A titre d'exemple, cette interlocutrice cite le cas suivant : « *Un militaire a été photographié en train de maltraiter un civil. La photo a été diffusée sur le net. Nous avons évoqué ce cas avec le chef des armées. Il a déclaré publiquement qu'il allait ordonner une enquête pour punir le coupable* ».

2.2. Les groupes d'autodéfense (vigilantes)

Pour répondre à l'accroissement de l'insécurité et des violences intercommunautaires, des communautés locales ont mis en place des groupes d'autodéfense (*vigilantes*) chargés de protéger leurs quartiers, villages ou communautés. Certains de ces groupes appartiennent à d'importantes structures organisées à l'échelle nationale, d'autres regroupent seulement quelques dizaines d'individus.

Les *vigilantes* sont apparus Nigeria à la fin des années 1980 et se sont fortement développés au cours des années 1990 et 2000, en raison de la faillite des agences de sécurité. Désormais, ces groupes de volontaires sont présents « *un peu partout dans le pays, y compris dans des zones où il faudrait juste que la police dispose des moyens de jouer son rôle et de maintenir l'ordre public [...] Des milliers de jeunes hommes se retrouvent à faire l'ordre public alors qu'ils n'ont aucune légitimité* ». ¹⁸

Selon Blessing Kadiri-Abiri (CLEEN), « *les parrainages dont bénéficient les groupes de vigilantes sont le résultat de l'inefficacité de l'ancien système de la police. La plupart du temps, des groupes de surveillance informels sont en mesure de résoudre rapidement des problèmes. Ce sont les premiers interlocuteurs en mesure d'apporter une réponse sécuritaire aux populations* ».

Pour sa part, Nnamdi Obasi (ICG) estime que « **Les groupes de vigilantes comblent un vide.** *La police est perçue comme inefficace, discréditée, sous-entraînée, sous-équipée, et corrompue. Dans de nombreuses zones rurales, il n'y a pas de police du tout. Les gens ont donc constitué de nombreux groupes de vigilantes. Ce phénomène a toujours existé, mais à présent, ces groupes ont plus de légitimité et sont plus répandus qu'autrefois* ».

L'importance de ces groupes informels de maintien de l'ordre est aujourd'hui telle que d'aucuns estiment nécessaire de définir clairement leurs modes de fonctionnement et leurs champs de compétences.

Ainsi, selon Blessing Kadiri-Abiri, « *Il importe de planifier et d'encadrer ces groupes, de définir leur mode opératoire et la façon dont ils s'insèrent dans le système de la police* ». A Lagos, CLEEN Foundation prend part au programme Justice For All (J4A) et travaille dans ce cadre « *avec des groupes de police formels et des groupes de vigilantes, pour les encourager à rendre des comptes aux communautés à propos de leurs activités. Nous voyons comment ces groupes coordonnent leurs activités avec le système de police formel [...] Quand vous commencez à collaborer avec ces groupes, à construire leurs capacités et à surveiller leurs activités, vous devez aussi les former sur les droits de l'homme et sur le fonctionnement de la loi. Notre projet sera étendu à travers l'Etat de Lagos et ensuite, nous verrons comment il pourrait être mis en place à travers le pays* », notamment dans le FCT¹⁹ et dans le Sud-est du Nigeria.

Un projet de loi (« **National vigilantes bill** ») est actuellement discuté à l'Assemblée nationale pour « *permettre la reconnaissance officielle des groupes de vigilantes dans le pays et créer une structure formelle qui leur serait dédiée. La mise en place d'une structure uniforme à travers l'ensemble du pays est rendu compliquée par l'existence d'une police chariatique (hisbah) dans les Etats du Nord. Celle-ci a mis en place une collaboration clairement définie avec la police [fédérale] et dispose de compétences clairement définies. Le « National vigilantes bill » devra prendre en compte tous les particularismes régionaux. Les groupes de vigilantes pourraient ainsi devenir une sorte de police d'Etat. Mais d'aucuns voient ce projet avec défiance car si vous créez une police d'Etat, certains gouverneurs risquent d'en faire une police personnelle. Avec la mise en place d'une police obéissant aux ordres du gouverneur, le risque serait de voir disparaître toute forme d'opposition* ». ²⁰

Plusieurs interlocuteurs déplorent **les exactions commises par certains groupes de vigilantes, notamment dans la Middle Belt**, où nombre d'entre eux « *se battent contre des groupes issus d'autres villages ou d'une autre confession religieuse [...] Ces groupes opèrent en dehors du cadre de la loi, avec très peu de règles* ». ²¹

Dans **le Nord-est du pays**, des groupes de civils volontaires, appelés *Civilian Joint Task Force* (CJTF), ont joué un rôle prépondérant dans la lutte contre BH en s'associant à

¹⁸ Entretien avec un journaliste étranger basé à Lagos.

¹⁹ Le FCT (*Federal Capital Territory*, Territoire de la Capitale Fédérale) est la division administrative de premier niveau où se trouve la capitale fédérale du pays, Abuja.

²⁰ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

²¹ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

l'armée et à la police. Selon Mausei Segun (HRW), ces groupes de volontaires sont devenus « très importants dans le Borno pour combattre BH. Initialement, les gens les considéraient comme des sauveurs, mais cela n'a pas duré longtemps, en raison du manque de responsabilité. **Il y a des allégations d'abus commis par ces groupes** : recrutements d'enfants, extorsions, tortures à l'encontre de suspects, etc. ».

Dans l'Etat de Zamfara, « les communautés ont constitué des groupes de vigilantes quand les vols de bétail sont devenus un problème majeur. Certains de ces groupes ont pratiqué l'extorsion et menacé d'attaquer les communautés qui refusent de leur donner de l'argent. De nombreux abus, notamment des meurtres, ont été commis. Certains utilisent leurs armes et leur pouvoir pour s'emparer du bétail. Du coup, la relation entre ces groupes devenus criminels et la police a totalement cessé. Il s'agit d'un tableau contrasté selon les régions du pays ».²²

Selon Nnamdi Obasi (ICG), « **Le danger avec les vigilantes est qu'ils n'ont pas de formation formelle, pas de conventions, n'obéissent à aucune loi, et n'ont de comptes à rendre à personne.** Ils peuvent être mis en place en tant qu'organisations communautaires en charge du maintien de l'ordre, mais ils peuvent aussi devenir des forces de défense d'une communauté contre d'autres communautés. Ils ont développé une certaine propension à défendre leur communauté contre d'autres et peuvent facilement être impliqués dans des conflits communautaires, plus que par le passé. La plupart des Nigériens les jugent nécessaires même s'ils ont tendance à commettre des violences et des violations. Par exemple, dans les Etats igbo, les **Bakassi Boys** étaient des vigilantes, puis ils sont devenus incontrôlables et ils ont commis de nombreux abus. Quand ils avaient un suspect, ils pouvaient le lyncher, etc. Ils sont ainsi devenus une force de terreur locale, et ils ont été dissouts. A présent, maintenant que vous avez des conflits entre fermiers et bergers fulani, des gouverneurs ont commencé à ressusciter les Bakassi boys, pour constituer des organisations de défense locale en cas d'attaques menées par des bergers. Je pense qu'ils sont un vecteur potentiel de nombreux abus et une source potentielle d'aggravation des conflits entre les communautés. Ils sont nécessaires dans certains endroits, mais ils ont besoin de formation. Les modalités de leur collaboration avec la police devraient être affinées car celle-ci est actuellement grossière et non-coordonnée ».

Interrogé sur les différences existant entre vigilantes et milices ethniques, l'interlocuteur précité estime qu'il existe entre eux « des différences et des similitudes. Par exemple, l'**Oodua People Congress [OPC]**, créé en pays yoruba dans les années 1980, puise clairement son origine dans des motivations ethniques. L'OPC devait défendre les intérêts du peuple yoruba. A l'inverse, les Bakassi Boys ne prétendaient pas défendre les intérêts des Igbo. Ils sont plus comme des vigilantes. Ils ont commencé à opérer à Onistha, une ville commerçante où une association de commerçants a décidé de créer cette force pour arrêter les voleurs qui sévissaient sur le marché de la ville, sans avoir à recourir à la police. Les Bakassi Boys ont été créés dans cette optique ».

Selon Nnamdi Obasi (ICG), « Certains groupes sont à la fois des vigilantes qui combattent les activités criminelles et qui, dans le même temps, représentent **les intérêts d'une communauté ethnique particulière.** Par exemple, le groupe Ombatse, dans l'Etat de Nasarawa, a débuté en tant que mouvement spirituel dont le but était de défendre un vieux système religieux traditionnel de la région. On a récemment assisté à une renaissance d'**Ombatse**, dont les membres affirmaient que la marginalisation qui frappe leur région et leur communauté était due au fait que l'ancien dieu avait été offensé par les mauvaises conduites des populations locales. **Quand les attaques de Fulani ont commencé, ils sont devenus une sorte de milice communautaire.** En mai 2013, le gouvernement a envoyé l'armée et la police dans la région pour arrêter le leader de ce groupe. Ils sont tombés dans une embuscade lors de laquelle 90 policiers ont été tués. Ombatse était donc une sorte de police des mœurs qui est ensuite devenue une milice ethnique capable de défier et d'affronter les forces de sécurité publiques ».

²² Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

3. Système judiciaire formel et justice coutumière

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Angela Uwandu, Avocats Sans Frontières France (ASF France)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Blessing Kadiri-Abiri et Henry Ofurune, *CLEEN Foundation*
- deux membres d'une représentation diplomatique en poste à Abuja
- deux journalistes étrangers basés à Lagos

3.1. Justice formelle et détention

3.1.1. Les juridictions

Interrogée sur le fonctionnement des juridictions au niveau fédéral et au niveau des Etats, l'avocate nigériane Angela Uwandu (ASF France) apporte les informations suivantes :

- Il existe des procédures criminelles et des procédures civiles. Certaines juridictions traitent des affaires civiles, d'autres des affaires criminelles. Pour les affaires criminelles, la *Magistrate Court* est compétente, excepté pour les affaires passibles de la peine capitale, comme par exemple les meurtres ou les vols à main armée, pour lesquelles la *High Court* est compétente.²³

- Pour les affaires civiles, la *High Court* est compétente. Il existe des *High Court* au niveau des Etats et une *High Court* au niveau fédéral. La *High Court* de l'Etat traite des affaires criminelles et des affaires civiles entre individus, tandis que la *High Court* fédérale traite uniquement des affaires impliquant des forces fédérales ou des agents gouvernementaux (policiers, parlementaires, etc.). Dans les affaires d'atteintes aux droits de l'homme, la *High Court* fédérale et les *High Court* d'Etat ont des juridictions concurrentes.²⁴

- Dans le Sud du pays, les questions coutumières (mariages, héritages, litiges fonciers, etc.) peuvent être traitées par des tribunaux traditionnels. Dans les Etats du Nord appliquant la charia, il existe des tribunaux chariatiques et une cour d'appel chariatique.²⁵

3.1.2. Un système judiciaire affecté par de nombreux dysfonctionnements

Le système judiciaire nigérian se caractérise par la persistance de multiples dysfonctionnements qui ont abouti à « *une terrible perte de confiance [des citoyens] à l'égard de l'Etat* ». ²⁶

Selon Angela Uwandu (ASF France), la justice est perçue par de nombreux Nigériens comme « *une perte de temps. Les Nigériens pensent que la justice est décevante, en particulier tout ce qui concerne les procès, qui peuvent traîner pendant des années. Les gens dépensent beaucoup de temps et d'argent* ».

Interrogée sur la possibilité de bénéficier d'un procès équitable pour un citoyen nigérian poursuivi en justice et dépourvu de ressources financières, cette avocate estime que : « *Cela dépend du contexte. Il est vrai que de nombreux prisonniers n'ont pas les moyens de se payer les services d'un avocat. Au moins 90% des individus condamnés à la peine capitale n'ont pas les moyens de se payer un avocat, en particulier s'ils veulent faire appel. Pour nous [ASF France], c'est un défi en raison des coûts techniques et de procédure, et non des frais d'avocats. Il existe une institution gouvernementale [Legal Aid Council of Nigeria] qui propose une assistance juridique gratuite aux indigents. Elle fait du très bon travail, mais ce n'est pas suffisant, et les gens n'ont pas accès à ces services* ».

²³ Entretien avec Angela Uwandu (ASF France).

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

Cette interlocutrice déplore en outre la corruption qui persiste au sein de la justice et de la police nigériane : « *La corruption rend les choses difficiles. Quand vous faites appel, c'est très coûteux car vous devrez payer des frais non-officiels, notamment au niveau des greffiers (court registers). Il y a aussi des accusations de corruption contre certains juges [...] Ici, la justice est faite pour les riches. Si vous ne pouvez pas payer pour échapper à ce système, vous en payerez le prix fort. Les pauvres ne peuvent pas s'offrir cela. **Quand vous allez en prison, vous constatez que la plupart des détenus sont des pauvres.** Pourtant, ce ne sont pas les seuls à commettre des crimes. **Si vous versez des pots de vins à la police, vous ne serez pas poursuivi en justice.** Mais si vous ne pouvez pas verser la somme demandée par la police, ce sera différent. Par exemple, il y a le cas d'un individu qui ne pouvait pas payer les 200 nairas demandés par la police. Il a été accusé de vol à main armée et a passé sept ans dans les couloirs de la mort. Il ne s'agit pas d'un cas exceptionnel, c'est assez commun ».*

Concernant **la valeur des documents judiciaires** et les modalités d'obtention desdits documents, Angela Uwandu (ASF France) souligne : « *Cela dépend des accusations. Dans les affaires que j'ai eu à traiter, c'est très difficile à obtenir. Nous traitons d'affaires impliquant des cas de tortures et de violences commises par les forces de sécurité. Dans ces cas-là, bien sûr, vous n'aurez aucun document. Mais dans d'autres cas, vous pouvez obtenir des documents délivrés par la police en lien avec des questions judiciaires. Par exemple, si vous comparez devant un tribunal, vous pourrez obtenir des documents dotés d'une valeur judiciaire ».*

Pour sa part, un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja indique qu'il est « **facile de se procurer légalement de vrais-faux documents d'identité au Nigeria.** Pour cela, il suffit d'aller au tribunal ».

3.1.3. La peine capitale

Selon Angela Uwandu (ASF France), la peine de mort peut théoriquement s'appliquer au niveau fédéral ainsi qu'au niveau des Etats.

Ainsi, il existe « *des crimes fédéraux (federal offenses) tels que le terrorisme, la trahison, le meurtre, l'attaque à main armée* ». ²⁷

Certains Etats sont dotés « *de juridictions spécifiques qui prononcent des peines capitales pour certaines offenses* ». Par exemple, dans certains Etats du Sud du pays, notamment l'Etat d'Edo, les enlèvements sont passibles de la peine capitale. Dans les Etats qui appliquent la charia, le blasphème et le crime de *zina* (adultère/fornication) peuvent donner lieu à une condamnation à mort. ²⁸

Depuis le début de 2016, des condamnations à mort ont été prononcées au Nigeria. Toutefois, **aucune exécution n'a eu lieu dans le pays depuis 2014**, quand quatre condamnés à mort ont été exécutés dans l'Etat d'Edo. ²⁹

3.1.4. Les conditions de détention

Selon Angela Uwandu (ASF France), la majorité des détenus nigériens n'ont pas été jugés, et environ **70 % d'entre eux sont toujours dans l'attente d'un procès**. Certains prisonniers peuvent attendre l'ouverture de leur procès pendant plus de sept ans.

Les femmes et les hommes ne sont pas mélangés en détention. Certains lieux de détention disposent de secteurs réservés aux hommes et d'autres réservés aux femmes. Beaucoup de détenues « *sont incarcérées avec leur bébé. Pour les bébés et les femmes enceintes en prison, il n'y a pas d'aide supplémentaire. Les mères ont une ration simple qu'elles doivent partager avec leur enfant* ». Angela Uwandu (ASF France) cite notamment le cas « *d'une*

²⁷ Entretien avec Angela Uwandu (ASF France).

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

jeune fille mariée de force à 13 ans. Elle a tué son mari quand elle avait 15 ans. Elle a été arrêtée, ensuite relâchée, puis arrêtée une seconde fois à l'âge de 18 ans. A cette époque, elle s'était déjà remariée. Elle a été condamnée à mort et emprisonnée avec son bébé. Nous avons soumis cette affaire au tribunal de la CEDEAO [Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest]. Cela a été très long, mais nous sommes parvenus à obtenir sa libération ».

Cette interlocutrice évoque aussi la situation des malades mentaux emprisonnés au Nigeria : « *Certains sont emprisonnés à la demande de leurs proches qui cherchent à s'en débarrasser par peur d'être stigmatisés* ». De plus, « *certains détenus développent des maladies mentales en prison car ils ne reçoivent pas de soins adéquats* ».

Les condamnés à mort sont détenus dans des « *maximum prisons* » ou dans des « *collection centers* », qui accueillent des prisonniers condamnés à mort en provenance d'autres Etats. Des lieux de détention de ce type existent dans les Etats de Kaduna, Lagos, Edo, Plateau et Katsina. Selon Angela Uwandu (ASF France), « *les conditions de détention dans les « collection centers » sont terribles : conditions sanitaires déplorables, absence de soins médicaux, surpopulation, en particulier dans les prisons situées en ville, qui regroupent les détenus devant être présentés au tribunal* ».

3.2. La charia

Douze Etats du Nord du Nigeria appliquent actuellement la charia : Zamfara, Kano, Sokoto, Katsina, Bauchi, Borno, Jigawa, Kebbi, Yobe, Kaduna, Niger et Gombe.

Dans ces Etats, la charia est seulement applicable à des musulmans et ne s'applique théoriquement pas aux chrétiens qui y résident. En principe, les musulmans vivant dans ces Etats peuvent eux aussi **choisir d'être jugés selon la charia ou la common law**. Cependant, Angela Uwandu (ASF France) souligne que dans les faits : « *Très peu de musulmans optent pour la common law, car cela signifierait qu'ils disent non à leur religion. Ils ont cette possibilité mais préfèrent ne pas y recourir* ».

L'Etat de Zamfara se distingue par le fait qu'il s'agit du seul Etat de la Fédération nigérienne où la charia est susceptible de s'appliquer en matière criminelle à tous les citoyens musulmans, y compris à ceux qui ne l'ont pas demandé.³⁰

Dans le Nord du pays, « *l'application de la charia est jurisprudentielle, il n'y a pas de loi écrite* ». La charia y est « *associée à l'idée de justice sociale et permet une justice qui fonctionne, plus rapide et moins coûteuse* ». Selon un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja, les Etats du Nord ont « *une application modérée de la charia* », (une seule exécution capitale en plus de quinze ans) bien que « *certains groupes demandent une application plus stricte* ». ³¹

La hiérarchie traditionnelle (notamment l'émir de Kano) intervient parfois pour atténuer certaines sentences. En outre, l'émir de Kano souhaite élaborer un code de la famille, qui permettrait d'humaniser les pratiques traditionnelles en prévoyant notamment des peines atténuées pour les cas d'adultère (*zina*) et des condamnations pour les auteurs de violences domestiques.³²

En 2015, six personnes ont été condamnées à mort (sans être exécutées) pour blasphème dans l'Etat de Kano. Cependant, il n'y pas eu d'exécutions officielles dans un des Etats appliquant la charia depuis plusieurs années.

En cas de blasphème, des lynchages peuvent survenir. Ainsi, une septuagénaire de confession chrétienne a été battue à mort par une foule dans l'Etat de Kano en juin 2016

³⁰ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

car elle aurait commis un blasphème. En mai 2016, dans l'Etat du Niger, un vendeur ambulant a été tué dans des circonstances similaires.³³

Les Etats appliquant la charia sont dotés d'une **police chariatique (hisbah)**. Celle-ci a mis en place « *une collaboration clairement définie avec la police fédérale et dispose de compétences clairement définies* ». Cette police chariatique est « *responsable de violations de la loi coranique (alcool, prostitution, affaires familiales, etc.), mais pas des infractions au code criminel. C'est une police des mœurs qui sanctionne les infractions faites à la morale islamique, mais pas les manquements à la loi de l'Etat. Quand ils appréhendent un criminel, ils [les agents de la police chariatique] doivent le livrer à la police [fédérale] et n'ont pas le pouvoir d'engager contre lui des poursuites, sauf si le suspect a émis le souhait d'être jugé selon les règles de la charia* ». ³⁴

3.3. Chefs traditionnels et justice coutumière

Le sultan de Sokoto, l'émir de Kano, l'oba de Benin, et l'oni d'Ife sont considérés comme les quatre principaux chefs traditionnels du Nigeria.

Les chefs traditionnels conservent un poids considérable au sein de la société nigériane, même s'ils ne sont pas formellement reconnus par la loi. **Ils sont régulièrement sollicités par les membres de leur communauté pour résoudre des conflits.**

Selon un journaliste étranger basé à Lagos, « *les chefs traditionnels ont leurs méthodes traditionnelles pour résoudre les conflits. Ils trouvent une solution avant qu'on en arrive à la justice. A Lagos, qui n'est plus exclusivement yoruba et se compose de plusieurs groupes ethniques, les Yoruba sont encore très traditionnalistes. Les chefs traditionnels continuent à réguler la société. Par exemple, on chicotte [on inflige des châtiments corporels] encore les gens dans les cours traditionnelles pour donner des leçons* ».

Dans le Sud du pays, « *des tribunaux coutumiers interviennent concernant certains litiges. Dans ce cadre, les chefs traditionnels peuvent arbitrer entre leurs sujets concernant **des questions d'héritage, de mariage, etc.** Ce système est très fonctionnel, notamment **en cas de disputes foncières**, qui sont habituellement résolues par les chefs traditionnels* ». Toutefois, « *si l'affaire est portée devant un tribunal formel, les chefs n'ont pas de pouvoir à proprement parler. Ils peuvent témoigner devant un tribunal formel, mais ils ne peuvent pas faire modifier le sens d'une décision qui émane d'une juridiction compétente* ». ³⁵

Le recours aux institutions traditionnelles est d'autant plus fréquent que les tribunaux formels pâtissent « *de procédures très longues et très coûteuses, alors que les chefs traditionnels peuvent résoudre des affaires sans passer par toutes ces procédures* ». ³⁶

Dans certains cas, les autorités encouragent, à l'instar de l'Etat de Lagos, le recours à des voies alternatives pour résoudre certains litiges, afin de désengorger les tribunaux formels et d'éviter un trop grand nombre d'affaires pendantes. Néanmoins, « **les chefs traditionnels ne peuvent pas arbitrer dans le cadre d'affaires criminelles** ». ³⁷

Le recours aux chefs traditionnels est particulièrement prisé dans les zones de conflit où l'Etat est défaillant, comme par exemple dans certains secteurs du Nord-est du pays, où l'insurrection menée par BH a provoqué localement, pendant de longues périodes, la disparition des autorités étatiques.

Un journaliste étranger basé à Lagos évoque la région du Niger Delta, où **les autorités fédérales, dont l'armée, sollicitent souvent la médiation de chefs traditionnels** : « *Avant de déployer les militaires ou de lancer une opération, le chef d'état-major va*

³³ *This Day*, "Blasphemy: Court Frees Five Suspected Killers of Bridget in Kano", 04/11/2016; *Morning Star News*, "Muslim Mob Kills Christian in Niger State, Nigeria for 'Blasphemous' Facebook Post", 01/06/2016.

³⁴ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

³⁵ Entretien avec Angela Uwandu (ASF France).

³⁶ Entretien avec Blessing Kadiri-Abiri (CLEEN).

³⁷ *Ibid.*

demander au chef local la permission d'intervenir et de fouler son territoire. Les gens sont très attachés à ce protocole ». Cet observateur cite notamment le cas d'un « groupe d'étudiants itsekiri qui occupaient des installations de Chevron. Ils ont arrêté l'occupation quand le monarque leur a demandé de cesser. La police est passée par ce monarque pour lui demander d'intervenir ».

Cependant, divers interlocuteurs mettent en exergue **une certaine perte d'influence des chefs traditionnels, notamment dans le Nord du pays**, où des mouvements radicaux, inspirés par la doctrine salafiste, cherchent à déstabiliser les émirs et contestent avec véhémence les autorités traditionnelles.³⁸

A cet égard, un membre d'une représentation diplomatique rencontré à Abuja souligne que le sultan de Sokoto se présente comme le père de tous les musulmans du Nigeria, mais n'est pas accepté comme tel par tous ses coreligionnaires.

Pour sa part, Nnamdi Obasi (ICG) indique que : « **Dans certaines régions, l'autorité des chefs traditionnels s'est totalement érodée.** Aujourd'hui, ce qui importe en politique, c'est l'argent. Si vous avez de l'argent, vos chances de succès électoral sont importantes. Si vous voulez être candidat à une élection, vous aurez besoin de millions [de nairas]. Si vous n'avez pas cet argent, vous devrez en demander à quelqu'un qui en a, et vous lui serez redevable. Il vous demandera ensuite de nommer certains de ses hommes à des postes clef au sein de votre cabinet, notamment au poste de commissaire aux finances et au poste de commissaire à l'agriculture si lui-même est dans le business de l'agriculture. L'influence de ces parrains (godfathers) est aujourd'hui bien plus grande que celle des sociétés et des chefs traditionnels. Par le passé, les chefs traditionnels étaient très influents, mais ils ont perdu de leur influence. Au niveau local, dans de nombreuses communautés du Nord, les gens leur témoignaient autrefois beaucoup de respect. **Désormais, ils respectent davantage les sénateurs et les élus de la chambre des représentants**, car ce sont eux qui ont l'argent et le pouvoir de nommer les gens à des postes importants et lucratifs ».

³⁸ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

4. Traite des êtres humains et réseaux de prostitution

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Adeleye Modupe, chercheuse nigériane associée à l'IFRA-Nigeria, rencontrée à Lagos
- Omoregie Pat Iziengbe, chercheuse nigériane associée à l'IFRA-Nigeria, rencontrée à Benin City
- Nwoha Roland, coordinateur de l'ONG *Idia Renaissance*, rencontré à Benin City
- Grace Osakue, coordinatrice de l'ONG *Girls Power Initiative (GPI)*, rencontrée à Benin City
- Jennifer Ero, directrice de l'ONG *Society for the Empowerment of Young Persons (SEYP)*, rencontrée à Benin City
- Des représentants de la *National Agency for Prohibition of Traffic in Persons (NAPTIP)*, rencontrés à Abuja

4.1. Rappel historique

Dès l'époque précoloniale, le phénomène de traite des êtres humains touche les royaumes et empires du Benin, de l'Edo, Oyo, Songhai, Igbo et Haoussa-Fulani composant l'actuel Nigeria. En revanche, la traite à des fins d'exploitation sexuelle, si elle existe dans l'ensemble des royaumes, est absente au sein de l'empire du Benin. Selon Omoregie Pat Iziengbe, chercheuse native de Benin City, l'absence de cette pratique trouve son origine dans la primauté accordée à la virginité des femmes avant le mariage, et à l'opprobre social qui attend les familles en cas de non-respect de cette tradition. Pourtant, les régions occupées par l'empire du Benin sont parmi les plus touchées à l'heure actuelle par le phénomène de traite des êtres humains, majoritairement tourné vers l'exploitation sexuelle. Dès lors, plusieurs causes du phénomène peuvent être mises en avant par une brève perspective historique du phénomène de traite au Nigeria, et notamment dans les régions anciennement occupées par l'empire du Benin.

L'entrée du Nigeria dans l'ère coloniale est synonyme d'un abandon progressif de la confiance sociétale dans les structures décisionnelles traditionnelles, et notamment dans l'autorité incarnée par l'Oba du Benin, roi traditionnel assimilé à un demiurge, relocalisé par les autorités britanniques à Calabar. L'érosion de cette confiance va alors de pair avec un changement de mœurs qui sert de terreau au phénomène de traite des êtres humains. Ce constat, relayé par Omoregie Pat Iziengbe, permet d'éclairer l'évolution de la traite des êtres humains dans le Sud du Nigeria.

Selon la chercheuse précitée et Nwoha Roland, coordinateur de *Idia Renaissance*, une des principales ONG nigérianes de lutte contre la traite des êtres humains basée à Benin City, **la traite des êtres humains, surtout à des fins d'exploitation sexuelle, devient un phénomène d'ampleur au Nigeria dans les années 1980 et surtout à partir de 1985**, année du coup d'état militaire qui renverse le gouvernement de Muhammadu Buhari, remplacé par la junte menée par Ibrahim Badamasi Babangida. Le pays fait alors face à une crise économique importante propice à l'émergence du phénomène de traite des êtres humains qui devient une solution alternative à la paupérisation de la société.

Cette **première phase** de traite à des fins d'exploitation sexuelle touche principalement **l'Etat d'Edo** qui conserve jusqu'à aujourd'hui le statut de la zone géographique la plus prévalente de ce phénomène. Les réseaux de trafiquants n'étant pas encore constitués, il s'agit d'une pratique encore marginale où des époux vont tromper la confiance de leur épouse et les forcer à se prostituer une fois parvenus en Europe.

Dans les années 1990 s'opère une **deuxième phase** où les trafiquants investissent leurs gains économiques dans l'immobilier et commencent, ainsi, à corréliser traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et réussite économique, bien que le sujet demeure tabou. En effet, comme le confesse la chercheuse précitée : « *Je me rappelle qu'en grandissant [à Benin City], des gens revenaient d'Europe avec de l'argent, ils disaient que c'étaient les fruits de leur « travail » mais il s'agissait de prostitution, ils le savaient entre eux* ». En raison de l'essor du phénomène, des associations et certains

pouvoirs publics entament des campagnes de prévention et de sensibilisation qui, bien qu'elles demeurent peu visibles, contraignent les trafiquants à agir dans la clandestinité. Toutefois, selon Nwoha Roland (*Idia Renaissance*), des individus occupant une position socio-économique importante empêchent alors la pleine visibilité de ces campagnes.

Depuis 1999 et jusqu'à aujourd'hui, la **troisième phase** de la traite à des fins d'exploitation sexuelle correspond à l'impossibilité pour les trafiquants d'exercer la tromperie – la majorité de la population nigériane étant, selon la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, désormais sensibilisée - si ce n'est à l'encontre de victimes recrutées dans des villages géographiquement ostracisés et n'ayant pas été touchés par les campagnes de sensibilisation ou trop peu régulièrement, la sensibilisation devant être continue pour les nouvelles générations. Pour autant, le « *volontarisme* » actuel des candidates, et de leurs familles, voulant partir en Europe à des fins d'exploitation sexuelle garantit aux trafiquants un recrutement facilité.

Malgré la multiplication d'associations de lutte contre la traite des êtres humains et la création en 2003 de la *National Agency for Prohibition of Traffic in Persons* (NAPTIP), l'agence gouvernementale en charge de la lutte contre la traite, le phénomène ne se tarit pas et a pris une ampleur sans précédent qui pousse la chercheuse Adeleye Modupe à le qualifier d'« **industrie à Benin City** ».

4.2. Modalités de recrutement

4.2.1. Prévalences géographiques

Selon la majorité des interlocuteurs rencontrés au cours de la mission, la traite des êtres humains touche l'ensemble du Nigeria, bien que certaines zones soient particulièrement vulnérables au phénomène, notamment la zone correspondant à l'ancien Etat du Bendel, scindé en 1991 en deux Etats, **Delta et Edo**.

En effet, les représentants de NAPTIP et de *Girls Power Initiative* (GPI), une ONG basée à Benin City dédiée à la prévention contre la traite et à la réhabilitation des victimes, témoignent de la prévalence du phénomène de la traite en fonction de la destination géographique des victimes. Ainsi, **Kano**, capitale de l'Etat éponyme dans le Nord du Nigeria, constitue un des pôles de la traite des êtres humains dans le pays. Néanmoins, les victimes envoyées hors du pays depuis Kano sont principalement issues des ethnies haoussa et kanuri, et, au titre de la proximité culturelle, partent à destination des pays du Golfe persique.

Suivant la même logique, **Benin City** constitue le pôle de la traite à destination des pays européens. **L'Etat d'Ebonyi**, dans le Sud-est du pays, est également touché par le phénomène, mais les victimes sont envoyées par les réseaux de trafiquants en Afrique centrale, notamment en Guinée Equatoriale et au Gabon. Les représentants de GPI soulignent également l'importance du trafic interne qui affecte particulièrement **les Etats de Rivers et d'Akwa Ibom** dans le Sud du Nigeria, où les victimes sont acheminées à Abuja, Lagos ou Port Harcourt. Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) souligne que la traite des êtres humains qui affecte la pointe Sud du Nigeria destine plutôt les victimes, souvent mineures, à des fins d'esclavage domestique plutôt que d'exploitation sexuelle.

Rencontrée à Lagos, la chercheuse Adeleye Modupe témoigne d'un essor de la traite des êtres humains dans des communautés situées à **proximité des frontières béninoises**, en raison des campagnes de sensibilisation intenses menées dans les zones prévalentes en matière de traite. En effet, elle indique avoir découvert une présence de plus en plus importante de trafiquants dans des comptoirs commerciaux modestes, telles que les communautés de Shaki, dans **l'Etat d'Oyo**, et de Seme, dans **l'Etat de Lagos**, toutes deux limitrophes de la République du Bénin. Grace Osakue, coordinatrice de GPI, confirme que les trafiquants peuvent cibler aisément certaines de ces populations modestes en raison de contacts de leur réseau au sein de ces communautés et d'une situation de fragilité économique facilitant le recrutement. La chercheuse Adeleye Modupe révèle également que certaines communautés ont fait de la traite des êtres humains leur

principal levier économique : « *Dans certaines communautés, la traite d'êtres humains est une économie, un moyen de survivre [...] J'ai interviewé un chef d'une communauté qui m'a dit expressément que le trafic était leur contrôle des ressources, ces vices que nous appelons trafic, prostitution, ces activités illégales, illicites, il m'a dit expressément qu'il s'agissait de leurs ressources* ». Cette chercheuse ajoute que dans ces communautés frontalières, le recrutement peut aller de pair avec une introduction de la victime à des drogues dures pour créer une addiction qu'elle devra financer en demeurant dans le réseau.

Concernant la zone correspondant à l'ancien Etat du Bendel et regroupant **les Etats de Delta et d'Edo**, le phénomène de traite, bien que combattu par les actions de la société civile et des pouvoirs publics, connaît toujours une forte prévalence. Pour l'Edo, parmi les 18 LGA (gouvernements locaux) que compte l'Etat, 8 sont particulièrement affectés par le phénomène de traite, qui y est considéré comme endémique. Il s'agit des LGA du Sud-est de l'Etat : Oredo, Ikpoba-Okha, Orhionmwon, Uhunmwode, Esan west, Esan central, Esan south-east et Igueben.

Toutefois, les ONG dédiées à la lutte contre la traite relèvent qu'en réaction aux campagnes de sensibilisation, **les trafiquants se déplacent progressivement vers le Nord de l'Etat, en zone esan et afemai** (deux ethnies appartenant au groupe edo), où ils peuvent recruter dans des communautés moins touchées par ces campagnes ou dans une situation de précarité plus grande qu'ils peuvent exploiter pour convaincre des victimes, comme en témoigne Grace Osakue (GPI) : « *Beaucoup de trafiquants sont liés au Sud de l'Edo, mais avec l'augmentation de leurs activités et l'essor de la sensibilisation de la société, ils sont partis vers les régions esan* ».

Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) indique que **l'Etat du Delta** constitue également une zone endémique pour la problématique de la traite, eu égard à la disponibilité des trafiquants présents dans l'Etat et celui d'Edo, et à la proximité culturelle des habitants de l'Etat du Delta avec le groupe ethnique edo, comprenant les ethnies bini, esan et afemai. A cet égard, l'interlocuteur précité apporte un témoignage éclairant sur **la proximité ces dernières années du groupe ethnique edo avec le phénomène de traite** : « *Nous avons reçu l'an dernier dix-huit victimes de la traite des êtres humains que nous avons formées. Elles nous ont dit que pendant leur voyage, vers le Mali, si elles n'étaient pas d'origine edo, elles ne seraient pas trafiquées. Une en particulier, son père venait de l'est du pays, sa mère était edo, elle a un nom igbo et parle igbo. Ils lui ont dit qu'ils ne l'enverraient pas, qu'ils ne l'aideraient pas, elle a dû changer son nom pour un nom bini. Elle a pris le nom de sa mère pour être aidée, au point qu'on leur dit qu'elles bénéficient d'une « faveur » en étant envoyées hors du pays. C'est aussi le cas de l'Etat de Delta* ».

Ce phénomène d'assimilation est confirmé par plusieurs interlocuteurs : la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe : « *Si vous attrapez quelqu'un venant de Delta en Europe, elle vous dira qu'elle vient de Benin City* »; Grace Osakue (GPI) : « *Si vous parlez à une fille aujourd'hui, vous constaterez qu'elle est esan. Quand j'ai voyagé et interagi avec elles, j'ai vu que beaucoup d'entre elles comprenaient la langue bini et la parlaient, elles disaient être bini mais elles n'étaient pas bini mais esan* »; Jennifer Ero, directrice de *Society for the Empowerment of Young Persons* (SEYP), une ONG basée à Benin City : « *Parfois une fille de Delta vous dira qu'elle vient de l'Edo. Elle vous ment* ».

4.2.2. Méthodes de recrutement employées par les trafiquants

Au cours des deux premières phases de la traite des êtres humains au Nigeria, la duperie constituait la principale méthode employée par les trafiquants qui promettaient un meilleur avenir et un emploi en Europe à leurs victimes, souvent dans la coiffure, la couture ou la garde d'enfants. Cependant, la majorité des interlocuteurs rencontrés lors de la mission témoignent d'une absence de duperie dans la plupart des recrutements par les réseaux dans la mesure où les victimes sont conscientes qu'elles vont devoir se prostituer. Ils évoquent plutôt un « *volontarisme* » important de la part des victimes de traite. Ce « *volontarisme* » est dû à de nombreux facteurs, en particulier la pauvreté, le rôle culturel de la fille aînée et de la mère au sein du groupe edo, et l'assimilation de la traite à un

modèle de réussite économique, induite par l'étalage des richesses acquises grâce à la traite par les trafiquants.

Partant de ce constat, les réseaux tendent à recruter à hauteur des besoins des proxénètes installés en Europe, sachant que leur capacité de recrutement est tributaire du nombre d'individus impliqués dans le réseau, de leur capacité économique pour le transport des victimes et de leur accointance avec la famille des victimes. En effet, la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, dont la famille compte une trafiquante ayant fait fortune par le biais de la traite et disposant d'un réseau conséquent, témoigne : « *Je me rappelle vivement : elles venaient à la maison, elles devaient signer, il y avait un accord passé, certaines filles étaient suppliantes, certaines emmenaient les papiers de la maison de leur père, différentes choses, elles s'impliquaient de façon à être liées aux trafiquants. [...] Vous devez les servir, pendant un mois, pendant qu'ils préparent les papiers, vous vivez avec le trafiquant, vous l'avez ses vêtements, vous prenez soin de ses enfants* ».

Cette promiscuité entre victimes et trafiquants s'intensifie quand le trafiquant est un membre de la famille immédiate ou élargie de la victime. Dans ces cas-là, il apparaît nécessaire de tenir compte de « *la fermeté du principe d'unité de famille* » qu'évoque la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, pour appréhender les motivations profondes du départ de la victime. Si le trafiquant fait partie de la famille, le recrutement n'en est que plus aisé, eu égard au rôle de la fille aînée au sein de la culture edo. A cet égard, Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) témoigne : « ***C'est bien pire quand les familles sont impliquées, ils encouragent leurs enfants à partir, surtout les filles, en raison d'autres facteurs qui affectent les petites filles. La petite fille n'est pas vue de la même manière que le petit garçon, culturellement, le petit garçon est préféré, parce que la fille se mariera et quittera la famille. Le petit garçon est celui qui restera et perpétuera le nom de la famille, la famille veut le protéger, il sera sauf, et la petite fille sera davantage l'agneau sacrificiel qui partira pour sauver la famille. Nous avons eu certaines filles qui ont été renvoyées de chez elles, expulsées par leur famille car elles refusaient de partir en Europe. Nous avons eu des problèmes avec des parents qui disaient : si j'ai sept enfants et que l'un se sacrifie en partant, il n'y a pas de mal à ça*** ».

Ce constat de la prégnance du recrutement interne dans la cellule familiale est confirmé par Grace Osakue (GPI) : « *Au cours d'une campagne sur un marché où je suis allée ici à Benin city, quand je distribuais des posters et des stickers, une femme m'a dit de ne pas mettre de sticker sur sa boutique, car celle-ci était ouverte grâce à l'argent qu'elle recevait de sa fille en Italie. Elle me disait qu'elle offrirait à nouveau son enfant si elle en avait un aujourd'hui. Je lui ai répondu : Pourquoi ne pas y aller vous-même plutôt que donner votre enfant ? On s'est presque disputées. Mais c'était un tabou pour elle, en tant que femme mariée, de partir là-bas [en Europe]* ».

Dès lors, eu égard à l'importance de la famille dans le processus décisionnaire du départ des victimes et à la primordialité de l'unité de famille au sein de la culture edo, les trafiquants procèdent à l'élaboration de stratégies pour convaincre la famille ou un membre de la famille en qui la victime a confiance, de manière à disposer d'un levier de persuasion pour convaincre la victime de partir.

A cet égard, Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) témoigne de l'insistance de certaines familles dans ce processus décisionnaire : « *Nous avons eu des parents qui encourageaient leurs filles : Tu as trois boyfriends au Nigeria, quelle est la différence entre toi et une travailleuse professionnelle du sexe ? Certains parents les encouragent ainsi : Je t'ai vue rentrer à la maison avec différents hommes, quelle est la différence ? Ces éléments ont aidé à pousser certaines filles à partir* ». Dans ce contexte, **le trafiquant est perçu comme un « sauveur » qui pourra enrayer la paupérisation de la famille** en lui donnant accès à une situation économique aisée.

Il importe de souligner que, **même si la victime sait qu'elle devra se livrer à la prostitution, il existe une forte dichotomie entre le scénario narratif présenté par le trafiquant et la réalité de ce qu'elle sera contrainte de subir.**

Grace Osakue (GPI) confirme que, même si les victimes sont désormais sensibilisées à la problématique de la traite, **la duperie demeure un des principaux outils de persuasion** du trafiquant : « *Parfois les trafiquants diront que le seul travail disponible en Europe est le travail du sexe, que c'est légal en Europe, et que leurs enfants travailleront donc dans un cadre légal. L'image que les parents, et parfois les victimes, se font du travail du sexe correspond à ce qu'ils voient à Benin City : vous restez en face de l'hôtel, quelqu'un vous approche, vous allez à son domicile ou à l'hôtel pour avoir une relation, la personne vous paie, l'argent va directement dans votre poche. En Europe, elles découvrent que c'est très différent [...] A la fin de la journée, l'argent ne va pas dans la poche des filles, elles finissent esclaves aux mains des trafiquants* ».

A l'inverse des acteurs associatifs, les représentants de la NAPTIP estiment que **la duperie demeure l'outil fondamental** employé par les trafiquants lors du processus de recrutement des victimes de la traite : « *Il y a énormément de duperie, de mensonges, d'exploitation forcée [...] Il est vrai que certaines victimes partent volontairement mais les conséquences du trafic étant le risque de mourir, si quelqu'un sait qu'il va mourir, être terrorisé, être brutalisé, la personne ne partira pas* ».

4.3. Profils ciblés et motifs de départ

4.3.1. Les profils des victimes de la traite

En raison des moyens de coercition spécifiques employés par les réseaux de traite des êtres humains nigériens, les profils de victime visés partagent quelques caractéristiques communes :

- **un contexte familial et socio-économique favorisant la vulnérabilité de la victime** : une situation de pauvreté conjuguée à une solidarité familiale permettant de convaincre la victime de la nécessité absolue pour elle de partir en Europe pour subvenir aux besoins de sa famille. L'absence de solidarité familiale peut également favoriser la vulnérabilité de la victime, en cloisonnant ses perspectives de futur dans son pays ou en encourageant le départ face à une situation familiale problématique. Dans ce cas de figure, le départ peut se faire, selon la chercheuse Adeleye Modupe, « *sans le consentement des parents* » voire « *sans qu'ils en aient connaissance* ».

- **une éducation lacunaire** : les réseaux tendent à recruter des personnes ayant été privées d'accès à l'école secondaire, onéreuse pour les ménages modestes au Nigeria, voire illettrées dans des communautés rurales n'ayant pas d'infrastructures éducatives. Selon la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, cette caractéristique permet aux réseaux de recruter par la duperie « *les 5% de victimes* » non sensibilisées au phénomène de traite. En outre, les réseaux peuvent ainsi exercer une plus grande manipulation coercitive sur la victime une fois recrutée et envoyée en Europe. Ce constat, relayé par Grace Osakue (GPI) et les autres acteurs associatifs rencontrés pendant la mission, est aggravé par la segmentation des rôles sociaux genrés dans la société nigérienne qui limite l'accès à l'éducation aux filles. En effet, « *quand les garçons ont six ans, ils sortent, ils jouent au football, ils ont des interactions sociales susceptibles d'agrandir leur univers culturel [...] Mais la fille interagit rarement en dehors de son domicile, elle n'a pas développé la compétence de remettre en question, une bonne fille obéit à ses parents, quelqu'un qui remet en question est une mauvaise fille, elle doit obéir au serment, ne pas dénoncer les trafiquants. Quoi que vous fassiez en Europe, elle obéira au serment* ». Ainsi, cette éducation lacunaire aggrave l'impact psychologique du serment *juju* conclu par la majorité des victimes de traite. Cependant, plusieurs interlocuteurs relèvent que des étudiantes, notamment des universités de Benin et Delta, font également partie des victimes, en raison du manque de perspectives économiques au Nigeria.

- **les femmes jeunes et sans enfants**. Les interlocuteurs rencontrés confirment que les réseaux tendent à recruter des victimes **dès l'adolescence**, en raison de la vulnérabilité particulière induite par ce jeune âge qui renforce les mécanismes de coercition employés. Le jeune âge des victimes, ajoute la chercheuse Adeleye Modupe, permet aux trafiquants de maintenir plus longtemps leurs victimes dans le réseau. Par ailleurs, la maternité au

sein de la culture edo est un élément primordial et un des objectifs à atteindre pour les femmes edo, comme en témoigne Grace Osakue (GPI) : « *La maternité est essentielle, même si elle part en Europe se prostituer, elle a en tête qu'elle ne fera ça qu'un temps avant de se marier et avoir des enfants. Si vous parlez aux filles, vous verrez qu'une sur vingt a une vision de son avenir sur le long terme sans enfants* ». Dès lors, les trafiquants ciblent particulièrement les femmes sans enfants, car le dépôt de sang menstruel pendant le serment *juju* « permet » au prêtre, en cas de désobéissance de la victime, de la rendre stérile.

- Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) évoque l'arrivée en Europe, depuis le milieu des années 2000, **de victimes nigérianes n'ayant jamais eu de contact avec la vie urbaine** : « *Certaines ne savent pas utiliser les toilettes, ou tirer la chasse d'eau, car elles vivent dans des villages dénués de toute infrastructure. Alors, depuis leur village, si elles arrivent à Paris, c'est la première fois qu'elles voient des trams, des lumières, le système de lumières vertes/rouges, c'est un défi important. Certaines ne peuvent écrire leur nom, ne peuvent communiquer efficacement* ».

4.3.2. Pauvreté endémique et illusion d'un enrichissement aisé

Les réseaux de trafic des êtres humains facilitent leurs recrutements en mettant en avant l'enrichissement issu de leurs activités. Dès la deuxième phase de la traite des êtres humains au Nigeria, les trafiquants reviennent avec leurs gains et investissent dans **des biens matériels ostentatoires**, comme l'indique Grace Osakue (GPI) : « *Ils reviennent à la maison lors des périodes festives, comme en décembre pour Noël, quand ils sont là, ils exhibent leur richesse, ils conduisent de belles voitures, portent de beaux vêtements, tout ce qui les concerne est attirant. Ils viennent voir des parents pauvres et disent : Je peux vous aider, donnez-moi votre fille et je vous soutiendrai. Pour les élections ici, les gens distribuent des sacs de riz pour avoir des votes. Les trafiquants font la même chose* ».

De la même façon, **l'achat de propriétés immobilières est essentiel dans la stratégie des réseaux** de traite des êtres humains. Ainsi, selon Nwoha Roland (*Idia Renaissance*), « *Les personnes qui se sont enrichies avec la traite d'êtres humains achètent un immeuble à quatre appartements, c'est très commun. Chaque foyer, chaque famille veut ça, si vous avez cela, vous avez un revenu stable en louant trois appartements* ». La chercheuse Omoregie Pat Iziengbe ajoute que l'accès à la propriété est essentiel au Nigeria et en pays edo car c'est au domicile que sont inhumées les dépouilles de la famille qui, dans le cas contraire, iront dans un cimetière public, un « acte avilissant » signant ainsi le déshonneur de la famille.

L'importance de l'investissement financier des trafiquants au Nigeria est illustrée par cet exemple relayé par Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) : « *Western Union a célébré son plus important chiffre d'affaires venant des flux de l'Etat d'Edo. Leurs profits les plus importants viennent de cet Etat. C'est pourquoi ils financent le plus grand festival du peuple edo, le festival d'Igue, dans un signe d'appréciation pour redonner à la société qui a généré autant d'argent pour eux* ».

4.3.3. Le rôle de la fille aînée dans la culture edo

Selon la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, la plupart des analyses sur la traite des êtres humains au Nigeria, et plus spécifiquement pour la zone edo, pointe la pauvreté en tant que facteur principal ayant permis l'essor de la traite. Or, elle estime que ces analyses n'observent le phénomène qu'en surface, en excluant le facteur culturel. Ce dernier, selon elle, est prépondérant et permet d'expliquer pourquoi le rôle de la fille aînée dans la culture edo influe considérablement sur le « *volontarisme* » au départ des victimes.

Pour comprendre le rôle de la fille aînée dans la culture edo, il est nécessaire de connaître l'histoire fondatrice de la première reine-mère Idia dont le règne sur l'empire du Benin date de 1504 à 1550. Après le décès de l'oba Ozolua, ses deux fils se disputèrent le trône du royaume, Esigie, fils d'Idia, et Arhuanan, fils d'Ohonmin. Idia permit, grâce à ses pouvoirs mystiques et son intelligence, à Esigie d'accéder au trône et de l'emporter sur

Arhwaran. Le pouvoir de la mère était tel qu'il permit à Esigie d'étendre l'empire et d'être le premier oba à parler portugais et à tisser des relations avec des pays européens. De la puissance considérable d'Idia découle le concept, en langue bini, d'*Ienogie naga* : « **Une mère est digne d'être vénérée** ».

Ce concept permet d'éclairer la relation spécifique entre la mère et la fille aînée dans la culture edo. Ainsi, la mère peut demander à sa fille d'aînée de partir en Europe pour y exercer la prostitution en raison de l'obligation qui lui est faite de subvenir aux besoins de la famille. Comme l'indique Nwoha Roland (*Idia Renaissance*), **la fille aînée représente « l'agneau sacrificiel »** qui est contraint d'assumer n'importe quel fardeau pour permettre à sa famille de survivre. Sa mère, à qui elle ne pourra dire non, peut dès lors constituer un point d'ancrage et l'encourager à demeurer dans le réseau, quand bien même la victime souhaitera s'en désolidariser.

Associée à la pauvreté et au besoin d'accès à la propriété, l'importance de la fille aînée est déterminante dans le processus décisionnel du départ en Europe, selon la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe : « *Si votre mère n'a pas de fils, elle deviendra indigente, si elle n'a pas de maison, elle sera expulsée. Donc, les jeunes filles vont devoir sauver leur mère d'une telle humiliation. Si vous liez héritage culturel et perspective historique, vous comprenez pourquoi le phénomène de traite à Benin City est appelé à durer* ».

4.4. Méthodes de coercition

4.4.1. Le serment ou pacte *juju*

Selon divers interlocuteurs (Grace Osakue (GPI), Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) et la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe), une des principales méthodes de coercition employées par les réseaux de traite afin d'avoir l'aval sur leur victime est le serment ou pacte *juju*. Cet élément central découle d'un héritage culturel des populations vulnérables à la traite qui met en avant la religion traditionnelle, quand bien même la victime se déclarera pratiquante d'une religion monothéiste. A cet égard, certaines victimes mettront même en avant leur appartenance à la religion chrétienne pour signifier qu'elles croient particulièrement aux puissances du diable qui comprennent le serment *juju*. L'impact du *juju* est renforcé par le manque d'éducation, l'importance de la religion traditionnelle, notamment en pays edo, et la **manipulation psychologique** qui y est associée par les trafiquants.

Plusieurs interlocuteurs (Grace Osakue (GPI), Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) et les représentants de la NAPTIP) soulignent que le serment consiste généralement à accepter d'obéir aux trafiquants, à ne pas les dénoncer aux autorités et/ou à accepter de payer une dette couvrant les frais du voyage, sous peine de mourir, de voir ses proches mourir ou de subir des attaques spirituelles. Il consiste à faire don d'un ensemble d'éléments : cheveux, ongles, poils pubiens et/ou poils d'aisselle. Puis la personne doit manger un organe d'animal, souvent un cœur de coq ou de poule, et ingurgiter une boisson forte, essentiellement du gin. Elle doit également répéter les termes de son serment pour conclure le pacte avec le prêtre traditionnel. La cérémonie se déroule dans des bâtiments servant de lieux de culte pour différentes divinités où des prêtres *juju* exercent leurs activités au vu et au su de tous.

En effet, il est important de noter que, malgré le fait que la majorité des victimes de traite ont scellé un pacte *juju*, ces lieux offrent un service populaire et sont régulièrement usités par la population. A ce titre, les prêtres traditionnels réfutent tout lien avec la traite comme la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe l'indique « *Le prêtre juju n'est pas impliqué dans la traite des êtres humains, il est payé pour un service. Comme les églises, vous n'allez pas arrêter des pasteurs parce qu'ils prient pour votre voyage [...] Quand nous serons là-bas, ne leur dites rien à propos de traite, dites leur juste que vous connaissez beaucoup de filles noires, il y a une façon de faire. Ils pensent être vertueux, plus que les chrétiens, ils ne volent rien, ne prennent pas part au trafic, ils sont payés pour les serments. Ils disent être les vrais enfants de Dieu* ».

Parmi les cultes les plus populaires en pays edo et yoruba, les déités les plus révéérées sont :

- **Ayelala**, ancêtre déifiée originaire de l'Etat d'Ondo et de la culture yoruba. Il s'agit d'une divinité puissante capable de punir ceux qui commettent des crimes ou sont coupables de mensonge. Le culte d'Ayelala est un de plus usités par les réseaux.
- **Shango**, ancêtre déifié également d'origine yoruba. Il s'agit d'une divinité de l'éclair, de la justice, de la virilité et du fer. Les cérémonies et serments avec Shango permettent aux participants de prendre le contrôle sur leur vie et d'acquérir du pouvoir.
- **Olokun**, un orisha (ancêtre déifié yoruba) androgyne, sollicité pour sa propension à conférer argent, santé et prospérité à ses fidèles.
- **Ogun**, également orisha, patron des soldats et travailleurs du métal.

Plusieurs éléments font du serment *juju* un élément coercitif plébiscité par les réseaux :

- Le serment lui-même et la peur de la déité sollicitée. En effet, la victime demeurera persuadée que, si elle contrevient aux termes de son serment, la vengeance du *juju* emportera sa vie, celle de ses proches ou s'exercera par le biais d'attaques spirituelles. L'importance culturelle du serment peut lui conférer **un impact psychosomatique** de nature à infliger des problèmes psychologiques aux victimes de nature bien réelle, comme en témoignent les interlocuteurs rencontrés, notamment la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe : « *Une des filles que j'ai interviewées m'a dit que ses cheveux tombaient. Une autre venait de Russie, elle est devenue folle, et restée folle à son retour au Nigeria* ».

Grace Osakue (GPI) a constaté le même effet psychosomatique sur certaines victimes : « *Je me rappelle d'une fille amenée par la NAPTIP, ils l'ont aidée et conseillée mais elle était malheureuse, elle s'est ouverte en disant que quelque chose lui faisait toujours peur. La NAPTIP a mobilisé son département du maintien de l'ordre public pour forcer le prêtre à faire une cérémonie pour inverser le serment. Mais la fille était toujours effrayée parce que ses possessions ne lui avaient pas été rendues, elle avait toujours peur du juju, ils ont dû forcer le prêtre à lui rendre ses offrandes* ». Par ailleurs, les réseaux peuvent convoquer les parents de la victime si celle-ci résiste afin d'accomplir un second serment *juju*.

- Le don de poils et d'ongles, partie intégrante du pacte qui mettent en péril la future maternité de la victime et son identité. En effet, les poils pubiens symbolisent la fertilité de la personne et le prêtre traditionnel peut, supposément, s'en servir pour rendre la personne stérile. Eu égard à l'importance de la maternité dans la culture edo, cet élément ajoute à la crainte vis-à-vis du *juju*. Quant aux ongles, ils représentent dans la culture edo l'identité de la personne. Ainsi, il est possible d'enterrer au Nigeria une personne qui serait décédée en dehors de son pays avec ses ongles. Dès lors, la victime estime que le prêtre traditionnel peut altérer son identité voire son existence même à partir de ses ongles.

4.4.2. Pressions exercées par les familles ou à l'encontre de celles-ci

Le « *volontariat* » constitue, selon la plupart des interlocuteurs rencontrés, en dehors de la NAPTIP, la norme actuelle concernant la traite des êtres humains au Nigeria. Néanmoins, il existe également des pressions émanant directement de la famille pour que la victime parte en Europe et des pressions exercées par les réseaux sur les familles afin de maintenir la victime dans le réseau.

A cet égard, les interlocuteurs universitaires portent sur cet élément coercitif un regard différent de celui des acteurs associatifs et institutionnels.

Ainsi, la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe estime que le « *volontariat* » constitue la norme et que **les réseaux n'ont pas besoin d'exercer de pressions ou des violences à l'encontre des familles**. La chercheuse Adeleye Modupe indique que la société suffit à mettre la pression aux parents, en raison de la pauvreté à laquelle ces derniers doivent

trouver une solution, par le biais de la traite. La pression peut aussi être exercée par les victimes, parties sans la permission des parents mais qui, avec leurs envois d'argent depuis l'étranger, obtiennent ainsi leur assentiment forcé.

En revanche, les représentants de GPI, d'*Idia Renaissance* et de la NAPTIP estiment que les réseaux exercent bien des persécutions à l'encontre des familles des victimes. Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) évoque « **des cas où les familles ont été persécutées et menacées pour que leurs filles coopèrent en Europe**. Ces familles sont trop effrayées pour aller voir la police ou ne croient pas en leur capacité à les protéger. Du coup, elles encouragent leurs filles à coopérer afin de rembourser ». Grace Osakue souligne que GPI a également reçu des victimes aux parcours similaires : « Une fille qui partait a été interceptée à Sokoto et ramenée ici [à Benin City]. Quand elle est revenue, nous avons commencé à travailler avec elle. La mère du trafiquant était une voisine, elle est allée voir la fille en lui disant de rembourser l'argent. Après quelques temps, ils se sont ouverts et nous en ont parlé. Je leur ai dit que si la mère revenait et redemandait, vous devriez leur dire que nous avons des relations avec la NAPTIP et que nous l'arrêterons pour qu'elle dénonce son enfant, et elle est n'est jamais revenue ».

La NAPTIP recense les cas de pressions exercées à l'encontre des familles. Selon les représentants de cette agence, ce « mécanisme de pressions » s'exerce « surtout quand la victime a été sauvée et ramenée [au Nigeria]. Ils [Les trafiquants] enverront le chef prêtre du temple d'Ayelala pour convoquer les parents [...] **Même si la fille est arrêtée en France, les menaces contre les familles continuent tant que le trafiquant n'a pas été appréhendé** ». Toutefois, ces interlocuteurs estiment que la portée de « ce mécanisme de pressions est limité : dès que la famille vient nous rapporter les faits, nous [la NAPTIP] entamons une enquête ».

4.4.3. Surveillance, contrôle des victimes et dette

Les réseaux de traite nigériens utilisent peu la surveillance des victimes sur leur parcours vers l'Europe. En effet, ils estiment suffisants les autres moyens coercitifs mis en place et surtout que la présence de membres du réseau avec la victime augmenterait les risques d'être appréhendé par les autorités.

En outre, la nature même des réseaux de traite nigériens ne permet que rarement de mettre en place une logistique de surveillance. En effet, s'agissant de réseaux pas assez puissants pour envoyer directement par avion les victimes en Europe, ceux-ci emploient des « trolley men », à savoir des personnes dont le travail consiste à acheminer les victimes d'une destination à l'autre mais jamais du point de départ initial au point d'arrivée final. Ainsi, ces intermédiaires entre les membres du réseau au Nigeria et ceux résidant en Europe permettent de maintenir le réseau dans l'opacité et d'éviter qu'une enquête des autorités puisse faire le lien entre tous les membres du réseau. La NAPTIP évoque ces réseaux en ces termes « ce n'est pas une mafia comme un syndicat, les recruteurs peuvent facilement être trouvés dans la rue. Le prêtre Ayelala ne sera pas membre du groupe, c'est plus opaque, le recruteur donnera les victimes à une autre personne, merci bien et au revoir. **Il est très difficile d'identifier la tête du réseau et la base, tout est opaque, c'est ainsi qu'ils mènent leurs opérations** ».

Enfin, **la question de la dette** est également centrale, bien qu'intégrée au serment *juju*. Il s'agit pour les réseaux de fixer un montant disproportionné censé représenter le coût du voyage de la victime qu'elle devra rembourser en étant contrainte à se prostituer. **Le montant oscille entre 40 000 et 60 000 euros**. Lors des deux premières phases de la traite (dans les années 1980 et 1990), ce montant rentrait dans le mécanisme de duperie des êtres humains, car les victimes croyaient que ce montant était compté en nairas et non en euros. Désormais, les interlocuteurs rencontrés sont unanimes pour indiquer que la majorité des victimes connaissent le taux de change entre nairas et euros ou, si ce n'est pas le cas, possèdent un téléphone leur permettant de calculer immédiatement le coût réel de leur dette. Néanmoins, celles-ci ignorent que la dette demeure un moyen usité par les trafiquants pour les maintenir dans les réseaux, notamment en augmentant le montant pour des raisons fallacieuses voire en le doublant en cas de *retrafficking*.

4.5. Le retour des victimes de la traite au Nigeria

4.5.1. Perception des victimes de la traite retournées au Nigeria

Selon les chercheuses Adeleye Modupe et Omoregie Pat Iziengbe, à leur retour au Nigeria, les victimes peuvent faire l'objet **de discriminations et de marginalisation** davantage en raison du fait qu'elles ont échoué à rembourser leur dette et à réussir financièrement en Europe que du fait d'avoir exercé la prostitution.

Adeleye Modupe précise ainsi : *« Vous pourriez être rejetée parce qu'ils considèrent que ce que vous avez fait est mal, c'est un scénario, ou que vous n'avez pas fait ce qu'on attendait de vous, vous n'avez pas été couronné de succès pendant votre voyage, c'est le récit le plus commun à Benin City. Je parle de la perspective sociétale et non familiale [...] Je me rappelle l'exemple d'un homme qui a été exécuté je ne sais plus dans quel pays, pour trafic de drogues, mais une célébration a été faite en son honneur par sa communauté car il était perçu en tant que héros. Vous pourriez penser qu'il serait ostracisé mais le plus important ici est le bénéfice financier. Quand vous êtes déporté, la plupart du temps, les membres de la famille ne seront pas contents de vous car vous n'avez pas réussi ».*

Ce constat est partagé par les acteurs associatifs qui s'efforcent de forger une relation avec la famille, notamment en prévention du retour d'une victime au Nigeria, pour éviter le *retrafficking* et permettre la mise en confiance et la reconstruction de la victime.

4.5.2. Le *retrafficking*

Le phénomène est bien réel et difficile à résoudre. En effet, la NAPTIP indique que son abri (situé à Benin City, *infra*) pour les victimes est « fermé », à savoir qu'elles ne peuvent en sortir, principalement pour éviter les représailles des trafiquants et la possibilité de *retrafficking*.

La NAPTIP estime que la plupart des victimes ne veulent pas retourner dans leur région d'origine en raison de ce phénomène mais que d'autres victimes y sont davantage vulnérables, le premier voyage les ayant « préparées » au suivant : *« C'est une énorme tâche pour le suivi psychologique et la réhabilitation, pour quelqu'un qui peut faire 50 euros en vingt minutes, vous voulez qu'elle reste et étudie pendant cinq ans avant de faire de l'argent ? C'est une énorme tâche [...] En repartant, elles sauront comment éviter les autorités, ou elles seront devenues des petites madames [proxénètes] ».*

Pour cette raison, les acteurs associatifs et institutionnels mettent tout particulièrement l'accent sur les programmes de réhabilitation et d'autonomisation pour endiguer le *retrafficking*.

Ainsi, selon Grace Osakue (GPI) : *« Pour éviter le retrafficking, vous devez autonomiser les victimes de traite [...] On ne les laisse pas comme ça, on continue de travailler avec elles en se basant sur ce qu'elles veulent faire, nous faisons en sorte qu'elles l'internalisent. Nous ne les lâchons pas, on interagit avec les parents, afin d'accomplir leurs objectifs de vie. Si vous ne faites rien, les probabilités qu'elles repartent sont très hautes. Nous ne pouvons laisser le moindre trou, nous développons une relation dès le premier jour du retour [...] Si vous ne cherchez pas de solution au problème qui l'a fait partir, elle repartira ».* A cet égard, les membres de GPI identifient souvent un référent, familial ou autre, qui servira d'intermédiaire entre eux et la victime pour tisser une relation de confiance.

Pour sa part, Jennifer Ero (SEYP) indique qu'en cas de *retrafficking*, le montant de la dette que devra rembourser la victime peut doubler et qu'une victime peut, dans certains cas, être renvoyée plus de trois fois en Europe par les réseaux.

4.5.3. Réhabilitation et prévention : bilan des actions contre la traite

En raison de l'importance prise par le phénomène de traite des êtres humains en pays edo, un dispositif législatif, juridique et associatif commence à voir le jour dans les années 1990.

Le 8 juillet 1999, *Idia Renaissance* est créée grâce à l'impulsion d'Eki Igbiniedion, épouse du gouverneur de l'Etat d'Edo de l'époque, Lucky Igbiniedion. Il s'agit de la première ONG d'envergure ayant pour projet de combattre la traite des êtres humains, la prostitution, la mortalité maternelle, les problèmes de drogues, le cultisme, l'oisiveté juvénile, le VIH et d'autres problèmes sociaux et sanitaires touchant les jeunes enfants et les femmes dans la société nigériane. Nwoha Roland indique que l'ONG décide dès sa création de mener des « *campagnes de sensibilisation dans les 18 gouvernements locaux de l'Etat d'Edo [...] Nous avons commencé ces campagnes par le média papier, puis par média électronique pour éduquer les gens sur le problème de la traite des êtres humains* ». *Idia Renaissance* milite également en faveur du *Trafficking in Persons Law Enforcement and Administration Act*, adopté en 2003 et inspiré du protocole des Nations unies contre la traite, qui instaure la NAPTIP et **criminalise la traite dans 23 des 36 Etats** du Nigeria. La loi sera d'ailleurs amendée en 2005 afin d'étendre les sanctions possibles à l'encontre des trafiquants, permettant notamment à la NAPTIP de « **confisquer les propriétés des trafiquants** ».

Concernant la **NAPTIP** plus spécifiquement, l'agence, créée en 2003, compte onze départements et a pour objectif d'enquêter sur les réseaux de traite, d'arrêter les trafiquants et de réhabiliter les victimes, notamment en les plaçant au sein d'un abri fermé. Cet abri, qui appartenait à *Idia Renaissance* jusqu'en 2006, est une infrastructure destinée à recevoir des victimes de traite et à leur offrir des services de conseil médical, social et personnel. Le qualificatif « *fermé* » désigne le fait que les bénéficiaires résidant dans l'abri ne peuvent en sortir librement, afin de les préserver de potentielles représailles des trafiquants ou d'être victimes de *retrafficking*. **D'autres structures possèdent des abris similaires**, comme l'organisation *Committee for the Support of the Dignity of Women (COSUDOW)*, dont l'abri « *ouvert* » permet une libre circulation des bénéficiaires. Les bénéficiaires de l'abri de la NAPTIP ne peuvent toutefois y demeurer plus de 6 semaines, hors cas d'urgence, contrairement à celui de COSUDOW.

En tant qu'agence de maintien de l'ordre public, la NAPTIP se consacre principalement à **l'arrestation de trafiquants, mais également à celle de docteurs traditionnels**, notamment liés au culte d'Ayelala. En effet, le directeur du département d'enquête et de veille de la NAPTIP indique qu'il s'agit d'une mesure fréquente, adaptée à l'importance de ce mécanisme coercitif pour les réseaux : « *J'ai enquêté personnellement dans des temples Ayelala, nous avons arrêté un chef prêtre. Ils instillent la peur chez les gens, et rien ne peut leur arriver, c'est un mécanisme de contrôle [...] Mais nous savons que c'est un mensonge, nous y allons férocement et nous les arrêtons [...] Nous avons constaté qu'avec cette peur, nous pouvons montrer que le prêtre n'est pas un demi-dieu et le forcer à dire la vérité, cela enlève aux victimes tout sentiment de peur. Et les poursuites en sont facilitées* ».

Outre l'arsenal répressif à l'encontre des trafiquants, des structures associatives permettent aux victimes d'entreprendre un retour au Nigeria réussi par le biais d'une réinstallation progressive, d'une réconciliation si nécessaire avec leur environnement familial, d'un suivi médical et social de longue durée, de formations professionnelles ainsi que d'un accompagnement à l'emploi. GPI et *Idia Renaissance* sont deux des principales structures dédiées à ces missions, **GPI étant davantage tourné vers la prévention et la sensibilisation** des populations vulnérables à la traite des êtres humains.

En 2004, *Idia Renaissance* a établi **un centre de ressources** permettant d'offrir à ces victimes, selon Nwoha Roland, « *des compétences vocationnelles, des services de conseil, des compétences de « vie », des compétences d'autonomisation, des activités récréatives et une librairie* ». Le programme de formation dure 6 mois, avec une prise en charge dès le retour de la victime au Nigeria, notamment en contactant les familles et en opérant une médiation si les familles ne souhaitent pas reprendre contact avec la victime. Le

programme est personnalisé pour chaque bénéficiaire, prenant en compte les résultats obtenus au cours des sessions avec un conseiller social et estimant ainsi la vulnérabilité, les besoins et les désirs de chacun. Un conseiller médical est également présent en raison de la vulnérabilité particulière des victimes de traite aux problématiques de santé, notamment au VIH. *Idia Renaissance* a également participé au *Gain Project*, piloté par une agence gouvernementale américaine, le *HIV316*, pour améliorer les compétences du conseiller médical sur ce projet et permettre le suivi et le traitement des victimes qui seraient porteur du virus, ainsi que la prévention pour les victimes qui ne le seraient pas.

Concernant les formations professionnelles, celles-ci touchent des secteurs ne nécessitant pas de longues études ou de nombreuses compétences, en raison de la nécessité de mettre en contact le plus rapidement possible les bénéficiaires avec le monde professionnel, afin de limiter le phénomène de *retrafficking*. Ainsi, des formations en couture, en informatique, en soins de beauté sont dispensés au centre de ressources pour la jeunesse d'*Idia Renaissance*, avec un suivi permettant d'offrir aux bénéficiaires un stage voire un emploi dans une entreprise locale. *Idia Renaissance* assiste également les bénéficiaires dotés d'une aide financière au retour depuis l'Europe, afin de monter leur projet professionnel, leur *business plan*, ou la création de leur commerce.

Malgré toutes ces initiatives, les structures associatives rencontrées au cours de la mission indiquent que les fonds privés qui forment l'essentiel de leur financement sont, souvent, insuffisants au vu de l'ampleur du phénomène de traite des êtres humains dans l'Etat d'Edo.

Traite masculine

Concernant la traite masculine, la plupart des interlocuteurs rencontrés estiment qu'elle n'existe pas, hormis Jennifer Ero (SEYP) et Nwoha Roland (*Idia Renaissance*).

A ce sujet, Jennifer Ero (SEYP) indique : « *Nous savons qu'ils le font. En Libye, au Niger, les hommes violent des garçons dans la rue, des garçons et des filles. Les garçons qui ont été envoyés en Italie, la plupart n'ont pas d'emploi. Donc, ils se font de l'argent ainsi, probablement parce qu'ils y ont été introduits en Libye. Mais c'est un tabou pour eux de dire qu'ils couchent avec des hommes, ils le font secrètement* ».

Nwoha Roland (*Idia Renaissance*) a eu connaissance de cas de « *garçons recrutés sur le prétexte de devenir footballeurs professionnels et qui deviennent des prostitués masculins [...] En raison du côté délicat de la question, peu de personnes en parlent. L'homosexualité est criminalisée au Nigeria, ce n'est pas un sujet sur lequel les gens parlent. C'est fait de façon souterraine, la société stigmatise les personnes impliquées dans cela, mais cela devient une tendance* ».

A contrario, les représentants de la NAPTIP estiment que la prostitution masculine, mise en avant par une victime, serait un « *faux prétexte. Pour le travail forcé, il y a aussi duperie, ils peuvent être recrutés par des clubs de football puis une fois là-bas, forcés de travailler. Avec la question gay, vous ne pourrez pas revenir au Nigeria. En tant que fille c'est déjà difficile, en tant qu'homme prostitué, c'est impossible* ».

Ce constat est partagé par Grace Osakue (GPI) qui met plutôt en avant la difficulté à contraindre des hommes à se prostituer : « *Les trafiquants nous ont dit eux-mêmes qu'ils font passer en Europe des hommes mais qu'ils ne les trafiquent pas [...] Les garçons intéressés par la migration ne font pas face aux mêmes risques que les filles. Les filles courent plus de risques, les garçons peuvent continuer leur voyage, rencontrer des gens qu'ils connaissent, quand ils seront en Europe. Ils ne seront pas victimes de la traite, ne devront pas d'argent à qui que ce soit* ».

5. Situation en matière d'orientation sexuelle

Cette partie a été réalisée essentiellement à partir d'entretiens menés au Nigeria avec des représentants des deux principales ONG nigérianes dédiées à la défense des droits des personnes homosexuelles³⁹ :

- ICARH (*International Centre for Advocacy on Rights to Health*), situé à Abuja
- TIERS (*The Initiative for Advocacy for Equal Rights*), située à Lagos

5.1. L'état du droit

En janvier 2014, a été promulguée la loi « *Same sex marriage (prohibition) Act* » (**SSMPA**), qui punit de quatorze ans d'emprisonnement toute personne qui aurait une relation avec une personne du même sexe ou qui contracterait un mariage ou une union civile avec une personne du même sexe.⁴⁰

De plus, en vertu du SSMPA, est passible d'une condamnation à une peine de dix ans d'emprisonnement, toute personne œuvrant pour une association ou une organisation ayant pour but de promouvoir les intérêts des personnes homosexuelles.

Selon des représentants de TIERS, l'adoption de cette loi était un moyen, pour les politiques, à l'approche des élections présidentielles de mars 2015, de détourner l'attention de la population des véritables problèmes de société au Nigeria.

Outre cette loi, le Nigeria a conservé un certain nombre de lois héritées de l'ère coloniale britannique qui criminalisent les relations homosexuelles : **le code pénal nigérian**, en son chapitre 21, article 217, condamne à trois ans d'emprisonnement, tout individu masculin qui se livrerait, avec un autre individu masculin, à des actes considérés comme portant atteinte à la pudeur.⁴¹

La **charia**, applicable dans douze Etats du Nord du Nigeria⁴², punit l'acte de sodomie de la peine de mort par lapidation, tandis que les actes sexuels lesbiens sont punissables de cinquante coups de fouet et de six mois d'emprisonnement.

5.2. Attitude de la société

Les interlocuteurs rencontrés soulignent que depuis la promulgation du SSMPA, les actes négatifs à l'encontre des minorités sexuelles ont augmenté de façon significative.

Les acteurs étatiques comme non-étatiques se sentent ainsi légitimés et encouragés dans la perpétration d'actes violents envers les minorités sexuelles.

Un membre d'ICARH souligne par ailleurs la **forte imprégnation de la chose religieuse** au sein de la société nigériane.

Les stéréotypes et les préjugés demeurent très vivaces au sein de la population et sont largement véhiculés par les leaders religieux et les médias condamnant l'homosexualité, **considérée comme un facteur de malédiction**.

³⁹ Ces deux ONG se définissent essentiellement comme des structures dédiées à la défense des droits des personnes homosexuelles. L'unique cas de transsexualisme évoqué par les représentants de ces ONG est celui de Miss Sahhara, élue en 2011 Miss Monde transsexuelle en Thaïlande sous la bannière du Nigeria. Cette distinction lui a valu de s'attirer les foudres de la communauté religieuse et des politiques, qui l'ont voué aux gémonies.

⁴⁰ République Fédérale du Nigeria, *Same sex marriage (prohibition) Act*, janvier 2014.

⁴¹ « *Any male person who, whether in public or private, commits any act of gross indecency with another male person, or procures another male person to commit any act of gross indecency with him, or attempts to procure the commission of any such act by any male person with himself or with another male person, whether in public or private, is guilty of a felony, and is liable to imprisonment for three years* ».

⁴² Zamfara, Kano, Sokoto, Katsina, Bauchi, Borno, Jigawa, Kebbi, Yobe, Kaduna, Niger et Gombe.

5.2.1. L'entourage familial

Lorsque l'homosexualité d'un proche est découverte ou soupçonnée, les réactions familiales sont le plus souvent très hostiles, mais peuvent toutefois diverger selon le niveau social de la personne concernée.⁴³

Il apparaît que la richesse et le milieu social dont est issue une personne homosexuelle peuvent lui conférer une certaine forme de protection, dans la mesure où elle dispose de connections et de réseaux.

Ainsi, un responsable de TIERS indique qu'une personne issue d'un milieu aisé ne sera pas systématiquement reniée ou dénoncée par ses proches si elle reste discrète sur ses inclinations et ses fréquentations. Elle pourra également être envoyée à l'étranger pour y mener son existence comme bon lui semble, tant que ce n'est pas au su et au vu de tout un chacun au Nigeria.

Pour une personne issue d'un milieu social moins favorisé, **la famille peut se transformer en agent persécuteur**, voire même procéder à la capture de l'un de ses membres pour le livrer aux autorités.⁴⁴

A cet égard, un membre de TIERS évoque le « **viol thérapeutique** » subi, avec l'assentiment de sa famille, par une jeune lesbienne dont cette ONG s'est occupée en 2012.

Comme précédemment souligné, l'homosexualité est considérée et appréhendée, d'un point de vue religieux, comme une malédiction pouvant entraîner un châtiment divin.⁴⁵ Ainsi, les membres de la famille assistés d'un responsable religieux, au fait de l'orientation sexuelle de la personne concernée, peuvent la séquestrer aux fins de **séances de délivrance spirituelle** pouvant durer plusieurs jours jusqu'à « *délivrance ou guérison* » totale.⁴⁶

Dans la grande majorité des cas, les homosexuels dissimulent leur orientation sexuelle à leur propre famille, par crainte d'être rejetés, reniés, bannis ou de subir des représailles familiales. Certains vont même jusqu'à se marier et à fonder une famille pour ne pas susciter la suspicion.⁴⁷

5.2.2. Le voisinage

Le cas de persécution le plus fréquemment rencontré par les associations agissant pour la défense des minorités sexuelles est celui de la découverte de l'orientation sexuelle d'un locataire par son voisinage et/ou par le propriétaire de son logement.

Ainsi, dans les heures ayant précédé son entretien avec les membres de la mission, le directeur exécutif d'ICARH a dû se rendre dans un poste de police d'Abuja, accompagné d'un juriste de l'association, pour faire libérer deux jeunes hommes accusés d'être homosexuels par le propriétaire de leur logement. Ces derniers ont été remis en liberté en contrepartie de la somme de 20 000 nairas (soit environ 60 euros).

Au Nigeria, le système de concessions ou de lotissements, plus communément connus sous le terme de parcelles ou de cours, ne permet pas **une protection optimale de la vie privée**. Chacun des habitants de la cour connaît les allées et venues de tous et, partant, la fréquentation de personnes du même sexe, ou l'absence de fréquentation du sexe opposé, en particulier lorsque la personne en question est en âge de convoler.⁴⁸

⁴³ Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

⁴⁴ Entretien avec des représentants de TIERS.

⁴⁵ Le passage biblique de Sodome et Gomorrhe (Genèse : 19 : 1-29) est très prisé de certains médias et leaders religieux nigériens pour justifier la répression de l'homosexualité.

⁴⁶ Entretien avec des représentants d'ICARH.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

Un propriétaire, qui apprendrait sur la base de rumeurs que l'un de ses locataires est homosexuel, peut **procéder à son expulsion**, se gardant dans la majorité des cas de restituer le loyer en cours ou la caution à l'expulsé. En cas de résistance ou de refus, le propriétaire appellera les forces de l'ordre et les personnes soupçonnées d'être homosexuelles seront interpellées et détenues arbitrairement sur le fondement du SSMPA.⁴⁹

Les associations de défense des droits des minorités sexuelles interviennent souvent en tant que médiateurs dans ce type de conflits afin de persuader le propriétaire de rembourser la caution ou de retarder l'éviction du locataire.⁵⁰

A l'inverse, dans les quartiers plus cossus, les personnes vivent généralement dans des appartements et jouissent d'une certaine intimité. Elles sont par conséquent moins exposées à des dénonciations.⁵¹

S'agissant des cas de **lynchages** (*mob attacks* ou *jungle justice*), la population, n'ayant pas confiance en la justice nigérienne même pour des délits mineurs, s'arroge le droit de se faire justice elle-même notamment en ce qui concerne les homosexuels. Des lynchages sont perpétrés par des jeunes gens organisés en milices de quartiers (*vigilante*), qui procèdent en toute impunité et sur la base de rumeurs, à un « *nettoyage* » du quartier afin d'éliminer toute trace d'homosexualité, perçue comme une source de malédiction.⁵²

Les forces de l'ordre appelées dans ce contexte procèdent uniquement à l'arrestation des personnes soupçonnées d'être homosexuelles, bien que celles-ci aient pu subir des agressions physiques de la part des habitants du quartier, les victimes étant considérées comme hors la loi.⁵³

A cet égard, un membre de l'association ICARH explique qu'en 2015, à Abuja, un jeune homme a été retrouvé assassiné dans sa chambre. Ses meurtriers, des habitants du quartier, ont fait croire qu'il était parti en voyage et c'est l'odeur de décomposition du corps qui a alerté le voisinage.

5.3. Attitude des autorités

Les personnes homosexuelles ne peuvent en aucun cas se prévaloir de la protection des autorités. Il est de notoriété publique que les démarches entreprises en ce sens sont vaines, surtout depuis que la promulgation du SSMPA entraîne le risque d'une incarcération.⁵⁴

Rencontrée à Abuja, Ifeoma Nwakama, une représentante de la *National Human Rights Commission* (NHRC) indique ne pas pouvoir intervenir sur les problématiques relevant des minorités sexuelles, la nouvelle loi interdisant toute action visant à protéger leurs intérêts sous peine d'emprisonnement.⁵⁵

Bien que les pratiques homosexuelles soient passibles de la peine capitale dans les Etats du Nord appliquant la charia, aucune condamnation à mort n'a été prononcée pour ce motif. En général, la sentence est **commuée en un châtime corporel** si l'accusé s'est confessé et a demandé pardon.⁵⁶

Cela fut notamment le cas dans **l'Etat de Bauchi**, où près de 38 hommes homosexuels ont été arrêtés en janvier 2014, quelques jours après la promulgation du SSMPA. L'un d'entre eux a reçu 20 coups de bâtons après avoir été jugé coupable par un tribunal

⁴⁹ Entretien avec des représentants d'ICARH.

⁵⁰ Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

⁵¹ Entretien avec des représentants de TIERS.

⁵² Entretien avec des représentants d'ICARH.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

⁵⁵ Entretien avec Ifeoma Nwakama (NHRC).

⁵⁶ *Nigerian Watch*, "Bauchi Sharia court carries out first punishment under Nigeria's new anti-gay laws", 2014.

chariatique d'actes homosexuels commis sept ans plus tôt. Tenant compte du fait que le « *coupable* » avait depuis lors « *cessé ses pratiques homosexuelles* », le juge a décidé de faire preuve de « *clémence* » en le condamnant à des châtiments corporels plutôt qu'à la mort par lapidation.⁵⁷

De même, la condamnation à la peine de 14 ans d'emprisonnement n'a, à ce jour, jamais été prononcée au Nigeria.

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont évoqué l'affaire *Magaji vs Nigeria Army* (2008) qui met en évidence l'appréhension très négative par la Cour Suprême nigériane de la question de l'homosexualité masculine. Il s'agissait d'un cas de viol sur mineur requalifié par la haute juridiction comme étant une affaire relevant de l'homosexualité. M. Magaji, un officier de l'armée nigériane, a été condamné devant la cour martiale pour avoir violé des jeunes garçons de l'académie militaire en usant de son influence. M. Magaji a été gracié du fait de son statut de nanti par un décret présidentiel en 2013.⁵⁸

Les personnes homosexuelles peuvent aussi faire l'objet d'arrestation, de détention ou de racket (*infra*).

5.4. Persécutions et violences à l'encontre des minorités sexuelles

L'association TIERS et cinq autres ONG nigérianes, parmi lesquelles ICARH⁵⁹, ont récemment publié un rapport relatif aux violations commises à l'encontre des minorités sexuelles au Nigeria.

Ce document répertorie, pour l'année 2014, **105** cas de violations des droits humains fondées sur l'orientation sexuelle et le genre sur l'ensemble du territoire nigérian et **98** cas d'abus pour la première moitié de l'année 2015.⁶⁰

5.4.1. Chantages, extorsions, menaces et enlèvements

Cette forme de persécution peut aussi bien être commise par des acteurs étatiques (policiers et/ou militaires) que non étatiques.

La plupart des membres de la communauté homosexuelle sont très connectés et les rendez-vous peuvent être pris **via les réseaux sociaux**, tels que *Grindr*, *Badoo*, *Facebook*. Ils peuvent être attirés par des **manœuvres mensongères** dans un lieu isolé et menacés puis rackettés sachant qu'ils ne porteront pas plainte.⁶¹

Il arrive que les persécuteurs les filment ou prennent des photographies des victimes dans le but d'exercer une forme de chantage à plus long terme.⁶²

Les personnes homosexuelles doivent faire face au risque d'enlèvement contre une rançon de la part d'acteurs non étatiques. Bien souvent, elles ne souhaitent pas déposer plainte eu égard aux raisons inhérentes à leur enlèvement et aux conséquences qui en découleraient pour elles-mêmes.⁶³

Depuis la promulgation du SSMPA, les défenseurs de droits humains se disent confrontés de façon croissante à des menaces et des pressions du fait de leurs actions en faveur des minorités sexuelles. Les acteurs non étatiques sont les principaux auteurs de ces faits.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Entretien avec des représentants de TIERS.

⁵⁹ Les quatre autres ONG ayant pris part à l'élaboration de ce rapport sont : *Advocate for Grassroots Empowerment (AGE)*, *Access to Good Health Initiative (AGHI)*, *Access to Health and Rights Development Initiative (AHRDI)*, *Improved Sexual Health and Rights Advocacy Initiative (ISHRAI)*.

⁶⁰ TIERS, *2015 report on human rights violations based on real or perceived sexual orientation and gender identity in Nigeria*, 2015.

⁶¹ Entretien avec des représentants de TIERS.

⁶² Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

⁶³ *Ibid.*

5.4.2. Arrestations arbitraires et détentions illégales

En cas d'arrestation, la police se doit de mettre en examen dans un délai de 24 heures à 48 heures un individu interpellé sur le fondement de son orientation sexuelle. Dans le cas contraire, notamment en l'absence d'éléments de preuve, elle se doit de le remettre en liberté sans caution. Or, dans les faits, **la détention peut aller jusqu'à un mois** si la personne ne parvient pas à payer un pot-de-vin pour sa libération.⁶⁴

Par ailleurs, la police a pour habitude de fouiller sans autorisation les téléphones portables des personnes interpellées, moyen coercitif qui lui permet d'extorquer ou de faire chanter les victimes en menaçant de contacter leurs proches.⁶⁵

Les responsables des deux associations rencontrés lors de la mission mettent en exergue **l'absence de lieux de rencontre** spécifiquement dédiés à la communauté homosexuelle en raison du risque élevé d'arrestations par les forces de police. Ces lieux sont donc, par contrainte, privés et confidentiels, bien que le risque de dénonciation anonyme auprès des forces de l'ordre existe. Il suffit que des personnes homosexuelles prennent part à une fête, même privée, pour que la police puisse procéder à une arrestation collective sans faire de distinction.

D'autre part, un représentant de TIERS déplore l'attitude équivoque des policiers lors de la mise en détention d'une personne homosexuelle ou soupçonnée de l'être. Dans la plupart des cas, la police fera en sorte de la désigner auprès des autres codétenus comme appartenant à la communauté homosexuelle, ce qui risque d'entraîner des agressions tant physiques que verbales, et dans certains cas des viols.

5.4.3. Les disparités régionales quant aux persécutions

A titre liminaire, il est à noter que quelle que soit l'appartenance ethnique, celle-ci n'a aucune incidence s'agissant de la problématique des minorités sexuelles.⁶⁶

En 2015, TIERS a recensé le plus grand nombre de violences à l'encontre des personnes homosexuelles dans l'Etat d'Enugu, tandis que les plus bas niveaux de violences ont été observés dans l'Etat d'Oyo et dans plusieurs Etats du Nord du Nigeria : Gombe, Katsina et Zamfara.⁶⁷

Ce haut niveau de violence dans l'Etat d'Enugu s'explique par le fait qu'il s'agit d'une région rurale très conservatrice sur le plan religieux (à majorité catholique), où la pression familiale pour se marier demeure très présente.⁶⁸

Dans l'Etat d'Oyo, situé dans le Sud-ouest du Nigeria, le « faible » niveau de persécutions serait lié au fait que la majorité des personnes homosexuelles préfèrent migrer vers d'autres Etats, notamment à Lagos.⁶⁹

Dans le Nord du pays, il existe parmi les populations haoussa une communauté de travestis appelés **Dan Daudu** ou **Yan Daudu**.⁷⁰

Ils sont souvent assimilés à tort à des homosexuels alors même que les *Dan Daudu* ne font pas directement référence à une homosexualité masculine mais plutôt à des hommes qui se comportent comme des femmes en public. Ils peuvent être mariés et n'avoir de relations sexuelles qu'avec des femmes. Le point commun à tous les *Dan Daudu* est la pratique d'activités d'ordinaire réservées aux femmes dans la société haoussa.⁷¹

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Entretien avec des représentants d'ICARH.

⁶⁶ Entretiens avec des représentants d'ICARH et de TIERS.

⁶⁷ Entretien avec des représentants de TIERS.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Terme haoussa qui signifie « les hommes qui s'habillent ou agissent comme des femmes ».

⁷¹ HIRIBARREN Vincent, « Homosexualité au Nord du Nigeria », *Libération*, 13/06/2016.

Selon un représentant d'ICARH, les *Dan Daudu* sont traditionnellement tolérés dans le Nord,⁷² tandis que les travestis ou les hommes efféminés sont plus à même de subir des persécutions dans le reste du pays du fait de leur apparence plus féminine. Ils seront pris verbalement à partie en raison de leur attitude, perçue comme un déshonneur pour les hommes nigériens.

5.5. L'homosexualité féminine

Les divers interlocuteurs s'accordent pour souligner que l'homosexualité féminine est moins clivante que l'homosexualité masculine.

Les lesbiennes prises sur le fait ou suspectées de l'être risquent de subir des **persécutions semblables** à celles des homosexuels masculins : menaces, agressions, chantages, extorsions, ostracisme de la famille et, dans certains cas, les enfants sont retirés à leur mère par la famille.

Le viol est également un moyen utilisé par certaines familles qui pensent qu'un acte sexuel imposé avec un homme constitue un moyen de les faire changer d'orientation sexuelle.

5.6. Actions menées par les associations TIERS et ICARH

Depuis la promulgation du SSMPA, les membres des associations TIERS et ICARH nourrissent des inquiétudes croissantes quant à leur futur en tant que militants œuvrant à la défense des personnes homosexuelles.

Nonobstant cette « épée de Damoclès », ils estiment que cette nouvelle disposition législative n'entravera ni ne diminuera pas leur action dans leur ensemble.

5.6.1. TIERS (*The Initiative for Equal Rights*)

Cette ONG a été créée en 2006. Dirigée par M. Olumide Makanjuola, elle dispose de deux bureaux à Lagos. Le premier se situe dans le Mainland, et le second dans le quartier de Lekki, à l'autre bout de la ville, ce qui permet aux personnes qui le souhaitent de traverser Lagos pour ne pas être vues de leurs voisins.

Son domaine d'activité comprend la défense des droits des homosexuel(le)s, la prévention du VIH, la compilation de données sur la problématique des minorités sexuelles aux fins de publication d'un rapport, l'assistance et la représentation juridiques, la formation, la promotion et l'éducation par un discours alternatif sur les droits des homosexuel(le)s.

Son site web est très exhaustif. Les membres de TIERS ont fait le choix d'être visibles sur la toile et diffusent même une émission intitulée *Untold facts*, dans laquelle des invités débattent sur des sujets portant sur les minorités sexuelles au Nigeria.

Ils ont également produit des documentaires et réalisé des court-métrages.

5.6.2. ICARH (*International Centre for Advocacy on Rights to Health*)

Dirigée par M. Ifeanyi Orazulike, cette organisation sise à Abuja a pour objectif de protéger et de promouvoir les droits des personnes issues de la communauté homosexuelle.

Les membres de cette ONG sont amenés à assister des personnes homosexuelles en cas d'arrestation illégale et à les représenter gratuitement en juridiction.

⁷² Toutefois, Vincent Hiribarren, chercheur au *King's College* de Londres spécialiste du Nigeria, estime que les *Dan Daudu* sont susceptibles de subir des persécutions depuis l'instauration de la charia dans les Etats du Nord ; *Ibid.*

ICARH gère également une clinique dédiée aux traitements et aux soins des personnes homosexuelles.

A cet égard, le responsable du contentieux d'ICARH déplore les difficultés d'accès aux soins des homosexuel(le)s notamment celles qui ont contracté le virus du sida ou d'autres maladies sexuellement transmissibles.

En effet, les personnes concernées craignent de se rendre dans les hôpitaux en raison des discriminations et stigmatisations qu'elles subissent, accusées d'être responsables de la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH.

6. Les violences faites aux femmes

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec des personnes suivantes :

- Maryam Enyazu, UNICEF
- Ifeoma Nwakama, *National Human Rights Commission* (NHRC)
- Angela Uwandu, *Avocats Sans Frontières France* (ASF France)
- Grace Osakue, *Girls Power Initiative* (GPI)

6.1. Violences domestiques et abus sexuels

Les violences domestiques et les abus sexuels demeurent un phénomène très répandu au Nigeria.

Ifeoma Nwakama (NHRC) souligne que ces faits peuvent se produire dans toutes les régions du pays, même si « *les différences culturelles feront que certaines personnes iront rapporter ces faits tandis que d'autres resteront silencieuses. Vous avez plus de cas signalés dans le Sud, où les gens sont plus expressifs et plus libres. Dans le Nord, les gens sont plus réservés, mais certains cas y sont également rapportés* ».

De tels faits sont susceptibles de concerner aussi bien des femmes adultes que des mineures.

Maryam Enyazu (UNICEF) indique qu'en 2014, l'UNICEF a mené une enquête sur les violences faites aux femmes et aux enfants, dont les résultats « *montrent que les violences à l'égard des enfants sont très répandues au Nigeria : **un enfant sur six** a été victime de violences physique, émotionnelle, ou sexuelle, et **une fille sur quatre** a subi des violences sexuelles* ».

Cette interlocutrice déplore le fait que les mineures victimes de ces violences « *n'ont nulle part où déposer plainte et ne savent pas où aller. Il n'y a pas d'environnement protecteur pour elles* ». Les victimes « *acceptent cela comme un événement qui ne doit pas être rapporté. Même lorsque c'est signalé, rien n'est fait, car il n'y a pas de discussions ouvertes concernant les violences à l'encontre des enfants* ».

Dans les faits, **les femmes victimes de violences domestiques, de viols conjugaux ou d'exploitation sexuelle obtiennent très rarement justice.**

Angela Uwandu (ASF France) explique cette tendance par le fait qu'il est très difficile pour les victimes de tels actes de se « *présenter devant la police à cause des traditions religieuses et sociales* » qui font que « **ces affaires sont perçues comme des questions familiales**. La police va considérer que cela relève de la sphère familiale et refusera de se mêler à cela. La norme est qu'il est préférable de ne pas rapporter ces cas [aux autorités] ».

A cet égard, Ifeoma Nwakama (NHRC) remarque que : « *La plupart du temps, quand des gens signalent de telles affaires, des ONG interviennent car la police n'a pas réagi. Au sein de la police, il existe pourtant des unités spécialisées sur les questions familiales et des unités dédiées au bien-être des enfants [...] Quand nous [NHRC] signalons à la police des cas de violences domestiques, les policiers doivent normalement en référer à ces unités spécialisées. **Parfois, quand une femme vient s'adresser à la police, les policiers n'interviennent même pas**. Ils ont ignoré de très nombreux cas. Du coup, les femmes sont découragées et ne vont pas rapporter ces cas à la police* ».

En 2015, la loi « **Violence against persons prohibition Act** » a été promulguée. Son intitulé initial, qui faisait uniquement référence aux violences contre les femmes, a dû être modifié en raison du mécontentement qu'il a suscité dans une partie de la population. Angela Uwandu (ASF France) déplore que cette loi exige que les victimes de viols voulant

obtenir justice apportent **des preuves des actes subis**. En outre, cette interlocutrice estime qu'à ce jour, de nombreux avocats et juges n'ont pas connaissance de cette loi.

Dans ces conditions, les condamnations prononcées contre des individus ayant commis de tels actes sont rares. Toutefois, Angela Uwandu (ASF France) observe depuis peu « *les prémices d'une prise de conscience. Il y a quelques mois, deux femmes ont été tuées par leurs maris.*⁷³ *Les corps ont été montrés sur des réseaux sociaux, ce qui a suscité une prise de conscience. Des pressions ont été faites pour demander aux autorités d'être plus actives sur le sujet. Donc, la situation est en train de changer, mais nous n'en sommes qu'au début* ».

Certaines ONG nigérianes mènent des actions de prévention pour lutter contre les violences faites aux femmes, à l'instar de *Girls Power Initiative* (GPI), basée à Benin City.

GPI a récemment mené une campagne contre les violences faites aux femmes dans l'Etat d'Edo avec le soutien de fonds onusiens, et en partenariat avec d'autres ONG nigérianes, telles que BAOBAB à Lagos, et *Association of Positive Youths Living with HIV/AIDS in Nigeria* (APYIN) à Abuja, ce qui a permis de « *parler des violences faites aux femmes à une plus large audience* ». ⁷⁴

GPI organise aussi des formations consacrées à l'éducation sexuelle et à la sensibilisation sur les violences faites aux femmes. Les jeunes filles sont « *les principales bénéficiaires* » de ces formations, mais des femmes adultes peuvent aussi y prendre part. ⁷⁵

6.2. Mariages précoces

Les mariages précoces constituent également une pratique courante au Nigeria, **en particulier dans le Nord du pays**.

Angela Uwandu (ASF France) déplore que ces pratiques ne sont pas criminalisées, en dépit de la loi « ***Nigeria's Child Rights Act*** »⁷⁶, qui est censée être une transposition nationale de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en novembre 1989. Dans la pratique, l'application de cette loi n'est pas effective car certaines régions y sont fortement opposées pour « *des raisons culturelles ou religieuses* ». Certains Etats de la Fédération ont opéré « *une transposition partielle* » de la convention, mais dans le Nord du Nigeria, celle-ci n'a pas été transposée.

Dans le Nord du pays, certains responsables politiques cautionnent ouvertement la persistance des mariages précoces, à l'instar d'Ahmad Sani Yerima, un ancien gouverneur de l'Etat de Zamfara, qui épousa en 2010 une Egyptienne âgée de 13 ans après avoir versé 100 000 dollars à sa famille.⁷⁷

Interrogée sur l'existence de liens éventuels entre mariage précoce et mutilation génitale féminine (MGF), Maryam Enyazu (UNICEF) souligne que « *dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne* », il existe un lien entre ces pratiques car « *les MGF y sont perçues comme un rite de passage accompli lorsque la fille s'apprête à se marier* ».

Au Nigeria, parmi quelques communautés vivant dans l'Etat d'Ebonyi, les MGF se pratiquent sur des jeunes filles en tant que « *rite de passage, pour les préparer à leur mariage* ». Cela étant, « ***le lien entre MGF et mariages forcés n'est pas très fort au Nigeria*** », étant donné que « *les mariages forcés sont plus fréquents dans le Nord, et les*

⁷³ Selon le NHDS paru en juin 2014, 51% des femmes ont rapporté que les auteurs des violences étaient leur conjoint ou leur partenaire, suivi à 29% de leur mère ou belle-mère, par la fratrie à 23%, et par leur père ou beau-père à 21% (*National Population Commission* (NPC), *National Demographic and Health Survey*, juin 2014).

⁷⁴ Entretien avec Grace Osakue (GPI).

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ République Fédérale du Nigeria, *Nigeria's Child Rights Act*, 2003.

⁷⁷ *Blacklooks.org*, « Nigeria: forced marriages and the age of consent », 26/04/10.

MGF plus fréquentes dans le Sud », où ces pratiques sont généralement faites « sur des bébés ». ⁷⁸

L'interlocutrice précitée juge cependant plausible qu'une jeune fille destinée à **épouser un chef traditionnel** subisse une MGF avant son mariage, car cette pratique a notamment pour but « de restreindre le désir sexuel des jeunes filles. Si une jeune fille doit épouser un vieil homme, comme par exemple un oba [chef traditionnel], elle lui est destinée exclusivement ».

6.3. Mutilations génitales féminines (MGF)

Rappel de la typologie des formes de MGF adoptée par l'OMS depuis 2007 ⁷⁹

Type 1 - ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du capuchon du clitoris (la clitoridectomie)

Type 2 – ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans l'excision des grandes lèvres.

Type 3 – rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement, par ablation et accolement des petites et/ou grandes lèvres, parfois par suture ; avec ou sans excision du clitoris (infibulation).

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux ou y introduire des substances corrosives.

6.3.1. Prévalence

Selon le *National Demographic and Health Survey* (NDHS) paru en juin 2014, **25% des femmes nigérianes sont excisées** : la proportion de femmes excisées au sein des communautés musulmanes est la plus basse (20%). Parmi les communautés pratiquant des religions traditionnelles, le taux de prévalence est de 35%, et se situe autour de 30% au sein des communautés chrétiennes. ⁸⁰

Les MGF sont **plus fréquentes dans le Sud que dans le Nord du pays**.

Les plus forts taux de prévalence se trouvent dans les Etats suivants : Osun (76%), Ebonyi (74%), Ekiti (72%), Imo (68%), et Oyo (65%). ⁸¹

Dans le Sud-ouest, les taux de prévalence les plus élevés sont dans les Etats d'Oyo et d'Ekiti. Les MGF sont également répandues dans l'Etat d'Ogun. ⁸²

Dans le Sud-est, les taux les plus élevés se trouvent dans les Etats d'Imo et d'Ebonyi. D'autres Etats de cette région pratiquent aussi des MGF, mais dans une moindre mesure. Cela est notamment le cas dans l'Etat de Cross River, où la pratique perdure dans certaines communautés. ⁸³

Dans les Etats du Nord, quelques communautés pratiquent des MGF, notamment dans l'Etat de Kaduna. Cependant, le taux de prévalence dans le Nord du Nigeria, estimé à environ 2%, est bien moindre que dans le Sud. Le quatrième type représenterait la forme de MGF la plus pratiquée dans le Nord du pays. ⁸⁴

Les MGF sont plus répandues en milieu rural qu'en zone urbaine : « Dans les zones rurales, où les vieux hommes ou les vieilles femmes continuent ces pratiques, il est difficile de s'y soustraire. En milieu urbain, c'est plus médicalisé, des infirmières se livrent à ces

⁷⁸ Entretien avec Maryam Enyazu (UNICEF).

⁷⁹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire N°241, Février 2016.

⁸⁰ *National Population Commission* (NPC), *op.cit.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Entretien avec Maryam Enyazu (UNICEF).

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

pratiques dans des hôpitaux. Nous essayons aussi de résoudre cet aspect du problème en évoquant avec elles les risques sanitaires [liés aux MGF] ». ⁸⁵

Le taux de prévalence varie également selon le niveau d'éducation. A cet égard, Maryam Enyazu (UNICEF) remarque que « les femmes et les familles les plus éduquées ne sont pas très favorables à ces pratiques. Les parents non-éduqués pensent que c'est toujours utile pour leurs filles, et les filles elles même pensent souvent de même ».

Toutefois, selon l'interlocutrice précitée, **la tendance générale est à un déclin de la pratique** : « Le taux de prévalence national est actuellement de 25%. Une enquête à ce sujet est menée environ tous les quatre ans au Nigeria. Les dernières enquêtes, menées en 2003, 2008, et 2014, ⁸⁶ indiquent une baisse graduelle de la prévalence ».

Grace Osakue (GPI) signale qu'une loi contre les MGF a été adoptée par l'Etat d'Edo : « Quand le pouvoir est revenu aux civils [en 1999], le first speaker de la chambre des représentants s'est intéressé à ces questions. Nous [les membres de GPI] avons travaillé avec lui et d'autres ONG pour fournir les informations qui ont permis l'adoption de cette loi ». Celle-ci a permis de « convaincre » un plus grand nombre de personnes de renoncer aux MGF et a contribué à un recul global de ces pratiques dans l'Etat d'Edo.

Taux de prévalence par Etat

North Central 9,9%	North East 2,9%	North West 20,7%	South East 49%	South South 25,8%	South West 47,5%
FCT-Abuja : 6.1	Adamawa : 1.0	Jigawa : 39.4	Abia : 31.9	Akwa Ibom : 11.0	Ekiti : 72.3
Benue : 8.4	Bauchi : 5.2	Kaduna : 25.1	Anambra : 23.4	Bayelsa : 16.2	Lagos : 34.8
Kogi : 1.7	Borno : 2.3	Kano : 40.9	Ebonyi : 74.2	Cross River: 32.2	Ogun : 11.2
Kwara : 53.3	Gombe : 2.9	Katsina : 0.1	Enugu : 40.3	Delta : 40.3	Ondo : 45.0
Nasarawa : 9.0	Taraba : 2.8	Kebbi : 2.6	Imo : 68.0	Edo : 41.6	Osun : 76.6
Niger : 2.5	Yobe : 2.6	Sokoto : 3.0		Rivers : 14.6	Oyo : 65.6
Plateau : 1.7		Zamfara : 1.7			

Source : National Population Commission (NPC), National Demographic and Health Survey 2013, juin 2014.

6.3.2. Age de la pratique

L'âge de la pratique varie selon les communautés :

- Dans le Sud-ouest, la plupart des communautés pratique cela dans les 4-7 jours qui suivent la naissance. ⁸⁷

- Certaines communautés, notamment dans l'Etat de Cross River, pratiquent les MGF à l'adolescence, comme un rite de passage entre l'enfance et l'âge adulte. ⁸⁸

- Dans certaines communautés vivant dans les Etats d'Edo, Delta, Rivers, et Bayelsa, les MGF sont pratiquées sur des filles étant sur le point de se marier ou d'accoucher de leur premier enfant. ⁸⁹

- L'âge de la pratique peut varier au sein d'un Etat selon les communautés. Ainsi, dans le Sud de l'Etat d'Edo, les MGF se pratiquent le plus souvent dans les deux premières semaines suivant la naissance, mais ont généralement lieu à l'adolescence ou avant le

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ National Population Commission (NPC), op.cit.

⁸⁷ Entretien avec Maryam Enyazu (UNICEF).

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid.

mariage dans le centre de l'Etat. Dans le Nord de cet Etat, les MGF se pratiquent aussi à l'adolescence ou avant le mariage, ou ne sont pas pratiquées.⁹⁰

6.3.3. Les facteurs propices à la persistance des MGF

Divers facteurs expliquent la persistance des MGF dans de nombreuses communautés nigériennes.

Selon Maryam Enyazu (UNICEF), « *Il y a **beaucoup de mythes et d'idées fausses** qui poussent les communautés à perpétrer ces pratiques. Les gens sont accoutumés à cela depuis des années. S'ils ne font pas cela, ils pensent que leur fille ne pourra pas se marier et deviendra une fille aux mœurs légères. **Ils pensent que les filles non-excisées ne sont pas hygiéniques et que leurs parties intimes ne seront pas attractives** ».*

Dans certaines communautés, les jeunes filles non-excisées courent le risque d'être **mal considérées** : « *Parfois, elles sont insultées, mais nous n'avons pas d'informations selon lesquelles elles ne pourraient pas se marier à cause de cela. Dans certaines communautés, elles seront perçues comme sales, malodorantes et dévergondées. Cela arrive **dans les communautés rurales très isolées**, où il est difficile pour une fille de ne pas accepter une excision. **Si elle refuse, elle se sentira inférieure aux autres filles de sa communauté** ».⁹¹*

Dans certains cas, il arrive que des femmes subissent une MGF car elles ne parviennent pas à tomber enceintes.⁹² En outre, certaines familles pensent que les filles non-excisées ne pourront pas **donner naissance à un fils** et qu'un nouveau-né de sexe masculin risque de mourir si sa tête touche le clitoris de sa mère lors de l'accouchement.⁹³

Pour sa part, Ifeoma Nwakama (NHRC) remarque que « *beaucoup de parents ne voient pas les implications [des MGF] en termes de droits de l'homme. Ils ne veulent pas que leurs filles deviennent des filles aux **mœurs légères** et veulent qu'elles se marient* ».

6.3.4. Conséquences en cas de refus

Interrogée sur les craintes encourues par les parents issus d'une communauté où la pratique des MGF demeure répandue mais soucieux de soustraire leur fille à cette pratique, Maryam Enyazu (UNICEF) indique : « *Il y a des parents qui prennent la décision de ne pas exciser leur fille, et rien ne leur arrive. Ils ne sont pas rejetés de la communauté, ils conservent la jouissance de leurs droits au sein de la communauté. **Il n'y pas de représailles**. Peut-être qu'il y en avait autrefois, mais ce n'est plus le cas désormais* ».

Ifeoma Nwakama (NHRC) estime pour sa part que : « *Si vous ne voulez pas [faire subir de MGF à votre fille], **vous ne serez pas menacé et vous ne subirez pas de pressions*** ».

Interrogée sur d'éventuels risques de marginalisation encourus par des parents qui refuseraient de mutiler leur fille, Maryam Enyazu (UNICEF) remarque : « *Dans la plupart des communautés, c'est une attente. Si vous avez une fille, elle doit être excisée. Mais si vous ne le faites pas, rien ne se passera* ».

Selon cette interlocutrice, aucune pression sociale n'est exercée vis-à-vis des parents récalcitrants, étant donné que les MGF sont perçues comme « *une affaire familiale. C'est la belle-mère ou la grand-mère qui disent, souvent au septième jour après la naissance, qu'une MGF doit être pratiquée. L'éducation a beaucoup à voir avec cela. Certains parents sont en mesure de dire non. Rien ne leur est fait* ».⁹⁴

⁹⁰ Entretien avec Grace Osakue (GPI).

⁹¹ Entretien Maryam Enyazu (UNICEF).

⁹² *Ibid.*

⁹³ Entretien avec Grace Osakue (GPI).

⁹⁴ Entretien avec Maryam Enyazu (UNICEF).

Pour sa part, Grace Osakue (GPI) met en exergue **de possibles pressions familiales** contre une mère qui voudrait s'opposer à la MGF de sa fille : « *Il existe des figures puissantes au sein des familles nigérianes. Le mari est puissant, tout comme sa mère, surtout dans les familles qui habitent dans un compound* ». Une mère qui voudrait s'opposer à la MGF de sa fille devra donc « *être capable de convaincre son mari* » de ne pas lui faire subir une MGF. Si son mari ne se laisse pas convaincre et « *fait intervenir la belle-mère, il y aura des complications* ». Dans certains cas, GPI recommande aux mères « **de prétendre que la MGF a eu lieu, cela leur évitera beaucoup de stress et tout le monde sera content** ». Selon l'interlocutrice précitée, « *la famille est très forte, tout dépend des relations de chacun. Certaines femmes ont peur de leur mari et leur obéissent toujours. Elles ne seront pas capables de faire entendre leur voix* ».

6.3.5. Actions de prévention

Interrogée sur les actions de prévention engagées par l'UNICEF contre les MGF, Maryam Enyazu souligne que : « *L'UNICEF travaille actuellement avec l'UNFPA, UN Women,⁹⁵ le ministère de la Santé, le ministère des Affaires féminines, et plusieurs ONG nigérianes* » dans le cadre d'un programme visant à l'abandon des MGF au Nigeria.

Ce programme a pour objectif « *d'éliminer les pratiques néfastes telles que les MGF et les mariages forcés. Soutenu notamment par les gouvernements suédois et britannique, ce programme finance régulièrement des programmes d'abandon de la pratique dans 15 pays à forte prévalence [...] Le Nigeria a rejoint ce programme en 2014. Le but de ce programme est de soutenir les gouvernements dans leurs efforts visant à l'abandon de la pratique des MGF à l'horizon de la prochaine génération* ». ⁹⁶

Les actions de l'UNICEF se concentrent principalement sur les **Etats à forte prévalence, Ebonyi, Imo, Oshun, Ekiti, et Oyo** : « *Nous cherchons d'abord à comprendre les normes sociales et les dynamiques qui sous-tendent ce phénomène, les réseaux sociaux qui participent à la persistance de ces pratiques, etc. Nous avons mené une enquête à ce sujet et avons constaté la nécessité d'un changement social, à travers la mise en place d'un dialogue soutenu avec les communautés, les chefs traditionnels, les groupes de femmes, les jeunes filles, qui sont les futures mères de demain, afin qu'elles puissent dire « Non ».* Nous recherchons le meilleur moyen pour toucher les communautés. Nous cherchons à définir les messages et les arguments les plus convaincants pour favoriser l'abandon de ces pratiques ». ⁹⁷

Maryam Enyazu (UNICEF) mentionne aussi le rôle des ONG qui militent pour l'abandon des MGF : « *Elles vont dans différentes communautés où elles identifient des « **community champions** », c'est-à-dire des personnes qui ont exprimé leur soutien à l'abandon de ces pratiques. On les appelle des « community champions » ou des « community change agents ». Ce sont des hommes, des femmes, ou des jeunes personnes. Ils suivent des formations pour apprendre à parler de ces sujets au sein de leur communauté. Ils organisent des réunions dans leur communauté pour parler des problèmes dont souffre la communauté (santé, électricité, etc.). Durant ces discussions, ils parlent aussi des MGF et des raisons pour lesquelles ces pratiques devraient être abandonnées* ».

Selon l'interlocutrice précitée, la pratique des MGF est « *une norme sociale depuis des années. Ce n'est pas quelque chose qui peut changer facilement. Certaines communautés ont pris conscience des effets néfastes des MGF et ont déclaré avoir cessé ces pratiques. Dans ces cas-là, nous mettons en place un mécanisme de surveillance pour voir si ces communautés ont bel et bien abandonné les MGF, ou si elles continuent de les pratiquer de façon clandestine. Nous travaillons avec des « community champions » qui vérifient, avec l'aide d'un docteur, si les nouveaux nées ont ou non été excisées dans les jours ayant*

⁹⁵ UNFPA : *United Nations Fund for Population Activities* (Fonds des Nations unies pour la population/FNUAP) ; UN Women, dont l'appellation complète est *United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women* (Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) est une agence onusienne œuvrant à l'émancipation des femmes.

⁹⁶ Entretien avec Maryam Enyazu (UNICEF).

⁹⁷ *Ibid.*

suivi leur naissance. Nous faisons la même chose au sein des communautés qui pratiquaient traditionnellement les MGF sur les filles âgées de 15 à 18 ans comme un rite de passage, avant d'annoncer l'abandon de cette pratique [...] Nous essayons de parler aux communautés pour qu'elles prennent conscience des effets néfastes des MGF, à court et à long terme, notamment sur un plan psychologique ».

6.3.6. Attitude des autorités

Interrogée sur les actions de prévention mises en œuvre par les autorités nigérianes, Maryam Enyazu (UNICEF) met en exergue l'existence d'une agence gouvernementale, appelée *National Orientation Agency*.

Chargés de sensibiliser les populations, « les membres de cette agence sont mandatés par le gouvernement pour faire un travail préliminaire de mobilisation ». De temps à autres, ils se rendent dans les communautés pour parler avec « des chefs traditionnels, des leaders religieux, ou des chefs des communautés de femmes ». Ils demandent à ces personnes si la pratique des MGF perdure dans leur communauté, « jusqu'au jour où les chefs de la communauté annoncent qu'ils ont décidé de faire **une déclaration publique d'abandon des MGF** » et « invitent d'autres communautés à assister à **une cérémonie collective d'abandon** ». ⁹⁸

L'interlocutrice précitée signale en outre que l'UNICEF travaille aussi avec les ministères de la Santé, des Affaires féminines et du Développement social « au niveau des Etats ».

S'agissant des mesures législatives prises par le gouvernement nigérian, Maryam Enyazu (UNICEF) souligne : « En termes de loi et de politique, le gouvernement montre des signes d'engagement. En 2015, avant le départ de G. Jonathan, la loi « Violence against persons prohibition Act 2015 » a été promulguée. Cette loi interdit « clairement les MGF, mais elle n'est effective que dans le Federal Capital Territory [Territoire de la capitale fédérale] car la Constitution permet cela. L'application de cette loi n'est pas imposée dans certains Etats. **Les policiers n'ont même pas connaissance des dispositions de cette loi** ».

En termes de fonds alloués au ministère fédéral de la Santé, « **il n'y a pas de budget dédié à la lutte contre les MGF**. Il n'y a pas d'engagements financiers pour montrer que le gouvernement soutient réellement l'abandon de ces pratiques. Il existe un plan d'action national, mais il n'est pas appliqué faute de budget ». ⁹⁹

Interrogée sur les actions entreprises par la NHRC pour lutter contre la pratique des MGF, Ifeoma Nwakama (NHRC) souligne l'existence d'une commission nationale qui « associe le ministère fédéral de la Santé et la NHRC » et a pris part à l'élaboration « d'un plan national adopté pour la période 2014-2017 ». En outre, des agents de la NHRC effectuent des recommandations pour encourager « les discussions dans les écoles autour de ces questions, afin que les écolières éduquent leurs parents ».

Maryam Enyazu (UNICEF) évoque l'implication croissante de chefs religieux dans des actions de prévention : « Des leaders musulmans disent qu'il n'est pas écrit dans le Coran » que les jeunes filles doivent être excisées. Il en va de même avec « des leaders chrétiens qui disent, durant leurs sermons à l'église, que la pratique doit cesser ».

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

7. Cultes et sociétés secrètes

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- deux journalistes étrangers basés à Lagos
- deux membres de représentations diplomatiques en poste à Abuja
- Okechukwu Uwaezuoke, rédacteur en chef du journal *This Day*
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Jennifer Ero, *Society for the Empowerment of Young Persons* (SEYP)
- Ifeoma Nwakama, *National Human Rights Commission* (NHRC)
- Omoregie Pat Iziengbe, chercheuse associée à l'IFRA-Nigeria

De façon liminaire, il convient de préciser que peu d'informations ont pu être récoltées concernant les cultes et sociétés secrètes au Nigeria en raison d'un secret entourant leurs activités comme en témoigne Mausi Segun (HRW) : « **Nombre de sociétés secrètes ne sont pas du tout visibles** ».

Ce constat est partagé par un journaliste étranger basé à Lagos : « *J'ai eu une discussion avec des gens à mon bureau qui me parlaient des sectes. Ce qui est compliqué c'est qu'on ne voit pas les gens qui sont dedans, les gens passent inaperçus* ». Il poursuit en expliquant que la société nigériane possède « *beaucoup d'allégeances, beaucoup de respect, de traditions. Il y a des sujets que tu ne peux pas aborder comme ça* ». Pour sa part, un autre journaliste rencontré à Lagos témoigne qu'il y a « **une sorte d'omerta vis-à-vis de cela** ».

7.1. Les fraternités étudiantes

Comme l'explique Okechukwu Uwaezuoke (*This Day*), **les origines du cultisme remontent à la fondation de la confraternité des Pyrates** par des universitaires, dont le lauréat du prix Nobel Wole Soyinka, mais le cultisme actuel n'a plus rien à voir avec ses origines. L'objectif des confraternités était alors de regrouper des étudiants émérites et de prôner l'excellence universitaire. Des décennies plus tard, dans les années 1980, d'autres confraternités voient le jour comme les *Buccaneers*, les *Black Axe*, les *Red Berets* et les *Black Berets*. De nombreux groupes se sont alors formés, certains demeurant dans un cadre universitaire, d'autres cherchant à atteindre une dimension politique à l'instar des *Black Axe*, aussi appelé *Neo Black Power Movement*, ou le *Marxist Youth Movement*. D'autres sociétés se sont tournées vers la religion, comme la *Christian Union*.

Aujourd'hui, divers interlocuteurs (Okechukwu Uwaezuoke, un journaliste étranger basé à Lagos, et un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja) soulignent que le cultisme a émergé en tant que fléau, **les organisations s'apparentant à des mafias aux modalités d'initiation très violentes et menant des activités illégales**.

Beaucoup de ces mouvements sont présents dans l'Etat du Rivers, notamment à **Port Harcourt**. Nnamdi Obasi (ICG) indique que « **les fraternités sont très fortes dans le Delta du Niger et les Etats de Rivers, Bayelsa, Delta, Edo. Dans ces endroits, les cultes sont cooptés par les politiciens qui les utilisent pour la violence, à l'échelle locale** ».

Concernant **leurs modalités de recrutement**, peu d'informations ont pu être trouvées à ce sujet. Toutefois, Jennifer Ero (SEYP) indique que « **Beaucoup de trafiquants sont des cultistes. Les filles qui sont initiées dans un culte doivent subir un viol en réunion, 6 à 10 garçons doivent coucher avec elle pour l'initier** ».

Mausi Segun (HRW) lie le recrutement des fraternités à **des éléments surnaturels** : « *Ils demandent à leurs membres de prêter serment* ». Un journaliste demeuré anonyme fait le même constat, en évoquant **la prégnance de rituels impliquant du sang humain**, notamment dans les modalités de recrutement et surtout en territoire yoruba : « *Dans la*

culture yoruba, beaucoup de pratiques ancestrales requièrent de verser le sang humain, pour calmer les esprits [...] Aujourd'hui, c'est fait de façon voilée ».

Un autre journaliste étranger basé à Lagos et Okechukwu Uwaezuoke (*This Day*) s'accordent à dire que **de nombreux cultistes sont en réalité des « street guys », qui dans certains endroits sont utilisés par les partis politiques comme des hommes de main lors des élections.**

Dès lors, **le phénomène n'est pas cantonné à l'espace universitaire.** Il s'agit, selon un journaliste étranger basé à Lagos, d'un « *phénomène très connu et répandu. Les professeurs en sont victimes* ». Okechukwu Uwaezuoke (*This Day*) indique qu'il existe des victimes collatérales parmi la population à l'occasion de guerres entre fraternités rivales : « **Des conflits sanglants éclatent entre deux groupes rivaux. Et leur influence est étendue au-delà des murs des universités. Cela explique l'existence de cultes dans les rues de Lagos** ».

Plusieurs interlocuteurs indiquent que les fraternités étudiantes partagent **des liens étroits avec les partis politiques**, notamment lors d'élections locales où ils peuvent être recrutés pour viser des militants des partis opposés.

A cet égard, un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja indique que les « *cultistes sont recrutés par les militants [politiques]. Certains deviennent des cadres au sein des mouvements militants* ». Le journaliste précité évoque le cas, à **Port Harcourt**, de « *deux familles où des gens, des militants politiques, avaient été décapités. On était accompagnés par l'APC, parti minoritaire dans l'Etat de Rivers. Là-bas, les gens du PDP utilisent les cultistes, mais si tu vas dans d'autres Etats, c'est l'APC qui utilise les cultistes contre le PDP* ». Ce constat est partagé par Jennifer Ero (SEYP) : « *Ils [les cultistes] sont des instruments dans les mains des politiques pour perpétrer la violence* ».

Le journaliste précité fait également état de **persécutions à l'égard de membres de la fraternité ayant quitté l'organisation** : « *A Port Harcourt, j'ai interrogé le frère d'une des victimes. Son petit frère avait quitté la secte, avec laquelle il a avoué avoir fait des sales coups. Par la suite il s'est rangé, mais malgré tout, il a été visé* ». Jennifer Ero (SEYP) poursuit : « *Concernant les cultes étudiants, le problème est réel. Quand ils fuient jusqu'à Kaduna, les cultistes les retrouveront et les tueront.* » Mausi Segun (HRW) témoigne également de ces persécutions : « **Pour ceux qui tenteraient d'en sortir, les conséquences sont d'ordre physique et spirituel. Ils peuvent être tués** ».

En tout état de cause, Ifeoma Nwakama (NHRC) estime que « *le cultisme est toujours là, mais il n'est pas aussi fort qu'autrefois. Cette année, des gens ont eu des problèmes avec des cultes, je crois dans l'Etat de Kwara ou d'Ekiti, mais le problème a été résolu rapidement, ce n'est plus comme avant* ».

Interrogés sur l'existence de liens éventuels entre les réseaux de traite nigériens et les fraternités étudiantes comme les *Black Axe*, les *Eiye*, les *Vikings* ou *Buccaneers*, l'intégralité des interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont formellement indiqué qu'il n'existe aucune collusion entre ces groupes. En revanche, ils estiment qu'un membre de fraternité sera plus enclin à être impliqué dans des activités illégales, dont la traite, et donc à devenir proxénète.

7.2. La société Ogboni

Divers interlocuteurs soulignent que la société secrète Ogboni est **en perte d'influence depuis les années 1990**. A cet égard, la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe remarque : « *A l'époque [les années 1990], si vous n'étiez pas Ogboni, vous ne pouviez faire partie du gouvernement, avoir un emploi décisionnel. Désormais, la christianité a pris le dessus, c'est une honte d'en faire partie [...]. Par exemple, dans mon université, pour devenir le directeur de l'université, dans les institutions, la police, etc., il fallait être Ogboni. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui* ».

Ce constat est partagé par Nnamdi Obasi (ICG) : « *Son influence n'a pas totalement disparue mais elle est bien moindre que jadis. Aujourd'hui, ce qui importe en politique, c'est l'argent [...] L'influence des parrains [politiques] est aujourd'hui bien plus grande que celle de sociétés traditionnelles telle que la société Ogboni* ».

A ne pas confondre avec la fraternité réformée Ogboni, **la ROF**, d'obédience chrétienne, la société Ogboni remonte à l'ère précoloniale. Les Ogboni étaient alors une caste de prêtres au sein de l'ethnie yoruba dont l'autorité dépassait même celle de l'oba, roi traditionnel, à qui ils pouvaient demander de se retirer dans ses appartements, ce qui impliquait de l'assassiner et de le remplacer.¹⁰⁰

Selon la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe, « *Ils ont été introduits par les Yoruba dans l'Etat d'Edo, comme Ayelala, depuis l'Etat d'Ondo. Vous avez d'ailleurs un temple Ogboni avec une fraternité ici. A un moment, ils étaient forts dans tous les secteurs de Benin City, vous deviez en faire partie pour grimper l'échelle sociale. Ma grand-mère en était membre [...] Quand un membre mourait, vous pouviez voir, selon sa puissance, une longue ligne de personnes habillées en blanc avec quelque chose sur la tête, des centaines parfois, pour le deuil* ».

Mausi Segun (HRW) évoque les Ogboni en ces termes : « *Les Ogboni sont comme les francs-maçons. Ils vivent un peu partout, ils existent probablement mais ils ne sont pas visibles* ».

Enfin, la chercheuse Omoregie Pat Iziengbe met en avant **le caractère héréditaire** de certains recrutements auxquels il est difficile de se soustraire, notamment pour les fils et filles aînés de membres défunts : « *Comme ma grand-mère qui était membre, son aîné était un chrétien pratiquant dans l'église Deeper Life, il a été initié. Quand le parent décède, l'aîné doit être dans la maison, il sera initié, c'est normal. Un homme ou femme Ogboni initie toujours son aîné dans Ogboni pour perpétuer le lignage. Si mon père était Ogboni, vu que je suis l'aîné, je me refuserai à désacraliser la dépouille de mon père mais si j'en fais partie, je comprendrai que c'est mon destin, et je serai volontaire pour le faire. C'est normal, beaucoup d'aînés en font partie* ».

¹⁰⁰ Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria: Reformed Ogboni Fraternity (ROF) (April 2001-July 2005)*, 12/07/2005 ; Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria : information sur la Confrérie réformée des Ogbonis (Reformed Ogboni Fraternity - ROF), y compris la nature de son système de croyances et son objectif; information indiquant si l'adhésion est obligatoire, plus particulièrement pour les enfants des membres; information sur les conséquences associées au refus de se joindre à la ROF; information indiquant si les postes au sein de la ROF sont attribués de façon héréditaire*, 13/04/2012.

8. Boko Haram et le Nord-est

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Ier Jonathan Ichaver, *Sesor Empowerment Foundation*
- Ifeoma Nwakama, *National Human Rights Commission* (NHRC)
- un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja
- un journaliste étranger basé à Lagos

Depuis sa création, Boko Haram (BH) s'est toujours focalisé sur le Nord-est du Nigeria, en particulier le Borno et sa capitale, Maiduguri, considérée comme le fief historique de cette organisation, et sur certains secteurs de Yobe situés aux abords de la forêt de Sambisa,¹⁰¹ et du Nord de l'Adamawa.¹⁰²

8.1. Situation sécuritaire dans le Nord-est

Les efforts conjoints de l'armée nigériane, épaulée par les armées du Bénin, du Cameroun, du Niger et du Tchad, et l'intervention de civils volontaires (CJTF), ont conduit à **un recul de BH et à une amélioration de la situation sécuritaire** dans le Nord-est. Toutefois, des attaques et des attentats restent possibles, en particulier dans le Borno.

En tant que force organisée, BH a été repoussée des principales villes du Borno mais demeure un « **danger réel** » car ce groupe dispose toujours de nombreuses petites cellules fragmentées dans des zones rurales qui échappent au contrôle des militaires.¹⁰³

Dans le Borno, de nombreux déplacés aimeraient rentrer chez eux mais n'osent pas franchir le pas car ils redoutent encore ce qu'il pourrait advenir. Deux des principaux camps de déplacés de la région se situaient dans l'Etat de Yobe. L'un d'eux a récemment fermé, tandis que le second, qui regroupe environ 3 000 personnes, devrait fermer prochainement.¹⁰⁴

A Maiduguri, où tous les établissements scolaires étaient encore fermés fin 2015, les écoles primaires ont rouvert en 2016. Les écoles secondaires, où des camps de déplacés ont été installés, devraient prochainement rouvrir.¹⁰⁵

Sur certains axes routiers du Borno, comme Maiduguri-Dikwa, Maiduguri-Mongonu, ou Maiduguri-Damboa, l'armée a récemment organisé des cérémonies pour démontrer que ces routes sont désormais sûres, mais « *ce n'est pas totalement le cas* ». De Maiduguri à Dombia, il faut être accompagné par une escorte militaire. BH ne contrôle pas ces villes, « *mais si vous voyagez de Maiduguri à Damboa, vous devez le faire avec un convoi. Il y a eu deux embuscades récemment sur cette route* ». ¹⁰⁶

8.2. Champ d'action et capacités de nuisance de Boko Haram

A Abuja, BH a mené par le passé quelques attaques pour « *attirer l'attention* », mais n'a « *jamais exprimé la volonté de contrôler la capitale nigériane* ». Cependant, BH a des

¹⁰¹ Située à environ 60 kilomètres au sud-est de Maiduguri, la forêt de Sambisa, d'une superficie d'environ 60 000 km², est utilisée depuis des années comme refuge par Boko Haram. Selon Vincent Hiribarren, chercheur au *King's College* de Londres et spécialiste du Nigeria, cette forêt est « *rapidement devenue l'un des bastions de Boko Haram. Elle est présentée et perçue comme une forteresse inatteignable pour l'armée. Elle illustre en quelque sorte l'incapacité du pouvoir nigérian à agir sur son propre territoire* » (HIRIBARREN Vincent, « Au Nigeria, la forêt de Sambisa, réserve naturelle devenue un fief de Boko Haram », *Le Monde*, 19/05/2016).

¹⁰² Entretien avec Mausi Segun (HRW).

¹⁰³ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*

hommes « qui se cachent un peu partout au Nigeria, notamment à Lagos et Abuja, mais aussi au Tchad, au Cameroun, et au Niger. Ces pays n'ont jamais été le point focal de BH, ils ont été attaqués quand ils se sont joints à l'armée nigériane pour combattre BH. Aux yeux de BH, Abuja est importante car c'est le siège du pouvoir fédéral ». ¹⁰⁷

Mausi Segun (HRW) doute que BH soit toujours en capacité de mener des attaques en dehors du Nord-est.

Selon elle, BH dispose toujours de « **cellules** » à Abuja, dans les Etats de Nasarawa et de Niger, mais les membres de ces cellules ne sont pas « assez forts pour attaquer avec succès et fuir ensuite pour se cacher en lieu sûr. Lors de la dernière attaque commise à Abuja, presque tous les hommes impliqués étaient membres d'une cellule basée dans l'Etat de Niger, mais ils ont été arrêtés par les services de sécurité. Il est plus facile pour eux de se cacher dans une grande ville. Ils n'ont jamais eu comme priorité de mener des attaques à Abuja, car ils se focalisent sur le Nord-est ».

8.3. Exactions imputées aux forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre Boko Haram

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue les exactions commises, au début de l'insurrection de BH (en 2009) puis sous la présidence de G. Jonathan (de mai 2010 à mai 2015), par l'armée nigériane à l'encontre des populations civiles dans le Nord-est du pays.

Ainsi, selon les témoignages de jeunes hommes originaires du Borno recueillis, lors d'un reportage à Maiduguri, par un journaliste étranger rencontré à Lagos, « **l'armée tuait** [à cette époque] **de façon indiscriminée** ». ¹⁰⁸

Selon Mausi Segun (HRW), les exactions commises par les forces de sécurité ont participé au développement de l'insurrection de BH : « La réponse du gouvernement aux rébellions a toujours été la même : faire intervenir l'armée et stopper les rébellions par tous les moyens : profilages, arrestations de toutes les personnes correspondant à ce profil, ordre de tirer à vue donné aux soldats : « Tuez autant que vous pourrez, faites en sorte que le problème disparaisse » [...] **Dans le Nord-est, des milliers de personnes ont disparu.** Dès lors qu'un groupe défie le gouvernement, l'armée est appelée et commet des destructions, notamment contre les biens et les propriétés, pour dominer les gens et les forcer à se rendre. Elle punit tous les membres de la communauté [...] Dans le Nord-est, les cas de tortures, de disparitions après arrestations, et d'exécutions extrajudiciaires sont courants. Des fosses communes ont été retrouvées. **Ainsi, ceux qui n'avaient pas de sympathie pour les rebelles craignent malgré tout la réponse des autorités et certains rejoignent la rébellion pour riposter au gouvernement.** Les griefs irrésolus suscitent amertume et désir de revanche ».

L'interlocutrice précitée met en exergue les risques encourus tout particulièrement par **les hommes d'ethnie kanuri**. Ces derniers font l'objet de suspicions étant donné que BH se compose à 80% d'hommes kanuri de confession musulmane : « Un homme d'ethnie kanuri et de confession musulmane court le risque d'être tué par BH, contraint de rejoindre ce mouvement, ou bien d'être tué par les forces de sécurité ou détenu indéfiniment en tant que membre présumé de BH. Dans de nombreuses régions du pays, les personnes d'ethnie kanuri originaires de Yobe, Borno ou Adamawa ne seront jamais bien accueillies car **tout le monde les soupçonnera d'être membre de BH.** Lorsque vous regardez la population dans les camps de déplacés provenant de cette région, 70% d'entre eux sont des femmes et des enfants. La question est la suivante : où sont les hommes ? Il y a très peu d'hommes parmi les déplacés. ¹⁰⁹ Ils sont peut-être partis à l'étranger, en détention, ou dans des fosses communes, ou en train de combattre dans les rangs de BH ».

¹⁰⁷ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

¹⁰⁸ Entretien avec un journaliste étranger basé à Lagos.

¹⁰⁹ En octobre 2016, Fausto Aarya De Santis, coordinateur régional de l'ONG britannique OXFAM, dressait un constat similaire : « Lorsque nous nous rendons dans les camps, la plupart des gens que nous voyons sont des femmes et des enfants, surtout des filles ». A Farm Center, un camp de déplacés à Maiduguri, « on compte 65 % de filles pour seulement 35 % de garçons, sur un total de presque 8 000 enfants. Chez les adultes, le constat est

8.4. Le rôle des *Civilian Joint Task Force* (CJTF)

Dans le Borno, la police travaille de concert avec l'armée nigériane et des organisations paramilitaires composées de civils volontaires.¹¹⁰

Ces groupes de civils volontaires, appelés *Civilian Joint Task Force* (CJTF), ont commencé à intervenir dans la région quand il est apparu que l'armée n'en faisait pas assez, que les militaires n'avaient pas les connaissances requises pour agir efficacement, qu'ils ne parlaient pas le kanuri et qu'ils avaient, par exemple, besoin d'informateurs parlant la langue haoussa. Au début, « *les militaires étaient contre eux, mais ensuite, ils ont gagné une sorte de reconnaissance et ont été en mesure de travailler avec l'armée* ». ¹¹¹

Un journaliste rencontré à Lagos souligne que beaucoup de jeunes se sont engagés dans les CJTF **pour se prémunir des violences de l'armée nigériane** et cite le témoignage de l'un d'entre eux : « *L'armée venait, elle nous prenait pour des islamistes à cause de nos tenues traditionnelles, plein de copains ont été tués pour rien. Ils raflaient les gens. Si tu résistais, ils te tuaient. On en a eu assez et on a décidé de constituer des groupes de civils volontaires, pour capturer les hommes de BH et pour détendre les relations avec les militaires. Les militaires et les policiers avaient peur, ils étaient mal équipés. Ils ne pouvaient pas faire ce travail, donc c'est nous qui l'avons fait* ». ¹¹²

Selon Nnamdi Obasi (ICG), la reconversion des CJTF, dont beaucoup sont illettrés et dépourvus de compétences professionnelles, constitue aujourd'hui un défi de taille étant donné l'importance de leurs effectifs dans le Nord-est, estimés à environ **20 000 hommes**.

Au début de l'été 2016, 250 membres des CJTF ont formellement intégré l'armée nigériane. Des discussions ont eu lieu dans le Borno pour les intégrer à la police ou à la défense civile (*Civil Defense*), ou pour leur donner des crédits afin de leur permettre de commencer une activité commerciale.¹¹³

8.5. Situation humanitaire dans le Nord-est

En dépit de l'amélioration relative de la situation sécuritaire dans le Nord-est du pays, la situation humanitaire est aujourd'hui critique.

A cet égard, Nnamdi Obasi (ICG) déplore que la plupart des Nigériens vivant en dehors du Nord-est du pays « **ne réalise pas la gravité de la situation humanitaire dans le Borno, du nombre d'enfants sous-alimentés et sans-abris** ».

Il y a actuellement dans la région près de « **2,5 millions de déplacés profondément traumatisés, principalement des femmes et des enfants. Des organisations humanitaires internationales¹¹⁴ et des groupes locaux font de leur mieux avec peu de ressources. Les services sont insuffisants, beaucoup de déplacés n'ont reçu aucune aide, la nourriture n'est pas en quantité suffisante** ». ¹¹⁵

Mausi Segun (HRW) évoque **la situation particulièrement critique des femmes et des enfants, qui constituent la grande majorité des déplacés originaires du Nord-est**.

similaire : 67 % de femmes pour 33 % d'hommes sur un total d'environ 5 700 adultes ». Selon l'observateur précité, « *la situation est la même dans la plupart des autres camps et communautés de personnes déplacées au Nord-est du Nigeria* » (GONZALEZ Mélanie, « Dans le nord-est du Nigeria, plus de 10 000 garçons manquent à l'appel », *Le Monde*, 06/10/2016).

¹¹⁰ Entretien avec Mausii Segun (HRW).

¹¹¹ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹¹² Entretien avec un journaliste étranger basé à Lagos.

¹¹³ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹¹⁴ Plusieurs ONG françaises humanitaires sont notamment présentes à Maiduguri : Médecins sans Frontières (MSF), Action contre la Faim (ACF), Première urgence, Médecins du Monde (MDM).

¹¹⁵ Entretien avec Mausii Segun (HRW).

Cette interlocutrice revient sur le parcours de ces femmes, dont beaucoup ont été enlevées par BH avant d'être abandonnées par leurs ravisseurs : « *Initialement, BH ne s'attaquait pas aux femmes ou aux enfants. Cependant, quand les forces de sécurité ont commencé à réprimer les partisans de BH, beaucoup d'entre eux ont fui en laissant derrière eux femmes et enfants. Les arrestations de proximité ont alors commencé. Au lieu d'arrêter les maris, les forces de sécurité prenaient leurs femmes et leurs enfants, etc. Alors, BH a commencé à enlever des femmes. Abubakar Shekau [leader de BH] a dit : « Personne au Nigeria ne profitera de sa femme tant que nos femmes resteront en détention ». Auparavant, il arrivait parfois qu'un homme ayant récemment rejoint BH profite de sa nouvelle position pour enlever une femme qu'il n'avait pas les moyens de s'offrir en laissant derrière lui une somme dérisoire en guise de dot à sa famille. Mais à partir de 2013, ils ont commencé à mener des **enlèvements collectifs**. Le premier a eu lieu à Bama [dans le Borno], où la plupart des femmes enlevées ont été retrouvées ultérieurement par l'armée. Puis, à mesure que BH se dirigeait vers le Sud, en particulier dans le Sud du Borno, les hommes de la région ont réalisé qu'ils étaient devenus des cibles de BH. Dès lors, ils ont quitté leurs maisons pour aller dormir dans les collines ou les zones boisées, laissant derrière eux femmes et enfants sans protection. A partir de ce moment-là, BH a commencé à enlever femmes et enfants, en particulier des jeunes filles et des femmes non mariées, car leurs propres femmes étaient emprisonnées ou dans des villes bien défendues telles que Maiduguri. De nombreuses femmes enlevées ont été violées, forcées de se convertir à l'islam, à porter des armes durant des opérations militaires. Puis l'idée est venue qu'il fallait renouveler les générations de combattants de BH en mariant de force des jeunes filles destinées à la reproduction, pour donner naissance à des enfants entraînés à devenir des combattants. Ils leur ont appris à se battre. Bientôt, BH avait à sa disposition une vaste cohorte de femmes et d'enfants enlevés qu'il n'était plus en mesure de nourrir. Devenus des fardeaux, de nombreuses femmes ont donc été abandonnées, certaines enceintes ou avec des enfants qu'elles n'avaient pas désirées. **De retour dans leurs communautés, ces enfants sont perçus comme ayant les « mauvaises gênes de BH ». Ils subissent des discriminations et des stigmatisations du fait de leurs proches et de la société, y compris au sein des camps de déplacés** ».*

Dans un rapport paru fin octobre 2016, HRW accuse des responsables nigériens d'avoir **violé et abusé des femmes** dans des camps de déplacés. HRW affirme avoir recensé, lors d'une enquête menée en juillet 2016, 43 femmes et filles dans sept camps de déplacés de Maiduguri, qui ont été **abusées sexuellement** par des responsables de camps, des membres de milices d'autodéfense (CJTF), des policiers ou des soldats.¹¹⁶

Certains interlocuteurs estiment que autorités nigériennes ne prennent pas la mesure de la gravité de la situation des déplacés internes et des dangers pouvant en découler.

Ainsi, selon Ier Jonathan Ichaver (SESOR) : « *Nous sommes en train de créer une nouvelle génération de déplacés internes. **De nombreux enfants traumatisés ont été initiés au maniement des armes**. Nombre d'entre eux disent que plus tard, ils veulent devenir policiers ou militaires afin de se venger. C'est un autre problème qui nous attend. Les Nigériens sont dans le déni et mettent la tête sous le sable [...] Un autre enjeu est le besoin de compensation à l'égard des déplacés. Pour moi, il est totalement injuste de proposer un programme de réhabilitation aux ex-membres de BH sans que rien ne soit fait pour la réhabilitation des victimes de ce groupe. Cela revient à dire : « Vous pouvez tuer, violer, et lorsque vous serez fatigués de tout cela, on prendra soin de vous ». C'est totalement injuste. Au niveau étatique, il n'y a pas de coordination autour de la question des déplacés* ».

Pour sa part, Ifeoma Nwakama met en avant les programmes mis en œuvre par la NHCR pour venir en aide aux déplacés originaires du Nord-est. Selon elle, la NHCR dispose de 300 surveillants (*monitors*) répartis dans cinq Etats (Benue, Gombe, Borno, Bauchi, Adamawa). Chargés du suivi des atteintes aux droits de l'homme commises à l'encontre de déplacés, ces surveillants font des comptes rendus de situation à partir desquels la NHCR

¹¹⁶ Human Rights Watch (HRW), Nigeria : Officials abusing displaced women, girls, 31/10/2016.

élabore mensuellement des recommandations. La NHRC a aussi mis en place des agences chargées de distribuer de l'aide humanitaire aux déplacés, et travaille dans ce cadre avec le HCR, des agences gouvernementales, et des ONG humanitaires.

8.6. Des causes profondes du conflit irrésolues

Plusieurs interlocuteurs soulignent que dans le Nord-est du Nigeria persistent : pauvreté, absence de perspectives économiques, profondes inégalités sociales, manque d'éducation, défiance envers les autorités.

Selon Mausi Segun (HRW), BH a fait son apparition « avec le soutien de l'élite politique du Borno, un des Etats les plus pauvres du Nigeria, qui a voulu exploiter à son profit la popularité de cette secte religieuse en recourant à ses services lors de campagnes électorales. Après avoir utilisé des partisans de BH dans ce cadre, ils ont voulu se passer d'eux comme s'ils n'étaient que des moins que rien. Ces personnes étaient confrontées à une grande pauvreté et à un manque d'éducation, avec une propension particulière à la radicalisation religieuse ».

Nnamdi Obasi (ICG) estime que les racines du problème de BH sont « en partie d'ordre économique : **extrême pauvreté, dénuement et désespoir, perte de confiance envers l'Etat. Ces facteurs rendent attractives certaines idéologies religieuses.** En dehors de BH, de nombreux musulmans dans le Nord pensent qu'un Etat islamique les servirait mieux que l'Etat fédéral nigérian, qui ne contribue pas au bien-être économique des populations, ne fonctionne pas judiciairement, et n'apporte pas de protection aux citoyens ».

Un journaliste étranger basé à Lagos met en exergue « **une société totalement inégalitaire**, où le poids des traditions justifie que certains individus se retrouvent au ban de la société. Ce sont des obligés, presque des esclaves. Ils n'auront jamais accès à des terres, ni à quoi que ce soit, et resteront des damnés de génération en génération. Les gens se disent que si tu es né pauvre, c'est de ta faute. C'est à toi de te débrouiller pour sortir de ta condition, ce n'est pas à la société de trouver une réponse globale ».

8.7. Perspectives d'évolution du conflit

La persistance de ces causes profondes risque de compromettre le rétablissement d'une paix durable dans la région et l'éradication définitive de BH, tout en rendant possible l'émergence future de groupes armés semblables à BH.

Selon un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja, « les tensions liées à BH ne sont pas prêtes de retomber » dans le Nord-est. D'une part, BH conserve un réel pouvoir de nuisance. D'autre part, la situation actuelle dans le Nord du Nigeria (**précarité économique, système éducatif délabré, tensions intercommunautaires**, etc.) est loin d'être apaisée.

Traditionnellement, les populations musulmanes du Nord du pays pratiquent un islam soufi. Cependant, depuis quarante ans, un islam réformiste en provenance d'Arabie Saoudite a un fort impact au Nord du Nigeria, en particulier parmi les jeunes générations et tend à **affaiblir l'autorité des émirs**. Le sultan de Sokoto se présente comme le père de tous les musulmans du Nigeria, mais tous ne le reconnaissent pas comme tel. Des discours très virulents vis-à-vis des autorités traditionnelles ont cours, influencés par des idées rapportées par les salafistes, qui disposent d'une « large audience ». Néanmoins, les attaques perpétrées par BH contre l'ensemble de la population ont contribué à rapprocher les différents courants de l'islam nigérian et le climat actuel est, dans l'ensemble, plus apaisé qu'il a pu l'être au cours des années 1990 et 2000.¹¹⁷

¹¹⁷ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

Pour sa part, Ier Ichaver Jonathan (SESOR) estime que seuls des fantassins (« *foot soldiers* ») de BH ont été arrêtés alors que les financiers et les organisateurs de BH, présents au Nigeria ou à l'étranger, demeurent « *en liberté sans être inquiétés* ».

Selon Nnamdi Obasi (ICG), « **Les racines du problème de BH n'ont pas été traitées** [...] *Nous sommes confrontés à une terrible perte de confiance à l'égard de l'Etat, les gens se réfèrent à des cadres alternatifs pour survivre. L'Etat ne sera pas attractif tant qu'il n'aura pas regagné la confiance du peuple en lui fournissant une protection, et les gens continueront à chercher refuge dans ces idéologies [...] Des discussions ont eu lieu pour reconstruire le Nord-est, mais je ne vois pas beaucoup d'actions. Une commission a été créée mais ce n'est qu'une pauvre copie de celle mise en place dans le Niger Delta, qui n'a pas été une réussite complète. Il s'agit de la chose d'une élite qui ne profite qu'à cette élite et non au peuple. Je ne vois pas de plan clair, ni d'engagement réel. Il faudrait s'engager pendant des années pour réussir mais je ne vois pas cela. Il n'y a pas de signe d'amélioration dans le Nord-est qui pourrait faire obstacle à la réapparition d'un nouveau groupe comparable à BH* ».

Cet interlocuteur estime en outre : « *Il est facile de vaincre un groupe politique, beaucoup moins aisé de vaincre un groupe idéologique doté de forces armées. Le gouvernement a entamé un programme de déradicalisation, mais nous ne savons pas trop comment cela fonctionne. Les ressources devant permettre l'application de ce programme sont limitées. C'est un processus long car ils [les partisans de BH] ont été radicalisés au cours d'un processus de longue durée. Mener à bien ce processus prendra beaucoup de temps, aussi, nous devons probablement faire face à ce problème pendant encore un certain temps [...] L'armée a mis en place un programme appelé « Safe corridor » censé proposer des formations et des compétences à 800 anciens membres de BH. Un centre de formation a été construit à cet effet à Gombe, il devrait ouvrir en octobre 2016 pour recycler les anciens membres de BH. Ce centre pourra attirer les membres marginalisés de BH, les membres non engagés (uncommitted), ceux qui ont été forcés à s'enrôler, mais vous ne bâtirez rien de significatif en leur apprenant à devenir des charpentiers* ».

9. La communauté chiite et l'*Islamic Movement of Nigeria* (IMN)

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- un journaliste étranger basé à Lagos
- un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja

Une communauté chiite est présente dans le Nord du Nigeria, notamment à Kano, Zaria et Kaduna. Cette communauté a été fondée dans les années 1980, à l'instigation d'**Ibrahim Zakzaky**. Influencé par la révolution iranienne, ce dernier a fondé l'*Islamic Movement of Nigeria* (IMN) après avoir étudié en Iran.¹¹⁸

A plusieurs reprises, les chiites ont été visés ces dernières années par des partisans de BH qui ont commis des attentats contre des processions religieuses.¹¹⁹

9.1. Le massacre de Zaria en décembre 2015

Du 12 au 14 décembre 2015, plus de **300** membres de ce mouvement ont été tués par des militaires à **Zaria**.

Mausi Segun (HRW) souligne que l'avènement d'un nouveau Président, M. Buhari, à l'issue des élections présidentielles de 2015, a fait naître l'espoir que le nouveau pouvoir nigérian se montrerait plus soucieux du respect des droits de l'homme et mettrait fin aux exactions commises par les militaires. Cependant, selon cette interlocutrice, les massacres de Zaria ont mis « *fin à cet espoir* » et démontré que « *si le leadership politique a changé, la réponse des militaires est toujours la même* ».

Le gouvernement nigérian a prétendu que les partisans de l'IMN ont attaqué un convoi de l'armée qui passait dans les rues de Zaria, et que les militaires ont riposté à cette attaque causant ainsi, selon HRW, la mort de plus de 300 personnes.¹²⁰

Mausi Segun (HRW) réfute cette affirmation et soutient « *qu'il n'y a pas eu d'attaque* » : « *Des comportements inciviques ont eu pour résultat la mort de 300 personnes, dont le tort fut d'avoir bloqué une route. Au moment où ils ont bloqué la route, le Chef d'Etat-major des armées (CEMA) n'était pas présent. Une équipe d'éclaireurs (Advance team) est venue et a tiré sur la foule qui bloquait la route pour permettre au CEMA de passer. Puis ils se sont déplacés et ont attaqué trois lieux tenus par des partisans de l'IMN. Ils ont tué des gens, détruit des maisons, et enlevé un grand nombre de personnes. Dans quel but ? Peut-être pour envoyer un message et signifier qu'il ne fallait pas défier l'armée. Nous ne sommes plus sous un régime militaire, mais la militarisation de la société est un phénomène très dangereux. Cela génère de l'intolérance. Tenter de faire taire les critiques à l'encontre du gouvernement est une démarche insidieuse* ».

Selon l'interlocutrice précitée, « *l'IMN est un mouvement non-violent qui n'a pas été impliqué dans de nombreuses altercations avec l'armée, mais comme il se montre récalcitrant, il est perçu comme une nuisance par beaucoup* ».

Pour sa part, un journaliste étranger rencontré à Lagos indique que les autorités nigérianes justifient leur réponse par le fait que l'IMN se permet de faire des processions sur des voies publiques sans autorisation. Certains affirment que « *quand les chiites font des processions dans les rues, beaucoup de gens dans les quartiers se réfugient chez eux,*

¹¹⁸ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ En janvier 2016, l'IMN a publié les noms et les photographies de 705 individus présentés par le mouvement comme des personnes disparues suite aux événements de Zaria (*International Business Times*, "Nigeria Zaria killings: IMN releases names of 700 missing Shias as Zakzaky returns to Abuja", 26/10/2016).

car des coups de feu sont tirés en l'air. Comme on est dans une société où il n'y a pas d'espace public partagé, tout le monde a l'impression que tout lui appartient ».

Nnamdi Obasi (ICG) remarque quant à lui : *« Je ne dirais pas que l'IMN est un groupe pacifique. Quand vous affirmez que vous ne reconnaissez pas le gouvernement et que vous méprisez ouvertement les autorités, vous risquez de susciter des réactions de l'armée et du gouvernement. Donc, ils ne suivent pas un sentier paisible. Ils vivaient au sein de leur communauté selon leurs propres lois. Cela étant dit, la réaction de l'armée a été absolument atroce, personne ne peut défendre cela. A l'origine, vous avez eu un incident, un désaccord entre ce groupe et l'armée. S'ils avaient cherché un terrain d'entente, les meurtres et les destructions de maisons auraient pu être évités ».*

9.2. Des événements générateurs de tensions croissantes

Ibrahim Zakzaky et sa femme, ainsi que de nombreux membres du mouvement, ont été arrêtés en décembre 2015. Le leader de l'IMN et son épouse sont toujours en détention à ce jour. Ses partisans refusent de participer à la commission d'enquête mise en place par l'Etat de Kaduna. Début septembre 2016, des membres de l'IMN ont organisé une manifestation devant le siège de la *National Human Rights Commission* (NHRC) à Abuja pour demander à connaître le sort de cinquante femmes et enfants dont on est sans nouvelles depuis leurs enlèvements en décembre 2015.¹²¹

Selon Nnamdi Obasi (ICG), la détention d'Ibrahim Zakzaky est perçue *« comme une provocation par ses partisans, car selon la loi, vous ne pouvez pas détenir légalement quelqu'un sans lui signifier les accusations retenues contre lui. Cela incite certaines personnes à considérer que la loi est contre eux, et non de leur côté. L'IMN ne deviendra peut-être pas violent, mais ses plus jeunes membres pourraient finir par considérer qu'une approche pacifique ne leur apporte aucune garantie et se laisser tenter par des approches plus violentes. C'est un risque réel ».* En septembre 2016, *« les membres du mouvement ont adressé un ultimatum au gouvernement en affirmant que si leur leader n'était pas relâché dans un délai de deux semaines, ils marcheront par milliers sur Abuja et organiseront des shutdowns. Si cela se produit, le gouvernement usera de la force contre eux. Des personnes pourraient être tuées, les passions pourraient l'emporter. Dès lors, vous risquez de vous engager sur une voie périlleuse ».*

Le 7 octobre 2016, **le gouvernement de l'Etat de Kaduna a déclaré l'IMN illégal.** Une vague d'arrestations contre des membres du mouvement a suivi cette interdiction. Celle-ci a été ressentie par la communauté chiite comme un moyen d'empêcher les processions du mois sacré de Mouharram. Quelques jours plus tard, en dépit de cette interdiction, des membres de l'IMN ont pris part à des processions de l'Achoura (dixième jour du mois sacré de Mouharram) dans plusieurs villes du Nord du pays.¹²²

Selon l'ONG *Islamic Human Rights Commission* (IHRC), au moins 13 personnes auraient perdu la vie lors des commémorations de l'Achoura. Les forces de sécurité auraient tiré sur des partisans de l'IMN qui prenaient part à une procession organisée à Funtua (Etat de Katsina), tuant ainsi 9 personnes. Dans la ville de Kaduna, 3 chiites auraient perdu la vie dans l'incendie de leur mosquée, et une autre victime aurait péri à Sokoto.¹²³

¹²¹ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

¹²² *The Whistler*, "Army Opens Fire On Shiites Religious Processions, Kills Many In Northern Nigeria", 12/10/2016.

¹²³ *Ibid.*

10. Conflits et affrontements dans la Middle Belt

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Ier Jonathan Ichaver, *Sesor Empowerment Foundation*
- Ifeoma Nwakama, *National Human Rights Commission* (NHRC)
- Deux membres d'une représentation diplomatique en poste à Abuja
- Okechukwu Uwaezuoke, rédacteur en chef du journal *This Day*

La Middle Belt englobe les Etats suivants : Adamawa, Benue, Kogi, Kwara, Nasarawa, Niger, Plateau, Taraba et le FCT (*Federal Capital Territory*, Territoire de la Capitale Fédérale). Certains intellectuels et activistes de l'Etat du Plateau voudraient aussi y inclure les franges méridionales des Etats de Kebbi, Kaduna, Borno, Bauchi et Gombe, où la communauté haoussa-fulani n'est pas majoritaire.¹²⁴

La Middle Belt est le cadre d'une « *myriade de conflits locaux fondés sur des motifs ethniques ou religieux* ». En cas de tensions, « *les affrontements font plusieurs dizaines de morts* » et « *plusieurs villages sont rasés par des bandes armées* » qui se livrent à « *des massacres et à des expéditions punitives contre des fermiers* ». ¹²⁵

Dans de nombreuses zones rurales de la Middle Belt, la présence de groupes de *vigilantes* et de milices ethniques, dont certaines sont constituées par des communautés de fermiers, représentent « *un grave problème* ». ¹²⁶

Ces conflits locaux touchent des villages de la Middle Belt géographiquement et linguistiquement très isolés. Dans la Middle Belt, les problèmes sécuritaires touchent essentiellement « *des personnes qui ne vont pas se plaindre auprès des autorités* ». ¹²⁷

10.1. Des violences désormais moindres à Jos et Kaduna

Dans les années 2000 et au début des années 2010, les villes de Jos et Kaduna ont été le théâtre d'affrontements intercommunautaires extrêmement violents ayant entraîné la mort de plusieurs milliers de personnes. ¹²⁸

A présent, les tensions se sont « *nettement apaisées* » dans ces deux villes. Les autorités étatiques et religieuses « *dialoguent et sont vigilantes au moindre incident* ». Il y existe « *des structures de dialogue* » qui permettent de « *désamorcer la violence* ». ¹²⁹

A Jos et Kaduna, « *la violence n'est plus la même qu'avant. Il n'y a plus de meurtres de masse entre chrétiens et musulmans comme autrefois, mais il s'agit d'une sorte de paix très fragile étant donné que certains problèmes fondamentaux n'ont pas été résolus. Il existe toujours un risque de voir des incidents provoquer un regain de violences. Par exemple, dans la région de Jos, une partie du problème réside dans la distinction opérée*

¹²⁴ *International Crisis Group*, "Curbing violence in Nigeria : the Jos crisis", Africa Report n°196, 17/12/2012.

¹²⁵ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Selon le chercheur Adam Higazi, depuis le rétablissement du régime civil en 1999, Jos a vécu « *une des périodes de violence collective les plus sanglantes de son histoire. Les violences, qui ont débuté en septembre 2001 par des émeutes à Jos, capitale de l'Etat, se sont étendues à d'autres zones, jusqu'à l'imposition de l'état d'urgence par le gouvernement fédéral pour une période de six mois, de mai à novembre 2004* ». Ces violences ont fait « *plusieurs milliers de victimes, provoqué des déplacements massifs de population et des destructions de biens et de maisons, et consolidé les clivages politiques, sociaux et spatiaux entre chrétiens et musulmans* ». Dans la ville de Kaduna, les derniers grands affrontements datent de juin 2012. Consécutifs à un attentat contre une église de la ville, ces violences ont, selon les autorités locales, coûté la vie à plus de 140 personnes (HIGAZI Adam, « Violence urbaine et politique à Jos, de la période coloniale aux élections de 2007 », *Politiques Africaines*, n° 106, juin 2007).

¹²⁹ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

entre indigènes et colons. Nous n'avons pas réglé ce problème à travers la Constitution. Vous avez donc toujours des sujets sur lesquels les colons s'estimeront désavantagés ». ¹³⁰

Cependant, « des efforts vigoureux en termes d'actions préventives ont été menés pour s'assurer que ce genre d'évènements ne se reproduira plus. Des **comités de paix** ont été constitués, une **Task Force** spécifique à Jos veille à ce que les problèmes ne recommencent plus, tout comme à Kaduna. Mais la situation n'est toujours pas confortable. Nous devons engager un programme d'éducation civique très vigoureux pour que les gens acceptent de vivre dans le respect des lois et garantir aux citoyens que la justice peut leur être rendue si nécessaire. Une partie du problème découle du fait que la justice ne fonctionne pas. Elle est corrompue, coûteuse et trop lente. Les gens préfèrent se faire eux-mêmes justice plutôt que d'aller au tribunal ». ¹³¹

10.2. La problématique de « l'indigénat »

La problématique de « l'indigénat » (tendance des États fédérés à privilégier, trop souvent en allant au-delà de ce que permet la Constitution, les citoyens originaires de leur Etat) constitue une des causes profondes des conflits intercommunautaires et des violences entre agriculteurs et bergers dans la Middle Belt. ¹³²

Selon Mausi Segun (HRW), « **La Constitution nigérienne reconnaît un Etat d'origine (« State of origin ») pour chaque citoyen.** Si vous êtes résident d'un autre Etat, certains privilèges ne vous seront pas accordés. Si vous n'êtes pas résident d'un Etat, vous payerez des frais de scolarité supérieurs à ceux d'un résident. Il y a des quotas de places réservées aux indigènes, le reste étant accessible à tous les autres. Certains services de l'Etat donnent prééminence aux indigènes [...] Pour quasiment toutes les démarches administratives (santé, éducation, etc.), vous devez remplir un formulaire portant la mention de l'Etat d'origine (« State of origin ») qui permet de vous identifier selon le lieu de naissance de vos parents ou de vos grands-parents [...] De nombreux indigènes se sentent menacés par les autres communautés. Alors, ils pensent qu'il est de leur devoir de contrôler toutes les ressources de l'Etat au profit de leur groupe ».

Certaines lois sont perçues comme discriminatoires à l'encontre des colons.

A cet égard, Nnamdi Obasi (ICG) souligne que « La Constitution stipule que les nominations doivent refléter le vrai « visage » du pays y compris au sein des cabinets. Du coup, les autorités veulent s'assurer que des personnes en provenance de tous les Etats du pays seront nommées au sein des cabinets. Si vous vous installez dans un Etat en tant que colon, on ne proposera jamais votre nom pour occuper cette fonction au motif que vous n'êtes pas natif de l'Etat. Les gens sont sentimentalement attachés à ces choses-là et beaucoup se disent : « Il ne peut pas nous représenter car il n'est pas un des nôtres » ».

En outre, « concernant les programmes gouvernementaux (santé, emplois, microcrédits, etc.), les communautés locales insistent sur le fait que certaines personnes ne sont pas des indigènes et qu'elles ne doivent donc pas bénéficier de ces programmes [...] Dans les programmes scolaires, certains s'auto-désignent comme étant les enfants de la terre (« sons of the soil »), etc. Vous avez donc ce genre de distinctions qui demeurent, et qui ont **des conséquences en termes de bénéfices économiques, d'accès aux biens publics**, etc. Il faudrait totalement effacer cela pour que les gens puissent se considérer comme véritablement égaux ». ¹³³

A des degrés divers, plusieurs régions du pays sont confrontées à des difficultés liées au distinguo entre colons et indigènes :

¹³⁰ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹³³ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

- A Jos, « il y a des contestations de la part de communautés chrétiennes locales, principalement d'**ethnie berom**, qui se considèrent comme les résidents originels de Jos et estiment que les musulmans, d'ethnie fulani ou haoussa, sont des colons ». ¹³⁴

- Dans l'Etat d'Osun, « à Ile-Ife, une partie de la ville, Modakeke, est considérée comme un endroit où vivent les colons. Les personnes vivant dans cette zone ne pourront pas atteindre un certain niveau dans la société en termes de leadership politique ou traditionnel ». ¹³⁵

- Quand les Etats d'Enugu et d'Anambra se sont « séparés pour former ensuite deux Etats distincts, toutes les personnes originaires d'Enugu ont été exclues de la fonction publique dans l'Etat d'Anambra nouvellement créé ». ¹³⁶

- Lorsque des populations originaires du Sud du Nigeria ont « commencé à s'installer dans le Nord du pays, des *sabon garuruwa* ont été créés. Les sudistes devaient s'y installer et ne pouvaient pas quitter ces quartiers, comme par exemple à Kano, où de nombreux districts concentrent des populations sudistes. Le sentiment existe depuis longtemps que les indigènes peuvent vivre dans leurs villes et les colons dans les *sabon garuruwa*. Souvent, ces derniers ne s'assimilent pas aux autres communautés [...] En d'autres termes, ils fondent des sous-communautés qui ne sont pas intégrées à la communauté globale. Cela fait partie du problème. La même chose se passe avec les Igbo qui partent vivre dans le Nord du pays. Ils ne se mêlent pas aux autres communautés. C'est le chef de leur communauté qui représentera leurs intérêts lors de réunions, etc. De temps à autres, le gouverneur viendra leur rendre visite en signe de solidarité. Tant que vous aurez ces différences, tout le monde continuera à vous regarder comme un colon, un étranger. Cette situation ne pourra pas être changée par un changement constitutionnel mais cela pourrait être un premier pas vers l'assimilation des communautés à travers le pays ». ¹³⁷

Sabon gari

Sabon gari (*sabon garuruwa* au pluriel) est un terme haoussa pouvant se traduire par « ville nouvelle » ou « quartier des étrangers ». Des quartiers de ce type ont été créés, avant même la colonisation britannique, dans les grandes villes du Nord du Nigeria, majoritairement haoussa, comme à Kano, Kaduna et Zaria. Ces quartiers hébergeaient principalement des migrants en provenance du Sud du Nigeria. ¹³⁸

Au fil du temps, cette ségrégation résidentielle a partiellement disparu, et certains *sabon garuruwa* sont désormais en partie habités par des Haoussa. Cependant, ils demeurent toujours majoritairement peuplés de sudistes. Depuis l'instauration de la charia dans les Etats du Nord, certains *sabon garuruwa*, dominés par des chrétiens, sont devenus le cadre d'activités illicites (alcool, jeux, prostitution, etc.). ¹³⁹

Dans les principales villes du Nord du Nigeria, comme par exemple à Kaduna (où une partie de la ville est chrétienne et l'autre musulmane, les deux étant séparées par le fleuve éponyme), « il existe encore des quartiers de ce type, même si tous ne s'appellent pas ainsi [*Sabon gari*] ». ¹⁴⁰

A présent, « certains chrétiens préfèrent se tenir à l'écart [de ces quartiers] car certaines de leurs pratiques pourraient être perçues comme offensantes par des musulmans. Les étrangers et les allogènes (« non-natives ») ne vivent plus très différemment des autochtones (« natives »), cela a changé avec le temps. Il y a désormais plus d'interactions entre les communautés. Les gens se mélangent un peu plus dans les zones urbaines ». ¹⁴¹

¹³⁴ Entretien avec Mausii Segun (HRW).

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹³⁸ FALOLA Toyin et GENOVA Ann, *Historical dictionary of Nigeria*, Scarecrow Press, 2009, 466 p.; *International Crisis Group* (ICG), 17/12/2012, art.cit.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁴¹ *Ibid.*

10.3. Les conflits entre bergers et agriculteurs

Dans les zones rurales de la Middle Belt, les conflits entre agriculteurs, majoritairement chrétiens et appartenant aux groupes ethniques qui se revendiquent « *indigènes* », et éleveurs nomades, majoritairement musulmans fulani, se sont accrus ces dernières années.

Le discours autour de ce phénomène est « *très virulent* », notamment de la part de certains leaders religieux qui dénoncent « *une volonté de chasser les chrétiens de leurs terres pour y implanter des musulmans fulani* ». Ces derniers sont perçus par certains comme « **les instruments d'une politique d'islamisation** ». Sous la mandature de M. Buhari, un musulman d'origine fulani, « *il est plus facile de tenir ce type de discours* ». ¹⁴²

Ifeoma Nwakama (NHRC) remarque que certains conflits sont qualifiés abusivement de conflits intercommunautaires, comme par exemple les affrontements entre fermiers et bergers fulani, qui relèvent selon elle davantage de « *problèmes de voisinage* ».

D'aucuns déplorent l'inertie des autorités, à l'instar de Mausí Segun (HRW), qui considère que « *le gouvernement ne prend pas ses responsabilités* » et souligne que cette passivité ne fait qu'accroître le problème et engendre « **un cycle de meurtres vengeurs et de contre-meurtres, car personne ne rend de comptes** » à ce sujet.

A l'inverse, un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja estime que même **si les violences entre agriculteurs et éleveurs nomades persistent, celles-ci sont désormais moins élevées qu'en 2014 ou 2015**. Selon cet interlocuteur, cette amélioration est en grande partie imputable à la présence accrue des forces de sécurité dans le cadre de l'opération « *Safe Haven* », qui se coordonnent mieux que par le passé avec les communautés locales et la société civile.

Selon Nnamdi Obasi (ICG), les Etats les plus touchés par le conflit entre bergers et agriculteurs sont **Nasarawa, Plateau, et Benue**, qui a enregistré ces dernières années le plus grand nombre de victimes. Des meurtres surviennent aussi dans **le Sud de Kaduna**, mais dans cet Etat, « *la situation est mélangée et ambivalente : il est difficile de distinguer les disputes à caractère religieux des conflits entre bergers et fermiers. Dans certains cas, un conflit peut survenir et opposer une communauté à des bandits, des voleurs, ou à un groupe de vigilantes. Il est difficile de connaître tous les tenants et aboutissants, les causes de conflit sont très diverses* ».

Des attaques ont récemment été commises en dehors de la Middle Belt, notamment dans des régions situées plus au Sud, comme par exemple dans les Etats d'Enugu et d'Ekiti. ¹⁴³ En outre, selon Ier Jonathan Ichaver (SESOR), certaines attaques surviennent désormais dans des Etats jadis peu ou pas touchés par ce type de violences : Taraba, Zamfara, Kaduna, Ebonyi, Kogi, Kwara.

10.3.1. L'année 2014, point d'orgue des violences dans l'Etat de Benue

En 2014, les attaques contre des villages de fermiers ont augmenté considérablement dans l'Etat de Benue.

Selon Ier Jonathan Ichaver (SESOR), « *En 2014, il y eut presque une guerre à grande échelle à Benue, mais celle-ci n'a pas été documentée car tout le monde portait son attention sur le conflit impliquant BH dans le Nord-est. En 2014, les choses ont été si dures dans l'Etat de Benue que les communautés de fermiers locales ont fui vers Abuja. Les attaques ont fait de nombreux morts mais rien ne s'est passé, la communauté internationale n'a pas réagi. Le gouverneur de l'Etat de Kaduna a même déclaré: « Si vous tuez un Fulani, nous riposterons ». Certains membres du gouvernement ont aussi tenu ce genre de propos incendiaires* ».

¹⁴² Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹⁴³ Entretien avec Mausí Segun (HRW).

L'interlocutrice précitée évoque des allégations relatives à « l'utilisation d'armes chimiques lors de représailles. Nous avons reçu par mails les témoignages suivants [transmis par des habitants de l'Etat de Benue] : « Nous sommes sur la zone de front, ces gars sont venus, l'un d'eux avait une arme avec laquelle il a tiré cette poudre. Tous ceux qui ont été touchés par cette poudre ont vu leur peau peler ». Nous avons appelé l'Attorney General de l'Etat de Benue pour lui transmettre ce témoignage. Ils ont enquêté puis ont dit qu'ils n'avaient aucun indice concernant la réalité de cet évènement. Deux semaines plus tard, j'ai appris que le médecin du gouverneur a rencontré un individu qui disait avoir été témoin d'un évènement similaire. Ce médecin a aussi examiné des cadavres trouvés dans un village à l'issue d'une attaque, qui présentaient les symptômes semblables à ceux qui apparaissent à la suite d'une attaque chimique. Ils ont prélevé sur ces corps des échantillons qu'ils ont envoyés en Afrique du Sud, pour savoir ce qui avait tué ces gens. Nous avons cherché à connaître les résultats des examens, mais nous n'y sommes pas parvenus ».

« Des groupes ont enregistré les noms des victimes, le nombre de personnes tuées, etc., mais personne n'a été arrêté jusqu'ici. Pourquoi donc ? En 2014, certains fermiers ont prétendu que le chef de la police de Benue est un fulani et qu'il n'allait donc pas se battre contre ses proches [...] Les forces de sécurité s'efforcent d'arrêter les voleurs de bétail mais pas les personnes qui ont tué des êtres humains. Ainsi, vous dites aux Nigériens que la vie d'un bovin est plus importante que celle d'un être humain ».¹⁴⁴

Dans certains cas, « les gens ne savent pas vraiment qui sont les assaillants. Lors des attaques de Benue en 2014, nous avons vu les photos de certains cadavres d'assaillants, qui ne ressemblaient pas à des fulani nigériens. Ils avaient plutôt les traits de Nigériens ou de Sénégalais. Ils ressemblaient à des mercenaires. Le gouvernement devrait se demander qui est derrière ces attaques, autrement celles-ci continueront ».¹⁴⁵

Ier Jonathan Ichaver (SESOR) souligne les raisons ayant conduit à ce regain de violences : « Selon certaines allégations, des chefs traditionnels de Benue ont permis à des bergers d'accéder à des terres qui ne leur appartenaient pas. Les gardiens de troupeaux sont allés rendre visite à ces chefs pour demander des pâtures. Ils ont donné de l'argent à ces chefs traditionnels et sont allés sur ces terres, où les bêtes ont mangé les récoltes. Du coup, les fermiers ont tué leur bétail. Ensuite, les gardiens de troupeaux sont allés voir les propriétaires du bétail pour les informer de cela. Imaginez par exemple que le propriétaire soit un gouverneur d'Etat qui a plusieurs millions et va se dire : « Ok, ces gars ont tué mon bétail, les gardiens ont besoin d'une protection ». Certains politiciens règlent leurs comptes en donnant des armes aux bergers, qui partent ensuite tout saccager. En 2014, les attaques ont augmenté considérablement. Alors, les communautés de fermiers se sont organisées en milices et ont riposté. Ils ont tué énormément de bétail. Ensuite, ces gens sont venus pour riposter avec encore plus d'armes. Selon certains fermiers, d'autres organisations d'éleveurs de bétail ont fait venir des renforts en provenance du Niger, etc. ».

10.3.2. Les facteurs contribuant à l'aggravation récente de ces conflits

Les gardiens de troupeaux sont pour la plupart « originaires du Nord du Nigeria ou de pays étrangers. Durant la saison des pluies, ils restent dans le Nord du pays, où il y a assez de pâtures pour leurs troupeaux. Mais durant la saison sèche, ils ont tendance à aller vers la Middle Belt, région située entre le Nord et le Sud du pays. Dans certaines zones de la Middle Belt, vous trouverez de la bonne végétation tout au long de l'année pour nourrir vos bêtes, y compris durant la saison sèche ».¹⁴⁶

Traditionnellement, les gardiens de troupeaux avaient juste « une vingtaine de bêtes. Ils venaient une fois par an avec leurs bêtes sur les terres d'une communauté de fermiers.

¹⁴⁴ Entretien avec Ier Jonathan Ichaver (SESOR).

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

*Celle-ci les accueillait cordialement pendant plusieurs semaines, puis les bergers repartaient avec leurs troupeaux. C'était le schéma traditionnel ».*¹⁴⁷

Ce conflit n'est pas un phénomène récent, mais il s'est nettement accentué au cours de ces deux dernières années, du fait de divers facteurs qui poussent de plus en plus de bergers à aller vers le Sud :

- **Les déficiences de la gouvernance locale** (autorités politiques et traditionnelles), **la marginalisation des populations fulani**, et **la problématique de « l'indigénat »**.¹⁴⁸

- La désertification et les changements climatiques poussent un nombre croissant de bergers à se diriger vers la Middle Belt. Ainsi, Ier Jonathan Ichaver (SESOR) remarque : « *Quand nous sommes allés dans l'Etat de Taraba en avril 2016, la saison des pluies avait commencé, mais les lits des rivières étaient toujours à sec. Bien sûr, la désertification met encore plus de pressions sur les gardiens de troupeaux. C'est pourquoi de plus en plus d'entre eux vont vers le Sud pour chercher des pâtures. Dans certaines zones de l'Etat de Benue, le bétail a tellement piétiné les terres que les fermiers ne peuvent plus les cultiver ».*

- **L'insécurité prévalant dans le Nord** constitue aussi un facteur aggravant. Dans le Nord-est, la lutte contre BH a poussé beaucoup de bergers à se rendre plus au Sud. Dans les Etats de Zamfara, Kaduna et Kebbi, « *on assiste à une hausse de la criminalité, avec un nombre croissant de groupes de bandits qui attaquent les bergers et volent leurs bétails. Le crime organisé s'est emparé de cette affaire. Par le passé, il existait dans ces régions des vols de bétail, mais maintenant, ces vols sont commis avec des armes à feu, et le bétail est volé dans des quantités nettement supérieures. Certains de ces vols sont commis par des Fulani, et parfois par d'anciens bergers qui n'ont plus de bétail ».*¹⁴⁹

- **La croissance démographique** rapide accentue fortement la pression sur l'espace cultivable. Certaines zones de pâturages utilisées par les bergers ont été prises par des communautés de fermiers. En outre, **l'augmentation du nombre de bêtes** implique davantage de destruction des récoltes, provoquant ainsi la colère des fermiers.¹⁵⁰ Certains gardiens de troupeaux « *se sentent très menacés* ». Généralement, « *ils ne voyagent pas en très grand nombre, plutôt par groupe de 10 ou 15 personnes, et se rendent dans différents endroits. Du coup, ce sont des cibles faciles pour les fermiers en colère ou pour les criminels qui veulent s'emparer de leur bétail* ». ¹⁵¹

- Par le passé, il existait des accords entre fermiers et bergers. Des parcours de transhumance protégés clairement définis étaient tracés pour permettre aux bergers d'emmener paître leurs troupeaux. **A présent, ces parcours de transhumance ne sont plus respectés**, certains ont disparu sous l'effet du développement. Près de 400 réserves de pâturages (*grazing reserves*) avaient été créées avant le coup d'état militaire de 1966. Aujourd'hui, certaines de ces réserves de pâturage ont été « *balkanisées* » entre plusieurs Etats et ne sont plus respectées en tant que telles. Désormais, « *des bergers emmènent paître leurs troupeaux n'importe où* ». ¹⁵²

Selon un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja, la mise en place de parcours de transhumance protégés et de réserves de pâturage est actuellement étudiée par le gouvernement nigérian pour remédier aux tensions entre agriculteurs et éleveurs dans l'Etat du Plateau. Cependant, les autorités de l'Etat de Plateau et une grande partie de la population s'opposent à cette solution, perçue comme une spoliation des « *indigènes* » au profit de populations « *étrangères* ». Ils sont davantage favorables à la sédentarisation d'une partie des Fulani dans des ranches, qui est également envisagée par les autorités. Néanmoins, les dirigeants de la MACBAN préfèrent la première solution.

¹⁴⁷ Entretien avec Ier Jonathan Ichaver (SESOR).

¹⁴⁸ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹⁴⁹ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁵⁰ Entretien avec Okechukwu Uwaezuoke (*This Day*).

¹⁵¹ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

¹⁵² Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

L'association des éleveurs de bétail, appelée *Miyetti Allah Cattle Breeders Association of Nigeria (MACBAN)*, se compose de propriétaires de bétail très influents. Le Président M. Buhari et le sultan de Sokoto en seraient membres. Ces propriétaires possèdent de grands troupeaux confiés à des bergers qui les font paître un peu partout dans le pays.¹⁵³

- Dans l'Etat de Kaduna, « **certaines communautés fulani, naguère strictement pastorales, ont désormais un mode de vie agro-pastoral.** Dans ces communautés, certains font de l'agriculture tandis que les jeunes emmènent paître les bêtes. Ces jeunes n'ont pas la maturité ni les compétences requises pour maintenir la paix et négocier avec d'autres communautés. La langue haoussa est largement parlée dans le Nord du pays mais quand vous allez plus au Sud, à Benue, Oyo ou Ekiti, vous rencontrez des groupes qui ne parlent pas la langue haoussa et qui ne comprennent pas pourquoi vous venez avec votre bétail endommager leurs terres ».¹⁵⁴

- « **L'absence de mécanismes de résolution des conflits** » est propice à la survenue d'affrontements armés. En outre, **les armes prolifèrent** et « *sont de plus en plus meurtrières. Autrefois, les gens se battaient avec des bâtons. Maintenant, ils sont armés de fusils d'assaut [AK47]. Depuis ces quinze dernières années, un nombre croissant d'armes circulent dans le pays. Certaines sont fabriquées au Nigeria, il y a de nombreuses fabriques dans l'Etat du Plateau. D'autres sont fabriquées dans l'Etat du Niger ou dans l'Est du pays [...]. Des armes plus sophistiquées proviennent de la contrebande transfrontalière. Certaines sont interceptées, mais ces derniers temps, un nombre croissant d'armes de contrebande arrivent au Nigeria par les frontières du Nord. Ceci est notamment la conséquence du conflit libyen. Il y a énormément d'armes disponibles maintenant. Les Igbo, les Yoruba, les Fulani, etc., ont bien plus d'armes qu'autrefois* ». ¹⁵⁵

- En réaction au regain d'attaques contre leurs troupeaux, certains propriétaires auraient mis sur pied « **une sorte de Task Force destinée à garantir la sécurité des bergers et des troupeaux.** Chaque berger dispose d'un téléphone mobile ou d'un talkie-walkie pour appeler les membres de cette Task Force. Ces derniers ont des armes à feu et des ordinateurs, car les propriétaires de bétail veulent protéger leurs investissements. Ils ont donc mis en place ce groupe armé prêt à répondre immédiatement en cas d'attaques contre les gardiens des troupeaux. La mise en place de ce groupe a considérablement changé la donne. Les membres de la Task Force ont tué des gens, brûlé des villages dans la Middle Belt, mais aussi plus au Sud, dans les Etats d'Enugu et d'Ekiti. Le Président M. Buhari est lui-même un Fulani et un propriétaire de bétail bien connu. Il est donc souvent calomnié et accusé de ne pas chercher à stopper ces attaques, car il serait trop enclin à protéger les gardiens de troupeaux. Mais de nombreux meurtres sont commis par désir de vengeance. C'est un problème saisonnier auquel le gouvernement ne sait pas répondre convenablement. Une question demeure en suspens : Qui arme cette Task Force ? D'où proviennent ces armes et qui les financent ? Ce sont des questions que les gardiens de troupeaux se posent eux aussi car lorsqu'ils appellent les membres de cette Task Force par téléphone, ils ne savent pas qui sont ces hommes, qui entrent en action puis retournent sans plus attendre d'où ils venaient ».¹⁵⁶

10.3.3. Les populations déplacées dans la Middle Belt

Les conflits entre agriculteurs et bergers ont provoqué d'importants déplacements de population dans certains Etats de la Middle Belt, tels que Benue, Plateau et Nasarawa. Selon Ifeoma Nwakama (NHRC), dans de nombreux cas, ces personnes déplacées ont trouvé refuge dans des Etats voisins du leur.

Selon Ier Jonathan Ichaver (SESOR), lors des violences survenues à Benue en 2014, « *les déplacés ne restaient pas dans des camps. Les bergers attaquaient, puis ils repartaient. Les fermiers allaient travailler à la ferme dans la journée, puis le soir, ils retournaient là où ils avaient trouvé refuge pour passer la nuit, en général dans une église* ».

¹⁵³ Entretien avec Ier Jonathan Ichaver (SESOR).

¹⁵⁴ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Entretien avec Maus Segun (HRW).

Cette interlocutrice souligne que l'attention de la population et des médias nigériens se porte sur les déplacés du Borno, « *mais il y aussi beaucoup de personnes déplacées par d'autres conflits à Benue, Nasarawa, Yobe, Adamama, Plateau. Toutes les aides vont au Borno, ce qui est important, mais les déplacés présents dans d'autres régions ont aussi besoin d'aide* ».

Selon ses dires, « ***il y a de plus en plus de déplacés à Benue***. Cette année, nous [SESOR] nous concentrons sur l'Etat de Benue. Beaucoup de Nigériens savent désormais qu'il existe de nombreux déplacés dans le Borno. Maintenant, nous voulons susciter une prise de conscience collective concernant les déplacés en provenance des autres Etats. Il y a officiellement près de 2,1 millions de déplacés au Nigeria. De mon point de vue, ils sont bien plus nombreux. Beaucoup sont considérés à tort comme des migrants économiques. Certains se contentent de recenser le nombre de déplacés vivant dans des camps, mais 80% des déplacés vivent en dehors de ces camps. La grande majorité des déplacés vivent dans des installations de fortune, comme à Lagos, ou au sein de communautés avec d'autres personnes ».

Selon Ier Jonathan Ichaver (SESOR), « *si rien n'est fait, la question des déplacés risque prochainement d'affecter tout le monde au Nigeria. **Un trop grand nombre de déplacés risque de devenir le prochain grand problème du pays*** ».

11. Situation actuelle dans la zone Sud-est (le Biafra)

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- Okechukwu Uwaezuoke, rédacteur en chef du journal *This Day*
- un journaliste étranger basé à Lagos
- un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja

La république autoproclamée du Biafra était, entre les années 1967 et 1970, un Etat sécessionniste situé dans le Sud-est du Nigeria. Le territoire revendiqué et contrôlé par les indépendantistes biafrais au début de la guerre du Biafra était celui de la région Est (*Eastern region*), qui constituait à l'époque, avec les régions Nord (*Northern region*) et Sud (*Southern region*), une des trois régions administratives du Nigeria.

A ce jour, le territoire correspondant à cette ancienne république sécessionniste comprend les Etats suivants, dont certains se situent dans la région pétrolière du Niger Delta : Cross River, Ebonyi, Enugu, Anambra, Imo, Bayelsa, Rivers, Abia, Delta et Akwa Ibom.

Aujourd'hui, **le Biafra n'existe pas en tant qu'entité nette et distincte au sein du Nigeria**. Les séparatistes eux-mêmes ne sont « *pas très clairs* » concernant leur vision du territoire d'un nouveau Biafra indépendant qu'ils appellent de leurs vœux. Certains d'entre eux estiment que ce nouveau Biafra devrait englober toutes les régions habitées par des populations d'ascendance igbo, y compris certaines zones du Niger Delta et de l'Etat de Benue, mais les autres communautés vivant dans ces régions s'opposent franchement à toute intégration dans un nouveau Biafra.¹⁵⁷

D'autres séparatistes considèrent qu'un nouveau Biafra indépendant devrait se limiter aux cinq Etats nigériens dont la population est majoritairement igbo : **Abia, Anambra, Ebonyi, Enugu et Imo**, région désignée administrativement par l'appellation *South East Zone* (Zone Sud-est).¹⁵⁸

11.1. Les mouvements séparatistes biafrais

On assiste actuellement dans le Sud-est à une amplification du mouvement séparatiste, mais celui-ci n'apparaît « *pas crédible* », car la majeure partie de la population « *n'y adhère pas* ». ¹⁵⁹

Les générations ayant connu la guerre du Biafra (conflit qui entraîna, de 1967 à 1970, la mort d'un million de personnes) et ses conséquences ne sont pas favorables aux aspirations séparatistes et ont à ce sujet « *une réflexion plus rationnelle* » que les jeunes générations.¹⁶⁰

Les mouvements séparatistes biafrais trouvent aujourd'hui **un certain écho parmi la jeunesse** du Sud-est qui « *voit avec un certain romantisme la guerre du Biafra dans les années 1960 et imaginent un Etat biafrais utopique* ». ¹⁶¹

Cette attirance d'une partie de la jeunesse igbo trouve son origine dans « **un sentiment de marginalisation** ». D'aucuns pensent que le Sud-est n'est pas « *soutenu par la présence fédérale, que les routes sont mauvaises, les infrastructures insuffisantes, que les*

¹⁵⁷ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹⁶⁰ Entretien avec Mausi Segun (HRW).

¹⁶¹ *Ibid.*

agences fédérales ne recrutent pas dans ces régions, etc. Ils se sentent sous-représentés au sein des institutions politiques et militaires ». ¹⁶²

Selon le journaliste Okechukwu Uwaezuoke, « la plupart des personnes qui parlent aujourd'hui du Biafra n'ont pas connu la guerre. Après le conflit, le Sud-est a été négligé par le gouvernement militaire fédéral. Les infrastructures y étaient très pauvres ou inexistantes. Un grand nombre de Biafrais ont perdu leurs commerces, leurs habitations ou leurs terres après la guerre. Ils disent qu'il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu, mais de nombreuses personnes ont payé un prix terrible ».

Pour sa part, un journaliste étranger basé à Lagos souligne qu'au Biafra, « **le traumatisme de la guerre civile est toujours là**. Beaucoup de gens ont été déplacés du Biafra et sont désormais à Lagos, ou dans d'autres centres urbains. Ils n'ont jamais parlé à leurs enfants du traumatisme, leurs enfants ont grandi avec une frustration sans pouvoir mettre de mots dessus ».

Deux groupes constituent actuellement les principaux porte-voix à ces aspirations :

- Le **MASSOB** (*Movement for the Actualization of the Sovereign State of Biafra*, Mouvement pour l'actualisation de la souveraineté de l'Etat du Biafra), qui est une organisation « principalement non-violente dans son approche. Toutefois, cette posture non-violente ne le protège pas totalement des colères du gouvernement nigérian ». ¹⁶³

- L'**IPOB** (*Indigenous People of Biafra*, Peuple indigène du Biafra), dont le leader **Nnamdi Kanu**, également directeur de *Radio Biafra* (qui émet depuis le Royaume-Uni), **a été arrêté en octobre 2015 pour sédition et incitation à la haine ethnique**.

Selon Mausei Segun (HRW), de par « leur rhétorique extrêmement virulente », les partisans de l'IPOB se sont « aliénés de nombreuses personnes en provoquant trop de haine et de violence », notamment à travers la diffusion sur les ondes de *Radio Biafra* de diatribes très violentes à l'encontre des autorités nigérianes et d'appels à la lutte armée.

Début avril 2016, un responsable du *Department of State Services* (DSS, principal service de renseignement intérieur nigérian) a accusé des militants de l'IPOB d'avoir tué 55 éleveurs originaires du Nord du pays. Leurs cadavres auraient été enterrés sommairement dans une forêt de l'Etat d'Abia, qui constitue un des bastions de l'IPOB. Ce responsable du DSS a déclaré que cette tuerie était la preuve que les membres de l'IPOB ont pour buts « de semer la discorde » et « d'encourager le terrorisme ethnique et la défiance ». ¹⁶⁴ Le MASSOB a rejeté ces allégations en déclarant que le DSS ne disposait pas de preuves. ¹⁶⁵

Fin avril 2016, dans l'Etat d'Enugu, sept agriculteurs igbo auraient, selon des sources policières, été tués par des éleveurs fulani. Des membres de l'IPOB auraient commenté ce fait en déclarant que ce type d'incident était susceptible de déclencher « un second génocide ». ¹⁶⁶

11.2. La réponse des autorités fédérales

L'arrestation de Nnamdi Kanu, et sa détention dans l'attente d'un procès, ont renforcé la popularité de l'IPOB, qui a reçu le soutien de milliers de personnes, « ce qui n'était pas arrivé depuis des décennies », **provoqué une vague de protestations à travers tout le Sud-est, et relancé les appels à l'indépendance du Biafra**. ¹⁶⁷

Selon l'avocat nigérian Onkere Kingdom Nnamdi, qui a annoncé son intention de poursuivre le gouvernement au nom des blessés et des familles des défunts, **plus de 50**

¹⁶² Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁶³ Entretien avec Okechukwu Uwaezuoke (*This Day*).

¹⁶⁴ AFP, « Nigeria : la tension monte entre le gouvernement et les indépendantistes biafrais », 30/04/2016.

¹⁶⁵ *Punchng.com*, "DSS takes over Abia forest with 55 shallow graves", 10/04/2016.

¹⁶⁶ AFP, 30/04/16, art.cit.

¹⁶⁷ AFP, « Nigeria : la répression des pro-Biafra nourrit des rêves d'indépendance », 16/05/2016.

manifestants séparatistes ont été tués par la police et l'armée entre octobre 2015 et février 2016. En outre, plus de 200 personnes seraient détenues en lien avec les manifestations et certains militants auraient disparu, « *sans que l'on puisse en retrouver la trace* ». ¹⁶⁸

Dans un rapport paru en novembre 2016, *Amnesty International* (AI) soutient que les forces de sécurité ont tué, depuis août 2015, au moins **150 membres de l'IPOB** et blessé des centaines d'autres personnes lors de divers « *rassemblements pacifiques* ». Selon AI, « *le nombre exact de victimes demeure inconnu* » car le gouvernement n'a mené « *aucune enquête indépendante sur les incidents* ». Le 30 mai 2016, plus de 1 000 membres de l'IPOB se sont rassemblés à **Onitsha** (principale ville de l'Etat d'Anambra) pour célébrer le *Biafra Remembrance Day*, qui marque le 49^{ème} anniversaire de « *la déclaration d'indépendance de la République du Biafra* ». La nuit précédant ces rassemblements, des forces de sécurité ont mené des raids dans des maisons et une église où dormaient des militants de l'IPOB. Le jour des célébrations, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestants. AI dit avoir recensé au moins 60 personnes tuées et 70 blessées lors de ces deux jours, tout en soulignant que le nombre réel de victimes est probablement supérieur à ces chiffres. ¹⁶⁹

Réagissant au rapport d'AI, qui fait aussi état de tortures et d'arrestations arbitraires, le colonel Sani Kukashaka Usman a accusé cette ONG de vouloir entacher la réputation des forces armées nigérianes. Ce porte-parole de l'armée nigériane a en outre démenti que les manifestations aient été pacifiques, accusant les manifestants « *d'atrocités inimaginables pour déstabiliser le règne de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans plusieurs parties du Sud-est du Nigeria* ». ¹⁷⁰

Plusieurs interlocuteurs soulignent que l'arrestation et la détention sans jugement de Nnamdi Kanu et la répression brutale exercée contre les partisans de l'IPOB ne font qu'**accroître les tensions et susciter un regain de sympathie** à l'égard des mouvements séparatistes au sein de la jeunesse biafraise.

Ainsi, selon Mausi Segun (HRW), l'essor actuel des mouvements séparatistes biafrais suscite des réactions violentes des autorités nigérianes : « *Dès lors qu'un groupe défie le gouvernement, l'armée est toujours appelée et commet des destructions, notamment contre les biens et les propriétés, pour dominer les gens et les forcer à se rendre. Elle punit tous les membres de la communauté. Cela s'est passé ainsi dans le Nord-est, et vous voyez ce scénario se répéter au Biafra et au Niger Delta [...] Le gouvernement n'a pas compris qu'il accentue le problème en recourant à ces méthodes, comme par exemple au Biafra, où il répond par la violence à des manifestations essentiellement pacifiques* ».

11.3. Perspectives d'évolution

Selon un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja, bien que la majeure partie de la population n'adhère pas aux mouvements séparatistes biafrais, la situation pourrait dégénérer « *si certaines conditions étaient réunies* », comme par exemple, la mort en détention de Nnamdi Kanu.

Interrogé sur une éventuelle aggravation du conflit biafrais, Nnamdi Obasi (ICG) affirme pour sa part : « *Je ne suis pas très inquiet pour le moment. Toutefois, je n'écarte pas entièrement la possibilité que des événements puissent survenir à long terme. Ce genre de choses, vous ne voyez jamais totalement quand cela commence. En janvier 1966, si quelqu'un avait dit qu'un conflit allait éclater en 1967, personne ne l'aurait cru. Or, après le coup d'Etat de janvier 1966, il y eut la guerre civile à partir de juin 1967. De même, si vous aviez dit il y a dix ans que BH prendrait une telle ampleur, personne ne vous aurait cru* ».

¹⁶⁸ AFP, 30/04/2016, art.cit.

¹⁶⁹ Amnesty International (AI), Nigeria : "Bullets were raining everywhere" : Deadly repression of pro-Biafra activists, novembre 2016.

¹⁷⁰ France 24, "Amnesty accuses Nigeria of killing 150 Biafra separatists", 24/11/2016.

Cela étant dit, l'interlocuteur précité indique que « *la situation ne [lui] paraît pas alarmante pour plusieurs raisons* » :

- D'une part, « *une partie du Niger Delta faisait naguère partie du vieux Biafra [Old Biafra].¹⁷¹ Maintenant, le Niger Delta a clairement signifié qu'il ne fait pas partie du Biafra. Ils [les mouvements opérant dans le Niger Delta, infra] ne veulent pas faire partie d'une seule et même terre avec les Igbo. Du coup, le Biafra serait un territoire enclavé sans façade maritime, personne ne veut de cela. En outre, cela poserait de sérieux problèmes en termes de ressources, car ils n'ont pas le pétrole du Niger Delta. Il y a bien quelques gisements dans l'Etat d'Imo, mais cela n'a rien de comparable avec la production du Niger Delta. Ainsi, où trouverez-vous les ressources pour conduire le pays ?* ».¹⁷²

- De plus, « *la densité de population au Biafra est quatre fois supérieure à la moyenne nationale, alors même que plusieurs millions d'Igbo vivent actuellement en dehors de la région, à Lagos, Kaduna, etc. En cas de crise politique majeure, si les Igbo devaient tous retourner dans le Sud-est, vous vous retrouveriez dans une situation très suffocante. Je pense également que le bodylanguage économique des Igbo montre qu'ils ne veulent pas rentrer au Biafra : par exemple, 60% des hôtels d'Abuja sont tenus par des Igbo. Cela ne me fait pas penser à des personnes désireuses de rentrer dans leur région d'origine* ».¹⁷³

- Par ailleurs, « *le vieux Biafra [Old Biafra] avait de nombreux soutiens parmi la classe commerçante, les mouvements de jeunes, etc. Aujourd'hui, le mouvement n'est plus le même, bien qu'il dispose de soutiens parmi les jeunes frustrés et en colère, mais la classe commerçante igbo ne fait pas partie de la cause biafraise, tout comme la classe politique igbo. Ils pourront peut-être l'encourager pour faire pression sur le gouvernement nigérian et obtenir des avantages ou des concessions, mais l'idée de sécession recueille peu de soutiens parmi eux pour le moment. Le MASSOB et l'IPOB rassemblent aujourd'hui plus de soutiens que par le passé, vous aurez donc des confrontations entre eux et le gouvernement. L'arrestation de leur leader [Nnamdi Kanu] maintient le problème enflammé, mais ils ne formeront pas une force de combat. Où trouveraient-ils l'argent pour acheter des armes en l'absence d'une manne pétrolière juteuse ? Il n'y a pas non plus d'installations gouvernementales que vous pouvez endommager pour forcer le gouvernement à négocier. Vous pouvez seulement organiser des shutdowns ou des opérations villes mortes qui affecteront l'économie localement, sans affecter personne d'autre. Cela ne va pas dégénérer en guerre. C'est comme une maladie dans le corps du Nigeria qui n'a pas été traitée. Ce n'est pas bon pour la santé du pays, mais cela ne le tuera pas* ».¹⁷⁴

* * * *

Interrogé sur l'existence de liens éventuels entre les mouvements séparatistes biafrais et les groupes armés opérant dans le Niger Delta, un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja souligne que ces derniers, notamment les *Niger Delta Avengers* (NDA), ne sont « *pas solidaires des indépendantistes biafrais. A part quelques actions déclaratoires, il n'y a rien de concret* ».

Nnamdi Obasi (ICG) estime pour sa part : « *Il existe entre eux une forme de solidarité car ils pensent qu'ils se battent chacun pour de justes causes. Par le passé, certains leaders du Niger Delta ont rendu des visites médiatisées à des membres du MASSOB. A présent, il n'y a pas de collaboration active entre eux, leurs buts sont différents. Ils ne combattent pas du tout pour la même chose* ».

¹⁷¹ *Old Biafra* : Territoire de la république autoproclamée du Biafra ayant fait sécession de 1967 et 1970.

¹⁷² Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

12. Situation actuelle dans le Niger Delta

Cette partie a été réalisée à partir d'entretiens menés au Nigeria avec les personnes suivantes :

- Mausi Segun, *Human Rights Watch* (HRW)
- Nnamdi Obasi, *International Crisis Group* (ICG)
- deux journalistes étrangers basés à Lagos
- un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja

Le Niger Delta est une région littorale de marécages et de mangroves peuplée par une trentaine d'ethnies représentant plus de 20 millions de personnes. Elle abrite environ **80% des réserves de pétrole du pays**.¹⁷⁵

12.1. Une région confrontée à une myriade de groupes armés

Une myriade de groupes armés opère actuellement dans le Niger Delta, dont « *le plus important et le plus dangereux est probablement les **Niger Delta Avengers [NDA]*** ». ¹⁷⁶

Ces groupes commettent des **actes de piraterie et de sabotage** contre des installations pétrolières qui représentent des **pertes financières considérables** et ont un **fort impact environnemental**.¹⁷⁷ Ils prétendent œuvrer dans l'intérêt des populations locales, qui vivent dans une grande pauvreté, ne bénéficient pas des retombées économiques générées par l'exploitation des gisements de pétrole dans leurs régions, et subissent les dégâts environnementaux causés par cette industrie.

Dans les années 2000, le Niger Delta a été le théâtre d'un violent conflit ayant opposé les troupes fédérales à une nébuleuse de groupes armés, dont le plus illustre était le **Movement for the Emancipation of the Niger Delta (MEND)**. Les principales revendications de ces groupes tenaient à l'amélioration des conditions de vie des populations locales démunies et à une plus juste répartition de la manne pétrolière.

En mai 2009, de violents combats ont opposé l'armée nigérienne aux militants du MEND dans le Niger Delta. Quelques semaines plus tard, le Président nigérien de l'époque, Umaru Yar'Adua, a proposé une amnistie inconditionnelle pour les militants prêts à rendre les armes. En octobre 2009, le MEND a décrété un cessez-le-feu illimité afin d'engager des pourparlers avec le gouvernement fédéral.¹⁷⁸

Environ 30 000 rebelles du MEND ont ainsi rendu les armes « *contre un pécule de 400 dollars par mois. Quant à leurs chefs, ils sont devenus milliardaires grâce à de juteux contrats de sécurité, contractés auprès des compagnies pétrolières qui peuvent enfin continuer à extraire en paix. Mais, pour les populations locales, rien n'a changé. Si le programme d'amnistie a permis à ses leaders de s'assurer une rente confortable, les « middle men » et les centaines de jeunes ayant suivi des formations sponsorisées à l'étranger sans trouver d'emploi à leur retour représentent de véritables bombes à retardement* ». ¹⁷⁹

Peu après son élection en mars 2015, « *M. Buhari a annoncé **son intention de diminuer les allocations versées aux anciens militants du MEND** et n'a pas tardé à mettre en application une de ses promesses phares de campagne: la lutte contre la corruption* ». ¹⁸⁰

Dans ce contexte, un des leaders historiques du MEND, Government Ekpemupolo (alias Tompolo), a été condamné pour vol et blanchiment d'argent en décembre 2015. Un mois

¹⁷⁵ QUEROUIL-BRUNEEL Manon, « Nigeria : l'or noir du désespoir », *Paris Match*, 31/10/2016.

¹⁷⁶ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁷⁷ Entretien avec un membre d'une représentation diplomatique en poste à Abuja.

¹⁷⁸ *The Independent*, « Nigeria offers amnesty to militants in oil Delta », 26/06/09.

¹⁷⁹ QUEROUIL-BRUNEEL Manon, art.cit.

¹⁸⁰ *Ibid.*

plus tard, **en janvier 2016, la première attaque revendiquée par les NDA survenait.** La concomitance de ces deux événements incite de nombreux observateurs à présumer de l'existence d'accointances entre les NDA et les leaders repentis du MEND, « *inquiets de voir leurs privilèges menacés* », bien que ces derniers nient « *toute implication dans la reprise des hostilités* ». ¹⁸¹

12.2. Une région en proie à un regain de violences

Depuis le début de l'année 2016, les NDA ont revendiqué de nombreuses actions : « *l'attaque d'une plateforme offshore de Chevron, d'un terminal pétrolier d'Exxon, l'explosion d'un oléoduc de Shell, etc.* ». En l'espace de quelques mois, ces agissements auraient provoqué « *une forte baisse de la production nationale, passée de 2,2 millions de barils par jour à 1,5 million* ». ¹⁸²

En août 2016, les NDA se sont engagés à « *observer une cessation des hostilités dans le Niger Delta contre tous les intérêts des multinationales pétrolières* ». Ils ont affirmé vouloir « *discuter avec le gouvernement du Nigeria, des représentants des pays d'où sont issues les multinationales pétrolières, et des membres de la communauté internationale neutres* ». ¹⁸³

Cependant, cette trêve a été rompue un mois plus tard, le 23 septembre, par les NDA qui ont revendiqué la destruction d'un important oléoduc dans l'Etat de Rivers. Fin octobre 2016, ce groupe armé a commis une autre attaque contre un pipeline de la *Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC)* dans la région de Warri (Delta State). ¹⁸⁴

Divers interlocuteurs imputent le regain de violences observé dans le Niger Delta depuis le début de 2016 **au sentiment d'exclusion ressenti par les populations locales, à l'échec du programme d'amnistie engagé en 2009, et à la cupidité de certains militants qui poursuivent des objectifs criminels tout en prétendant défendre les intérêts des communautés locales.**

A cet égard, Maudi Segun (HRW) souligne que les populations du Niger Delta se sentent « *abandonnées par le pouvoir fédéral. Le sentiment d'exclusion a mené aux problèmes prévalant dans le Sud et le Sud-est actuellement. Beaucoup d'argent revient aux Etats mais les LGA [Local Government Area] ne touchent pas de financements. Environ 51% des revenus gouvernementaux sont conservés au niveau fédéral, et environ 49% sont partagés entre les Etats et les LGA. La force et le pouvoir du gouvernement central sont tels que chaque région du pays dépend de ses ressources et de son influence. Au temps du gouvernement précédent, le Nord affirmait que l'insurrection de BH a pu se développer sans obstacle durant sept ans car le gouvernement était aux mains de chrétiens originaires du Sud. A présent, c'est le contraire : le Président vient du Nord et est de confession musulmane, et les problèmes ressurgissent dans le Sud du pays. Selon certains, cela est dû au pouvoir et à la force du gouvernement central. Je sais que certains gouvernements se sont efforcés de faire en sorte qu'aucune région du pays ne se sente exclue, mais ce n'est pas le cas actuellement* ».

Selon Nnamdi Obasi (ICG) : « *Le Niger Delta est une région productrice de pétrole, les militants peuvent donc exiger des versements d'argent à leur profit. Soit vous les payez, soit vous perdrez tous les bénéfices de la rente pétrolière. Le programme d'amnistie dans le Niger Delta n'a pas été une réussite complète. Aujourd'hui, la violence ressurgit dans la région. S'il n'y a pas d'emplois pour les anciens militants, ces derniers vont revenir à la violence. Le gouvernement est pris en otage : soit vous les payez, soit ils causent des problèmes et feront des dégâts* ».

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Le Monde*, « Nigeria : les Vengeurs du delta du Niger annoncent un cessez-le-feu », 21/08/2016.

¹⁸⁴ *Reuters*, « Militants attack oil pipeline in Niger Delta », 02/11/2016.

Selon Mausi Segun (HRW), « Dans le Niger Delta, en raison du programme d'amnistie dont ont bénéficié les combattants du MEND [en 2009], de nombreux militants ont cessé d'agir, mais ils n'ont pas été éliminés. Le Nigeria n'a pas les moyens financiers de poursuivre un programme d'amnistie qui aurait dû s'achever au début de l'année 2016 [...] Quand le gouvernement a approché les NDA pour négocier, ces derniers lui ont demandé d'abandonner les accusations de corruption contre leurs leaders. Alors, vous réalisez qu'ils n'ont pas pour unique but d'obtenir des réparations pour les dégâts environnementaux causés dans la région. Il s'agit aussi de leadership politique ».

12.3. Des populations soumises à un désastre environnemental

Les militants ne sont pas aussi populaires que par le passé. Désormais, ils sont davantage perçus comme des bandits qui instrumentalisent la question du Niger Delta pour couvrir des activités criminelles et servir leurs propres intérêts en forçant le gouvernement à faire des concessions.¹⁸⁵

Les attaques incessantes contre des pipelines ont « un fort impact environnemental, et les populations locales, qui vivent très enclavées dans la mangrove, sont mécontentes de cela. Des jeunes de la région mènent ces attaques qui polluent l'environnement et les gens de la région se disent qu'ils n'ont pas besoin de cela. Ils veulent un meilleur partage constitutionnel des richesses. Une part du problème réside dans le leadership du Niger Delta qui n'a pas du tout aidé la région. Un grand nombre de personnes ne sont pas prêtes à accepter ce que les militants font actuellement et considèrent qu'ils ne représentent pas les gens de la région ».¹⁸⁶

Les populations du Niger Delta sont ainsi confrontées à un véritable désastre écologique : les eaux sont polluées par le pétrole, l'air est empoisonné par les fumées issues du torchage (brûlage des gaz), etc.¹⁸⁷

Selon un journaliste étranger basé à Lagos, ces nuisances environnementales sont notamment le fait de groupes locaux en lien avec des sociétés de nettoyage : « Souvent, on parle de l'inaction de l'Etat fédéral, mais on ne parle pas des autochtones du Niger Delta qui sont aussi impliqués dans des détournements de fonds dévolus aux réparations. L'Etat alimente un fonds de développement qui finance le Niger Delta, à travers une commission pour le développement, etc. Des gens de la région chargés de résoudre les torts faits aux populations détournent eux-mêmes cet argent. L'Etat ne sait plus à qui parler pour résoudre le problème. Certes, les multinationales qui opèrent dans cette zone causent de la pollution, mais elles contractent avec des sociétés locales pour le nettoyage. Pour ces sociétés locales, c'est aussi un business. **Quand elles n'ont pas assez de contrats, elles sabotent les installations, avec la complicité de jeunes du secteur, pour donner du travail aux sociétés de nettoyage** ».

12.4. La réponse des autorités fédérales et de l'armée nigériane

Plusieurs interlocuteurs estiment que le recours par l'armée nigériane à des méthodes très brutales pour lutter contre les groupes armés ne fait qu'accroître les tensions prévalant dans la région.

Selon un autre journaliste étranger basé à Lagos, « Le gouvernement fait tout pour stopper le phénomène d'autant plus que les groupes de militants, comme les NDA, ont mené de nombreuses attaques depuis janvier 2016 [...] La réponse de l'Etat est disproportionnée. Ici, on frappe et on tue d'abord ».

Mausi Segun (HRW) souligne : « Avec les NDA, les forces de sécurité ont abattu les structures physiques, tué des gens, envoyé des personnes en exil ou en détention, principalement des jeunes hommes ». Selon cette interlocutrice, « en raison de l'actuelle

¹⁸⁵ Entretien avec Nnamdi Obasi (ICG).

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

réaction militaire dans la région, la pauvreté tend à s'aggraver et pourrait rendre le problème encore plus vaste ».

Nnamdi Obasi (ICG) évoque le lancement en août 2016 d'une « **opération militaire à grande échelle** » dénommée *Crocodile Smile*, censée « *détruire des infrastructures des militants pour s'assurer qu'elles ne seront plus opérantes. Ces infrastructures se trouvent dans des camps situés dans des forêts et des criques de la région, où se trouvent notamment des raffineries illégales. L'idée est de sécuriser les opérations pétrolières et de détruire les camps pour que les militants ne disposent plus de moyens pour acheter des armes* ». En septembre 2016, « *l'armée aurait tué 33 militants et détruit 38 camps. De nombreux individus auraient été arrêtés, beaucoup d'autres seraient toujours recherchés. Certains sont probablement en train d'être interrogés. Certaines communautés sont confrontées à une forte présence militaire et ne sont pas satisfaites de cela* ».

Début octobre 2016, le Président nigérian M. Buhari a déclaré que : « *Même si la priorité du gouvernement est de résoudre de façon pacifique et constructive avec les différentes parties prenantes la crise dans le Niger Delta, nous n'hésiterons pas à y déployer plus d'hommes pour décourager les gens qui travaillent à faire échouer le dialogue* ». D'aucuns estiment que « *cette réaction fait suite à la montée en puissance de nouveaux groupuscules d'insurgés qui continuent de saboter les installations pétrolières dans la région* », parmi lesquels le **Niger Delta Greenland Justice Mandate (NDGJM)**, qui a revendiqué plusieurs attaques en septembre et octobre 2016.¹⁸⁸

¹⁸⁸ Agence Ecofin, « Nigéria : Muhammadu Buhari n'exclut pas de renforcer la présence militaire dans le Delta du Niger », 11/10/2016.

Conclusion

La traite des êtres humains au Nigeria, plus particulièrement en pays edo, constitue un phénomène qui ne semble pas prêt de se tarir. Instituée en véritable moteur économique de certaines régions de l'Etat d'Edo, notamment Benin city, la traite concerne également de nombreuses autres régions, notamment septentrionales, du Nigeria et s'étend à des communautés frontalières avec le Bénin. La complexité du phénomène se nourrit de plusieurs facteurs, tant économiques, culturels que sociaux. Les victimes, si elles apparaissent « volontaires » et partent en connaissance de cause, sont en réalité soumises à l'injonction sociale qui est faite, en particulier à la fille aînée, de subvenir aux besoins de sa famille ; à l'impossibilité de s'opposer aux décisions de leurs parents, notamment la mère ; et à la représentation erronée qu'elles se font de la prostitution en Europe, en la comparant à la prostitution locale. Les réseaux profitent de cette pression familiale pour recruter facilement des jeunes filles, qu'ils maintiennent ensuite sous leur emprise par le biais de moyens coercitifs tels que la dette et le pacte *juju*, dont l'impact psychologique peut créer de véritables problématiques médicales.

La situation des minorités sexuelles est extrêmement problématique. Les pratiques homosexuelles sont passibles de la peine capitale dans les douze Etats nigériens appliquant la charia, et pénalisées par un emprisonnement de quatorze ans, depuis une loi adoptée en janvier 2014, au niveau fédéral. Le fait de défendre les intérêts des personnes homosexuelles est également condamnable pénalement depuis cette loi. Les personnes homosexuelles, dont beaucoup sont rejetées, voire persécutées, y compris par leur propre famille, sont ainsi contraintes de dissimuler leur orientation sexuelle.

Les violences faites aux femmes représentent un sujet de préoccupation majeur. Violences conjugales, mutilations génitales féminines (principalement dans le Sud du pays) et mariages précoces (particulièrement dans le Nord du pays) demeurent des pratiques répandues et très ancrées dans les mentalités. Ces questions étant perçues comme relevant de la sphère privée, les victimes ne peuvent escompter une protection des autorités.

Dans le Nord-est du pays, les actions militaires entreprises par l'armée nigérienne, soutenue par les armées béninoise, nigérienne, tchadienne et camerounaise et des milices de civils volontaires (CJTF), ont permis une amélioration de la situation sécuritaire. Boko Haram apparaît sur le recul mais reste en capacité de conduire des attentats et des attaques meurtrières dans cette région, où la situation humanitaire de milliers de déplacés est aujourd'hui particulièrement critique.

Certaines régions du pays sont actuellement en proie à un regain de tensions et à une contestation croissante qui s'exprime notamment par le recours à des actions armées (dans le Niger Delta) ou à des manifestations (mouvements séparatistes biafrais dans la zone Sud-est, IMN dans l'Etat de Kaduna) réprimées par les autorités nigériennes avec une grande brutalité. Par ailleurs, de nombreuses zones rurales de la Middle Belt sont le théâtre de violents affrontements entre agriculteurs sédentaires et bergers nomades. Jadis limités à la Middle Belt, des conflits de ce type peuvent désormais survenir dans des régions jusque-là épargnées par ce phénomène.

Les acteurs de la violence demeurent multiples au Nigeria : groupes de *vigilantes*, confraternités étudiantes, milices ethniques, nervis à la solde de responsables politiques, mouvements rebelles ou terroristes (dans le Niger Delta et dans le Nord-est du pays), etc. La défiance de la population nigérienne à l'encontre des institutions fédérales - le système judiciaire est jugé défaillant, tandis que les forces de sécurité commettent régulièrement des exactions à l'encontre de civils - est telle que le recours aux autorités n'apparaît pas, aux yeux de nombreux Nigériens, comme une alternative crédible.

Bibliographie

Ouvrage

FALOLA Toyin et GENOVA Ann, *Historical dictionary of Nigeria*, Scarecrow Press, 2009, 466 p.

Textes législatifs et réglementaires

République Fédérale du Nigeria, *Violences against persons (prohibition) Act*, 2015.

<http://lawnigeria.com/LawsoftheFederation/Violation-Against-Persons-%28Prohibition%29-Act,-2015.html>

République Fédérale du Nigeria, *Same sex marriage (prohibition) Act 2013*, janvier 2014.

<http://www.placng.org/new/laws/Same%20Sex%20Marriage%20%28Prohibition%29%20Act,%202013.pdf>

République Fédérale du Nigeria, *Nigeria's Child Rights Act*, 2003.

https://www.unicef.org/nigeria/ng_publications_Childs_Right_Act_2003.pdf

République Fédérale du Nigeria, *Constitution of the Federal Republic of Nigeria*, 1999.

<http://www.nigeria-law.org/ConstitutionOfTheFederalRepublicOfNigeria.htm>

République Fédérale du Nigeria, *Criminal Procedure Act*, 1990.

<http://legislation.govt.nz/act/public/2011/0081/latest/DLM3359962.html>

Rapports

Amnesty International (AI), *Nigeria : "Bullets were raining everywhere" : Deadly repression of pro-Biafra activists*, novembre 2016

https://www.amnesty.ch/de/laender/afrika/nigeria/dok/2016/militaer-toetet-biafra-demonstrierende/nigeria_bullets_were_raining_everywhere.pdf

Human Rights Watch (HRW), *Nigeria : Officials abusing displaced women, girls*, 31/10/2016.

<https://www.hrw.org/news/2016/10/31/nigeria-officials-abusing-displaced-women-girls>

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire N°241, Février 2016.

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

The Initiative for Equal Rights (TIERS), *2015 report on human rights violations based on real or perceived sexual orientation and gender identity in Nigeria*, 2015.

<http://www.theinitiativeforequalrights.org/resources1/2015-Report-on-Human-Rights-Violations-Based-on-Real-or-Perceived-Sexual-Orientation-and-Gender-Identity-in-Nigeria-.pdf>

National Population Commission (NPC), *National Demographic and Health Survey 2013*, juin 2014.

<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR293/FR293.pdf>

Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié du Canada (CISR), *Nigéria : information sur la Confrérie réformée des Ogbonis (Reformed Ogboni Fraternity - ROF), y compris la nature de son système de croyances et son objectif; information indiquant si l'adhésion est obligatoire, plus particulièrement pour les enfants des membres; information sur les conséquences associées au refus de se joindre à la ROF; information indiquant si les postes au sein de la ROF sont attribués de façon héréditaire*, 13/04/2012.

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?docid=50aa3bc42>

Commission de l'Immigration et du Statut du Réfugié du Canada (CISR), *Nigeria: Reformed Ogboni Fraternity (ROF) (April 2001-July 2005)*, 12/07/2005.

<http://www.refworld.org/docid/440ed73620.html>

Articles scientifiques

OBASI Nnamdi, "Nigeria's biafran separatist upsurge", *International Crisis Group*, 04/12/2015.

<http://blog.crisisgroup.org/africa/nigeria/2015/12/04/nigerias-biafran-separatist-upsurge/>

International Crisis Group (ICG), "Curbing violence in Nigeria : the Jos crisis", *Africa Report* n°196, 17/12/2012.

<https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/nigeria/curbing-violence-nigeria-i-jos-crisis>

HIGAZI Adam, « Violence urbaine et politique à Jos, de la période coloniale aux élections de 2007 », *Politiques Africaines*, n°106, juin 2007.

<http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2007-2-page-69.html>

Articles de presse

France 24, "Amnesty accuses Nigeria of killing 150 Biafra separatists", 24/11/2016

<http://www.france24.com/en/20161124-amnesty-nigeria-military-accused-killing-least-150-biafra-separatists>

This Day, "Blasphemy: Court Frees Five Suspected Killers of Bridget in Kano", 04/11/2016.

<http://www.thisdaylive.com/index.php/2016/11/04/blasphemy-court-frees-five-suspected-killers-of-bridget-in-kano/>

Reuters, « Militants attack oil pipeline in Niger Delta », 02/11/2016.

<http://www.reuters.com/article/us-nigeria-delta-idUSKBN12X26G>

QUEROUIL-BRUNEEL Manon, « Nigeria : l'or noir du désespoir », *Paris Match*, 31/10/2016.

<http://www.parismatch.com/Actu/International/Nigeria-l-or-noir-du-desespoir-1106327>

International Business Times, "Nigeria Zaria killings: IMN releases names of 700 missing Shias as Zakzaky returns to Abuja", 26/10/2016.

<http://www.ibtimes.co.uk/nigeria-zaria-killings-imn-releases-names-700-missing-shias-zakzaky-returns-abuja-1540076>

Le Monde, « Nigeria : 21 lycéennes de Chibok libérées par le groupe djihadiste Boko Haram », 13/10/2016.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/13/nigeria-21-lyceennes-de-chibok-liberees-par-le-groupe-djihadiste-boko-haram_5013218_3212.html

The Whistler, "Army Opens Fire On Shiites Religious Processions, Kills Many In Northern Nigeria", 12/10/2016.

<https://thewhistler.ng/story/army-opens-fire-on-shiites-religious-processions-kills-many-in-northern-nigeria>

Agence Ecofin, « Nigéria : Muhammadu Buhari n'exclut pas de renforcer la présence militaire dans le delta du Niger », 11/10/2016.

<http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1010-41518-nigeria-muhammadu-buhari-n-exclut-pas-de-renforcer-la-presence-militaire-dans-le-delta-du-niger>

Le Monde, « Nigeria : les Vengeurs du delta du Niger annoncent un cessez-le-feu », 21/08/2016.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/08/21/nigeria-les-vengeurs-du-delta-du-niger-annoncent-un-cessez-le-feu_4985709_3212.html

GONZALEZ Mélanie, « Dans le nord-est du Nigeria, plus de 10 000 garçons manquent à l'appel », *Le Monde*, 06/10/2016.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/06/dans-le-nord-est-du-nigeria-plus-de-10-000-garcons-manquent-a-l-appel_5009048_3212.html

HIRIBARREN Vincent, « Homosexualité au Nord du Nigeria », *Libération*, 13/06/2016.

<http://libeafrika4.blogs.liberation.fr/2016/06/13/homosexualite-au-nord-du-nigeria/>

Morning Star News, "Muslim Mob Kills Christian in Niger State, Nigeria for 'Blasphemous' Facebook Post", 01/06/2016.

<http://morningstarnews.org/2016/06/muslim-mob-kills-christian-in-niger-state-nigeria-for-blasphemous-facebook-post/>

HIRIBARREN Vincent, « Au Nigeria, la forêt de Sambisa, réserve naturelle devenue un fief de Boko Haram », *Le Monde*, 19/05/2016.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/19/au-nigeria-la-foret-de-sambisa-reserve-naturelle-devenue-un-fief-de-boko-haram_4922857_3212.html

AFP, « Nigeria : la répression des pro-Biafra nourrit des rêves d'indépendance », 16/05/2016.

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/19/au-nigeria-la-foret-de-sambisa-reserve-naturelle-devenue-un-fief-de-boko-haram_4922857_3212.html

AFP, « Nigeria : la tension monte entre le gouvernement et les indépendantistes biafrais », 30/04/2016.

http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/nigeria-la-tension-monte-entre-abuja-et-les-independantistes-biafrais_1787823.html

Punchng.com, "DSS takes over Abia forest with 55 shallow graves", 10/04/2016

<http://punchng.com/dss-takes-over-abia-forest-with-55-shallow-graves/>

Nigerian Watch, "Bauchi Sharia court carries out first punishment under Nigeria's new anti-gay laws", 2014.

<http://nigerianwatch.com/news/3659-bauchi-sharia-court-carries-out-first-punishment-under-nigerias-new-anti-gay-laws>

The New York Times, "Election Fuels Deadly Clashes in Nigeria", 24/04/2011.

<http://www.nytimes.com/2011/04/25/world/africa/25nigeria.html>

Blacklooks.org, « Nigeria: forced marriages and the age of consent », 26/04/10.

<http://www.blacklooks.org/2010/04/nigeria-forced-marriages-and-the-age-of-consent/>

The Independent, « Nigeria offers amnesty to militants in oil Delta », 26/06/2009.

<http://www.independent.co.uk/news/world/africa/nigeria-offers-amnesty-to-militants-in-oil-delta-1720023.html>

Table des sigles

- AGE** : *Advocate for Grassroots Empowerment*
- AGHI** : *Access to Good Health Initiative*
- AHRDI** : *Access to Health and Rights Development Initiative*
- APC** : *All Progressives Congress*
- APYIN** : *Association of Positive Youths Living with HIV/AIDS in Nigeria*
- ASF France** : *Avocats Sans Frontière France*
- BH** : Boko Haram
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEMA** : Chef d'Etat-Major des Armées
- CIDE** : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- CJTF** : *Civilian Joint Task Force*
- COSUDOW** : *Committee for the Support of the Dignity of Women*
- DSS** : *Department of State Services*
- FCC** : *Federal Character Commission*
- FCT** : *Federal Capital Territory*
- GPI** : *Girls Power Initiative*
- HCR** : Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
- HRW** : *Human Rights Watch*
- ICARH** : *International Center for Advocacy on Right to Health*
- ICG** : *International Crisis Group*
- IFRA** : Institut Français de Recherche en Afrique
- IHRC** : *Islamic Human Rights Commission*
- IMN** : *Islamic Movement of Nigeria*
- IPOB** : *Indigenous People of Biafra*
- ISHRAI** : *Improved Sexual Health and Rights Advocacy Initiative*
- J4A** : *Justice For All*
- LGA** : *Local Government Area*
- MACBAN** : *Miyetti Allah Cattle Breeders Association of Nigeria*
- MASSOB** : *Movement for the Actualization of the Sovereign State of Biafra*

MEND : *Movement for the Emancipation of the Niger Delta*

MGF : *Mutilation Génitale Féminine*

NAPTIP : *National Agency for Prohibition of Traffic in Persons*

NDA : *Niger Delta Avengers*

NDGJM : *Niger Delta Greenland Justice Mandate*

NDHS : *National Demographic and Health Survey*

NHRC : *National Human Rights Commission*

NNPC : *Nigerian National Petroleum Corporation*

NURTW : *National Union Road Transport Workers*

ONG : *Organisation non-gouvernementale*

OPC : *Oodua People Congress*

PDP : *People's Democratic Party*

ROF : *Reformed Ogboni Fraternity*

SEYP : *Society for the Empowerment of Young Persons*

SSMPA : *Same Sex Marriage (Prohibition) Act*

TIERS : *The Initiative for Equal Rights*

UNFPA : *United Nations Fund for Population Activities*

UNICEF : *United Nations Children's Fund*

UN Women : *United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women*

VIH : *Virus de l'Immunodéficience Humaine*

Table des matières

Interlocuteurs rencontrés lors de la mission	2
Introduction	6
1. Elections et vie politique	7
1.1. Un système bipolaire dominé par l'APC et le PDP	7
1.2. Corruption et clientélisme au sein de la classe politique	7
1.3. Elections et violences politiques.....	9
1.4. Les élections présidentielles de mars 2015.....	10
2. Forces de sécurité et <i>vigilantes</i>	12
2.1. La police et l'armée.....	12
2.1.1. Corruption et exactions	12
2.1.2. Les efforts mis en œuvre pour lutter contre ces pratiques.....	13
2.2. Les groupes d'autodéfense (<i>vigilantes</i>)	14
3. Système judiciaire formel et justice coutumière.....	17
3.1. Justice formelle et détention	17
3.1.1. Les juridictions.....	17
3.1.2. Un système judiciaire affecté par de nombreux dysfonctionnements	17
3.1.3. La peine capitale	18
3.1.4. Les conditions de détention.....	18
3.2. La charia	19
3.3. Chefs traditionnels et justice coutumière	20
4. Traite des êtres humains et réseaux de prostitution.....	22
4.1. Rappel historique.....	22
4.2. Modalités de recrutement	23
4.2.1. Prévalences géographiques.....	23
4.2.2. Méthodes de recrutement employées par les trafiquants	24
4.3. Profils ciblés et motifs de départ.....	26
4.3.1. Les profils des victimes de la traite	26
4.3.2. Pauvreté endémique et illusion d'un enrichissement aisé	27
4.3.3. Le rôle de la fille aînée dans la culture edo.....	27
4.4. Méthodes de coercition.....	28
4.4.1. Le serment ou pacte <i>juju</i>	28
4.4.2. Pressions exercées par les familles ou à l'encontre de celles-ci	29
4.4.3. Surveillance, contrôle des victimes et dette	30
4.5. Le retour des victimes de la traite au Nigeria	31
4.5.1. Perception des victimes de la traite retournées au Nigeria	31
4.5.2. Le <i>retrafficking</i>	31
4.5.3. Réhabilitation et prévention : bilan des actions contre la traite.....	32
5. Situation en matière d'orientation sexuelle	34
5.1. L'état du droit	34
5.2. Attitude de la société	34
5.2.1. L'entourage familial	35
5.2.2. Le voisinage.....	35
5.3. Attitude des autorités.....	36
5.4. Persécutions et violences à l'encontre des minorités sexuelles.....	37
5.4.1. Chantages, extorsions, menaces et enlèvements	37
5.4.2. Arrestations arbitraires et détentions illégales	38
5.4.3. Les disparités régionales quant aux persécutions.....	38
5.5. L'homosexualité féminine	39
5.6. Actions menées par les associations TIERS et ICARH.....	39
5.6.1. TIERS (<i>The Initiative for Equal Rights</i>)	39
5.6.2. ICARH (<i>International Centre for Advocacy on Rights to Health</i>)	39

6. Les violences faites aux femmes	41
6.1. Violences domestiques et abus sexuels.....	41
6.2. Mariages précoces	42
6.3. Mutilations génitales féminines (MGF)	43
7. Cultes et sociétés secrètes	48
7.1. Les fraternités étudiantes	48
7.2. La société Ogboni	49
8. Boko Haram et le Nord-est	51
8.1. Situation sécuritaire dans le Nord-est.....	51
8.2. Champ d'action et capacités de nuisance de Boko Haram	51
8.3. Exactions imputées aux forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre Boko Haram	52
8.4. Le rôle des <i>Civilian Joint Task Force</i> (CJTF)	53
8.5. Situation humanitaire dans le Nord-est.....	53
8.6. Des causes profondes du conflit irrésolues	55
8.7. Perspectives d'évolution du conflit	55
9. La communauté chiite et l'<i>Islamic Movement of Nigeria</i> (IMN)	57
9.1. Le massacre de Zaria en décembre 2015.....	57
9.2. Des évènements générateurs de tensions croissantes	58
10. Conflits et affrontements dans la Middle Belt	59
10.1. Des violences désormais moindres à Jos et Kaduna.....	59
10.2. La problématique de « <i>l'indigénat</i> ».....	60
10.3. Les conflits entre bergers et agriculteurs.....	62
10.3.1. L'année 2014, point d'orgue des violences dans l'Etat de Benue	62
10.3.2. Les facteurs contribuant à l'aggravation récente de ces conflits	63
10.3.3. Les populations déplacées dans la Middle Belt	65
11. Situation actuelle dans la zone Sud-est (le Biafra)	67
11.1. Les mouvements séparatistes biafrais	67
11.2. La réponse des autorités fédérales	68
11.3. Perspectives d'évolution.....	69
12. Situation actuelle dans le Niger Delta	71
12.1. Une région confrontée à une myriade de groupes armés.....	71
12.2. Une région en proie à un regain de violences.....	72
12.3. Des populations soumises à un désastre environnemental	73
12.4. La réponse des autorités fédérales et de l'armée nigériane.....	73
Conclusion	75
Bibliographie	76
Table des sigles	79